

Indicateurs de l'éducation au Canada : manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation juin 2020

Date de diffusion : le 2 juin 2020



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Notes aux lecteurs sur la variable de genre | 4 |
| Acronymes et abréviations | 5 |
| Équipe du projet | 7 |
| Introduction..... | 8 |
| Section A : Portrait de la population d'âge scolaire..... | 9 |
| Section B : Le financement des systèmes d'éducation..... | 19 |
| Section C : Études primaires et secondaires..... | 29 |
| Section D : Études postsecondaires | 41 |
| Section E : Transitions et résultats | 60 |
| Annexe 1 : Structure de l'éducation et de la formation au Canada..... | 66 |

Notes aux lecteurs sur la variable de genre

Cette variable provient de fichiers administratifs que d'autres organisations ont partagés avec Statistique Canada. Il est possible, qu'à l'occasion, la seule information disponible soit le « sexe à la naissance », en quel cas, nous l'utilisons comme approximation pour le « genre ». Certaines organisations combinent les données sur les personnes de genre non binaire avec la catégorie « genre inconnu » dans leur fichier, ce qui rend impossible la publication des données pour les personnes de genre non binaire. Statistique Canada et le gouvernement canadien tentent de publier des données sur le genre étant le plus inclusives possible et nous allons continuer à travailler avec nos partenaires pour maximiser la cohérence entre leurs données et la nouvelle norme proposée sur le genre.

Acronymes et abréviations

- ACPAU** – Association canadienne du personnel administratif universitaire
- CANSIM** – Système canadien d'information socio-économique
- Cégep** – Collège d'enseignement général et professionnel
- CITE** – Classification internationale type de l'éducation
- CMEC** – Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
- CPE** – Classification des programmes d'enseignement
- CPFP** – cours préparatoire à la formation professionnelle
- CPO** – Cours préuniversitaire de l'Ontario
- CRSH** – Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- CRSNG** – Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- CSCE** – Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation
- CSE** – Centre de la statistique de l'éducation
- CV** – coefficient de variation
- DEG** – diplôme d'éducation générale
- DIRD** – dépenses intérieures brutes au titre de la recherche et du développement
- ECI** – Enquête sur les collèges et les instituts
- EDES** – Enquête sur les diplômés des écoles secondaires
- EDM** – Enquête sur les dépenses des ménages
- EDTR** – Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
- EEPS** – Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (anciennement PSEPS - Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire)
- EFC** – Enquête sur les finances des consommateurs
- EIACA** – Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes
- EJET** – Enquête auprès des jeunes en transition
- ELNEJ** – Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes
- END** – Enquête nationale auprès des diplômés
- ENM** – Enquête nationale auprès des ménages
- EPA** – Enquête sur la population active
- ÉPT** – équivalence plein temps
- ESD** – Enquête de suivi auprès des diplômés
- EVIP-R** – Échelle de vocabulaire en images Peabody-Révisé
- FCI** – Fondation canadienne pour l'innovation
- FINCOL** – Statistiques financières des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle
- FPE** – Formation préparatoire à l'emploi
- FSSUC** – Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades
- IFUC** – Enquête sur l'information financière des universités et collèges
- INES** – Indicateurs de l'éducation de l'OCDE
- IPC** – Indice des prix à la consommation
- IRSC** – Instituts de recherche en santé du Canada

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques
OIT – Organisation internationale du travail
NDM – Nouveau modèle de diffusion
PEICA – Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
PIB – Produit intérieur brut
PIPCE – Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation
PIRS – Programme d'indicateurs du rendement scolaire
PISA – Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PPCE – Programme pancanadien d'évaluation
R.-D. – recherche et développement
RHDCC – Ressources humaines et Développement des compétences Canada
RMR – Région métropolitaine de recensement
RSE – Regards sur l'éducation
SFR – Seuil de faible revenu
SIAI – Système d'information sur les apprentis inscrits
SISCCC – Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires
SISCU – Système d'information statistique sur la clientèle universitaire
SPEUC – Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges
TIC – technologies de l'information et des communications

Équipe du projet¹

| | |
|---------------------|--------------------|
| Sylvie Brunet | Statistique Canada |
| Christian Chénier | Statistique Canada |
| Jennifer Chew Leung | Statistique Canada |
| Gregory Christ | Statistique Canada |
| Shize (Hunter) Hong | Statistique Canada |
| Bissèle Lendi | Statistique Canada |
| Klarka Zeman | Statistique Canada |

1. Nous remercions le personnel du Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada pour leur inestimable contribution à ce rapport, ainsi que le personnel de la Division de diffusion officielle, services linguistiques et communications avec les répondants de Statistique Canada.

Introduction

Le présent manuel met à jour la description générale des indicateurs du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE) lorsque de nouveaux tableaux sont publiés. Ce manuel constitue un document de référence permettant aux lecteurs de comprendre globalement chaque indicateur. Ils n'y trouveront donc pas les descriptions méthodologiques très précises qui s'imposeraient si nous voulions établir les indicateurs à l'aide des données brutes.

Les tableaux du PIPCE mettent en évidence les plus récentes données disponibles pour cinq grands ensembles d'indicateurs :

1. Portrait de la population d'âge scolaire
2. Le financement des systèmes d'éducation
3. Études primaires et secondaires
4. Études postsecondaires
5. Transitions et résultats

Les renseignements suivants constituent l'essentiel du Manuel. Ils sont présentés pour chaque indicateur :

- une brève description générale;
- les principales définitions et les principaux concepts utilisés;
- un aperçu de la méthodologie;
- un court examen des principales limites des données, y compris des comparaisons entre les provinces et territoires, au besoin;
- les sources de données utilisées pour produire l'indicateur.

Une annexe qui présente la structure de l'éducation et de la formation au Canada conclut le Manuel.

Section A : Portrait de la population d'âge scolaire

A1 Population avec l'identité autochtone

De façon globale, l'indicateur **A1**, Taille de la population, donne des renseignements sur la population d'âge scolaire au Canada. Ce sous-indicateur donne les estimations et les projections de la population âgée de 0 à 29 ans avec l'identité autochtone, ainsi que la proportion de personnes avec l'identité autochtone dans la population canadienne, selon le groupe d'âge, pour le Canada et pour les provinces et territoires (tableau 17-10-0115-01 anciennement CANSIM 477-0110 et tableau 17-10-0116-01 anciennement CANSIM 477-0111).

Concepts et définitions

- Pour l'indicateur au sujet de la taille de la population, la **population d'âge scolaire** englobe toutes les personnes âgées de 5 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Les estimations et les projections présentées pour la population avec l'identité autochtone incluent également la population d'âge préscolaire (de 0 à 4 ans) et la population âgée de 25 à 29 ans. Les données sont présentées pour les groupes d'âge suivants : l'ensemble des 0 à 29 ans ; 0 à 4 ans ; 5 à 14 ans, 15 à 19 ans ; 20 à 24 ans, et 25 à 29 ans.
- **La population avec l'identité autochtone** désigne une personne ayant déclaré, dans le cadre de l'**Enquête nationale auprès des ménages de 2011**, appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Premières Nations, Métis ou Inuit et/ou personne ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada et/ou personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne et/ou à une Première nation².
- Les **estimations** de la population représentent le nombre de personnes ayant déclaré avoir une identité autochtone dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, ajusté pour le sous-dénombrement net et les réserves indiennes partiellement dénombrées.
- Une **projection de population** reflète l'effectif futur de population résultant d'un ensemble d'hypothèses relatives aux composantes démographiques et non démographiques de l'accroissement. Ces hypothèses considèrent qu'autant les populations au départ des projections que l'évolution des composantes sont susceptibles d'affecter l'effectif et la composition des populations. Pour la population autochtone, les hypothèses ont été assemblées en un nombre limité de scénarios dont l'objectif est de montrer ce qu'il adviendrait au cours des années à venir si les hypothèses les composant devaient s'avérer.
- Les projections sont présentées pour les années 2016, 2021, 2026, 2031 et 2036, pour les cinq scénarios (voir la section « Méthodologie »).
- **La fécondité** désigne le « Phénomène en rapport avec les naissances vivantes considérées du point de vue de la femme, du couple et très exceptionnellement de l'homme ».
- La **mobilité ethnique** est « le phénomène en vertu duquel les personnes et les familles changent d'appartenance ethnique »³. La mobilité ethnique se divise en deux volets : la mobilité ethnique intragénérationnelle et intergénérationnelle⁴.
- La mobilité ethnique **intergénérationnelle** résulte d'un changement d'appartenance ethnique entre les parents et les enfants, le ou les parents n'ayant pas la même appartenance ethnique que leur enfant.
- La mobilité ethnique **intragénérationnelle** résulte d'un changement dans l'appartenance ethnique d'une personne au cours du temps.
- **Sous-dénombrement** net représente la différence entre le nombre de personnes qui étaient visées par le recensement mais qui n'ont pas été recensées (sous-dénombrement) et le nombre de personnes qui ont été recensées alors qu'elles n'auraient pas dû l'être ou qui l'ont été plus d'une fois (sur-dénombrement).

2. Les « Concepts et définitions » utilisés dans cette section du manuel sur la population ayant une identité autochtone sont cités ou adaptés à partir des entrées du glossaire du rapport de 2015 de Statistique Canada, [Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036](http://www.statcan.gc.ca/pub/91-552-x/2015001/section04-fra.htm) (www.statcan.gc.ca/pub/91-552-x/2015001/section04-fra.htm) (Numéro de catalogue 91-552), préparé par Jean-Dominique Morency, Éric Caron Malenfant, Simon Coulombe et Stéphanie Langlois.

3. Guimond, Éric. 2003. « Définitions floues et explosions démographiques : identités mouvantes des groupes autochtones au Canada », dans Newhouse, D. et Peters, E. J., éditeurs, *Des gens d'ici : Les Autochtones en milieu urbain*, Project de recherche sur les politiques, Gouvernement du Canada.

4. Boucher, Alexandre, Norbert Robitaille et Éric Guimond. 2009. « La mobilité ethnique intergénérationnelle des enfants de moins de 5 ans chez les populations autochtones, Canada, 1996 et 2001 », dans *Cahiers québécois de démographie*, Volume 38, n° 2.

- **Microsimulation**, par opposition aux modèles d'estimations et de projections par composantes, la microsimulation simule le destin démographique d'individus un à la fois. Elle constitue une méthode qui s'appuie sur des expériences aléatoires répétées au niveau individuel plutôt que sur des proportions moyennes appliquées au niveau d'un groupe.

Méthodologie

- Les projections pour ce sous-indicateur sont fournies par l'équipe de Demosim dans la Section de la microsimulation démographique, Division de la Démographie de Statistique Canada. Les estimations pour la population présentées pour 2011 représentent le nombre de personnes ayant déclaré une identité autochtone dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cette base de données a été l'objet d'ajustements pour tenir compte du sous-dénombrement net au recensement selon l'âge, le sexe et la province/territoire et les réserves partiellement dénombrées.
- Le fichier de microdonnées de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 est également celui qui sert de population de base aux projections des populations selon l'identité autochtone jusqu'en 2036.
- Le modèle de projections démographiques par microsimulation Demosim a servi au développement des projections tant pour les Autochtones que les non-Autochtones présentées dans les tableaux 17-10-0115-01 et 17-10-0116-01. Les hypothèses pour la population autochtone proviennent des Scénarios 1, 2, 3, 4 et 5 des *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036*, n° 91-552 au catalogue de Statistique Canada.

Tableau 1
Projections pour les cinq scénarios

| | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 | Scénario 4 | Scénario 5 |
|--|---|--|--|---|---|
| Hypothèses relatives aux Autochtones | Mobilité ethnique constante et convergence complète de la fécondité. | Mobilité ethnique constante et convergence à 50 % de la fécondité. | Mobilité ethnique et fécondité constantes. | Aucune mobilité ethnique et convergence complète de la fécondité. | Aucune migration interne, mobilité ethnique constante et convergence complète de la fécondité |
| Fécondité | Convergence : Réduction complète de l'écart entre Autochtones et non Autochtones. | Convergence : Réduction de 50 % de l'écart entre Autochtones et non Autochtones. | Niveau constant ¹ et maintien des écarts de fécondité entre Autochtones et non Autochtones. | Convergence : Réduction complète de l'écart entre Autochtones et non Autochtones. | |
| Mobilité ethnique intragénérationnelle | Mobilité ethnique constante au niveau estimé de 1996 à 2011 | | | Aucune mobilité ethnique intragénérationnelle ² | Mobilité ethnique constante au niveau estimé de 1996 à 2011 |
| Mobilité ethnique intergénérationnelle | Constante, au niveau estimé dans l'ENM de 2011. | | | | |
| Transmission intragénérationnelle du statut d'Indien inscrit et de la catégorie d'inscription (incluant les unions mixtes) | Constante, au niveau estimé dans l'ENM de 2011 avec une poursuite des tendances 2001-2011 quant aux unions mixtes | | | | |
| Mortalité | Un accroissement modéré de l'espérance de vie avec maintien de l'écart entre les Autochtones et les non-Autochtones | | | | |
| Migration internationale | Aucune migration internationale pour les Autochtones. | | | | |
| Migration interne | Patrons de migration constants aux niveaux de 2001, 2006 et 2011 | | | | |
| Inscription au Registre des Indiens et reclassification de catégorie d'inscription au cours de la vie | Inscriptions tardives : taux constants; Inscriptions C-31 ³ : 4 300 inscriptions et déclin progressif d'ici 2036; Inscriptions C-3 ⁴ : 40 200 inscriptions jusqu'en 2020; Inscriptions Qalipu ⁵ : 23 700 inscriptions jusqu'en 2013; Reclassifications de 6(2) à 6(1) en vertu de C-3 : 18 200 reclassifications jusqu'en 2020; Autres reclassifications de 6(2) à 6(1) : taux constants | | | | |
| Scolarité | Un ralentissement progressif des tendances, et maintien des écarts entre Autochtones et non Autochtones. | | | | |
| | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 | Scénario 4 | Scénario 5 |
| Hypothèses relatives aux non Autochtones | Mobilité ethnique constante et convergence complète de la fécondité. | Mobilité ethnique constante et convergence à 50 % de la fécondité. | Mobilité ethnique et fécondité constantes. | Aucune mobilité ethnique et convergence complète de la fécondité. | Aucune migration interne, mobilité ethnique constante et convergence complète de la fécondité |
| Fécondité | Une fécondité moyenne qui atteint 1,67 enfant par femme à l'échelon national en 2021 et un maintien des écarts entre les groupes projetés. | | | | |
| Mortalité | Un accroissement modéré de l'espérance de vie, et des écarts constants de mortalité entre les sous-groupes qui composent la population. | | | | |
| Immigration | Un taux d'immigration constant à 7,5 pour mille, et une composition de l'immigration représentative par pays de naissance de l'immigration au cours de la période 2006 à 2011. | | | | |
| Émigration | Un taux d'émigration totale constant au niveau estimé entre 2002-2003 et 2011-2012, et des écarts constants d'émigration entre les sous-groupes qui composent la population. | | | | |
| Migration interne | Patrons de migration constants aux niveaux de 2001, 2006 et 2011 | | | | Aucune migration interne |

1. En 2010-2011, l'indice synthétique de fécondité a été estimé à environ 2,7 enfants pour les femmes d'identité inuite, 2,4 pour celles s'identifiant aux Premières Nations et 1,8 pour les femmes d'identité métisse, comparativement à 1,6 pour les femmes non autochtones.

2. Autrement dit, dans la population non autochtone née au Canada, toute personne susceptible de se déclarer d'identité autochtone l'a déjà fait avant 2011.

3. Modifications de 1985 à la *Loi sur les Indiens*.

4. Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens

5. Reconnaissance légale de la Première Nation Qalipu Mi'kmaq

Limites

- Il ne faut pas confondre la population déclarant avoir une identité autochtone et celle déclarant une ascendance autochtone. L'ascendance autochtone fait référence au groupe ethnique ou culturel des ancêtres d'une personne, mais ne signifie pas pour autant que cette personne s'identifie au groupe autochtone dont faisaient partie ses ancêtres⁵.
- Même si on utilise couramment les projections démographiques à des fins de planification, il faut les interpréter avec prudence, car elles reposent sur des hypothèses sur l'évolution des composantes démographiques.

Sources des données

- L'[Enquête nationale auprès des ménages de 2011](http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-012-x/99-012-x2011006-fra.cfm), Statistique Canada (www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-012-x/99-012-x2011006-fra.cfm).
- Tabulations spéciales proviennent de l'équipe Demosim, Section de la microsimulation démographique, Division de la Démographie de Statistique Canada.
- [Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036](http://www.statcan.gc.ca/pub/91-552-x/91-552-x2015001-fra.htm) (http://www.statcan.gc.ca/pub/91-552-x/91-552-x2015001-fra.htm), n° 91-552 au catalogue de Statistique Canada.

A2 Diversité culturelle

L'indicateur **A2** présente la diversité de la population d'âge scolaire dans certaines des principales régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada en fonction des immigrants, des minorités visibles et des langues parlées à la maison. Il fait également ressortir les variations de la proportion d'Autochtones parmi la population d'âge scolaire ([tableau 37-10-0098-01](#) anciennement CANSIM 477-0094).

Concepts et définitions

- Pour cet indicateur, la **population d'âge scolaire** englobe toutes les personnes âgées de 5 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Les **groupes d'âge** suivants, qui correspondent à la norme retenue par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Statistique Canada, ont été adoptés pour le PIPCE : 5 à 14 ans, 15 à 19 ans, 20 à 24 ans et 25 à 29 ans.
- **Immigrant** désigne une personne qui est ou qui a déjà été un immigrant reçu/résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. Certains immigrants sont citoyens canadiens, d'autres non. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. Dans le recensement de la population de 2016, « Immigrants » comprend les immigrants arrivés au Canada le 10 mai 2016 ou avant.
- **Minorité visible** se rapporte au fait qu'une personne appartient ou n'appartient pas à une des minorités visibles définies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et, le cas échéant, le groupe de minorités visibles en question. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Il s'agit principalement des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais.
- **Langue parlée à la maison** « Langue parlée le plus souvent à la maison » désigne la langue que la personne parle le plus souvent à la maison au moment de la collecte des données. Une personne peut déclarer plus d'une langue comme étant « parlée le plus souvent à la maison » si les langues sont parlées aussi souvent l'une que l'autre. Les lecteurs peuvent consulter la publication intitulée, [Dictionnaire, Recensement de la population, 2016](#), no 98-301-X au catalogue.

5. Comme indiqué dans le glossaire du rapport de 2015 de Statistique Canada, [Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036](http://www.statcan.gc.ca/pub/91-552-x/91-552-x2015001-fra.htm) (http://www.statcan.gc.ca/pub/91-552-x/91-552-x2015001-fra.htm) (Numéro de catalogue 91-552), préparé par Jean-Dominique Morency, Éric Caron Malenfant, Simon Coulombe et Stéphanie Langlois.

- **Identité autochtone** désigne les personnes ayant déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou ayant déclaré être un Indien inscrit ou des traités c'est-à-dire les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada et/ou ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou bande indienne. L'article 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que les peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit (sic) et des Métis du Canada.
- Identité autochtone comprend les groupes autochtones (Membres des Premières nations (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit)), les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.
- En 2016, on comptait 14 réserves indiennes et établissements indiens « partiellement dénombrés » dans le cadre du recensement (veuillez-vous reporter au document Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés). En 2011, on comptait au total 36 réserves indiennes et établissements indiens « partiellement dénombrés » dans l'ENM; 31 d'entre eux ont aussi été partiellement dénombrés dans le Recensement de 2011. Les cinq autres réserves ont été partiellement dénombrées dans l'ENM correspondaient à des cas où seule la partie recensement du dénombrement avait été effectuée et où le dénombrement dans le cadre de l'ENM n'avait pas été autorisé ou avait été interrompu avant d'être terminé, ou encore n'avait pas été possible en raison de causes naturelles. En 2006, on comptait 22 réserves indiennes et établissements indiens « partiellement dénombrés » dans le recensement. Pour plus de renseignements sur les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés, veuillez vous reporter à l'[annexe 1.2](#) du Guide du Recensement de la population, 2016, no 98-304-X au catalogue.
- Une **région métropolitaine de recensement (RMR)** ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.
- Si la population du noyau d'une AR diminue et devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si sa population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau devient inférieure à 50 000 habitants. Les petits centres de population avec une population inférieure à 10 000 habitants sont appelés banlieue. Alors que toutes les régions à l'intérieur des RMR et des AR qui ne sont pas des centres de population sont des régions rurales.

Méthodologie

- La proportion de la population d'âge scolaire possédant des caractéristiques particulières est fondée sur les renseignements déclarés dans le Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 concernant les immigrants, les minorités visibles et l'identité autochtone, et le Recensement de la population de 2016 concernant la langue parlée à la maison.
- La proportion de la population d'âge scolaire possédant la caractéristique y = (nombre de personnes âgées de 5 à 24 ans possédant la caractéristique y) / (nombre de personnes âgées de 5 à 24 ans).

Limites

- Les auteurs des rapports du PIPCE établissent des indicateurs canadiens distincts pour les personnes qui se sont elles-mêmes identifiées comme étant Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuits. Même si cette classification autorise des analyses plus détaillées de la population autochtone du Canada qu'un grand groupe pancanadien, elle ne brosse pas un tableau complet de la population vivant en milieu urbain et ceux vivant en milieu rural ou dans des localités isolées, ou encore entre les Autochtones vivant dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci. Les Autochtones issus de ces divers milieux peuvent avoir des possibilités, des aspirations et des besoins très différents. Des indicateurs distincts concernant les Autochtones sont établis pour chacune des dix provinces et chacun des trois territoires. Ici encore, il est possible que l'écart au sein des sphères de compétences nous échappe en partie.

- Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les estimations du questionnaire complet du Recensement de 2016 avec les estimations de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, car ces deux sources de données représentent des populations différentes. La population cible du questionnaire complet du Recensement de 2016 comprend les résidents habituels dans les logements collectifs et les personnes vivant à l'étranger, alors que la population cible de l'ENM les exclut. De plus, les estimations de l'ENM sont dérivées d'une enquête à participation volontaire, et elles peuvent par conséquent, comporter davantage d'erreurs dues à la non-réponse que les estimations dérivées du questionnaire complet du Recensement de 2016.

Source des données

- [Enquête nationale auprès des ménages de 2011](#), Statistique Canada.
- [Recensement de la population de 2016](#), Statistique Canada.

A3 Faible revenu

L'indicateur **A3** nous renseigne sur la proportion de la population âgée de 0 à 24 ans vivant dans un contexte de faible revenu, par groupe d'âge et mode de vie (tableau 37-10-0129-01 anciennement CANSIM 477-0134). La durée des périodes pendant lesquelles les individus âgés de 5 à 24 ans ont vécu dans ces situations est présentée. L'information est présentée pour le Canada et les provinces.

Concepts et définitions

- Cet indicateur fait référence à la **population d'âge préscolaire et scolaire** et englobe toutes les personnes âgées de 0 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Les **groupes d'âge** suivants ont été adoptés pour le PIPCE : 0 à 4 ans, 5 à 19 ans (5 à 14 ans, 15 à 19 ans), 20 à 24 ans et 0 à 24 ans.
- Trois **modes de vie** sont présentés pour la population âgée de 0 à 24 ans vivant dans un contexte de faible revenu: personnes demeurant avec deux parents, personnes demeurant avec un parent seul ou personnes ne demeurant avec aucun parent. La catégorie « Tous les modes de vie » inclut les trois modes de vie mentionnés ci-haut.
- Les **parents** renvoient aux parents biologiques, aux beaux-parents et aux parents adoptifs. L'expression **parent seul** est utilisée pour désigner un tuteur ou adulte, sans égard à l'état matrimonial, sans conjoint mais qui a la garde d'enfants. Le « type de familles de recensement » comprend les familles de recensement et les personnes hors famille de recensement. La famille de recensement correspond à ce qui est couramment appelé la famille nucléaire ou famille immédiate. D'une façon générale, elle est composée d'un couple marié ou d'un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou de l'un ou l'autre des parents avec un ou plusieurs enfants. De plus, un enfant de la famille de recensement ne doit pas vivre avec son conjoint ou avec un ou plusieurs de ses enfants dans ce même ménage.
- Le **faible revenu** est déterminé à l'aide des **Mesures du faible revenu (MFR)** produits par Statistique Canada. Les MFR reposent sur la notion que toutes les personnes d'un ménage sont à faible revenu si le revenu ajusté de leur ménage est inférieur à la moitié du revenu médian ajusté. Aux fins des comparaisons internationales, la MFR est la mesure de faible revenu la plus couramment utilisée. L'expression « personnes à faible revenu » devrait être interprétée comme désignant les personnes faisant partie d'un ménage à faible revenu, y compris les personnes vivant seules dont le revenu tombe sous la ligne de faible revenu (LFR). De la même façon, par « enfants à faible revenu », on entend les enfants qui vivent dans des ménages à faible revenu.

Méthodologie

- Les données de cet indicateur proviennent de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour les années 2006 à 2011 et de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) pour les années 2012 jusqu'à présent. L'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) est une enquête transversale ayant pour but de dresser un portrait du revenu et des sources de revenu des Canadiens, selon leurs caractéristiques personnelles et celles de leur ménage.

- Le faible revenu est calculé à partir de la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl). Les personnes sont considérées comme étant à faible revenu si leur revenu après impôt rajusté correspond à moins de 50 % de la médiane du revenu après impôt rajusté. Le revenu après impôt est rajusté en divisant le revenu du ménage par la racine carrée de la taille du ménage et en attribuant cette valeur à toutes les personnes du ménage. Les seuils de la MFR-Apl sont calculés chaque année et varient selon les tendances du revenu médian. Comme les MFR sont calculées chaque année à partir de nouvelles données, elles n'ont pas à être mises à jour au moyen d'un indice des prix. Contrairement aux SFR, qui sont calculés à partir des données d'une enquête sur les dépenses, puis comparés avec les données d'une enquête sur le revenu, les MFR sont calculées et appliquées à partir d'une seule et unique enquête sur le revenu.
- Le pourcentage de la population d'âge préscolaire et scolaire vivant dans un contexte de faible revenu est défini comme étant le nombre d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu divisé par le nombre total d'enfants dans cette catégorie d'âge.

Limites

- Il n'existe pas de norme internationalement reconnue pour mesurer la pauvreté, ni de définition officielle de la pauvreté au Canada. Les MFR-Apl constituent l'une des nombreuses mesures possibles pour suivre l'évolution du mieux-être économique relatif des familles canadiennes.
- L'ECR fait appel à une méthodologie différente de celle utilisée pour l'EDTR. Les données de l'EDTR ont été révisées pour les années 2006 à 2011 afin de permettre la comparaison avec les données de l'ECR. Aucune révision n'a été apportée aux années antérieures à 2006. Lors de la mise en œuvre de la révision pour la période de 2006 à 2011, les révisions des données ont été effectuées de manière à réduire au minimum les « ruptures » dans les tendances. Néanmoins, pour certaines caractéristiques, les tendances des données pourraient révéler une rupture en raison du changement de méthodologie. Ce genre de rupture se manifesterait comme un mouvement perceptible des données à la hausse ou à la baisse. Ces ruptures peuvent être présentes dans les estimations de 2006 et de 2012 et pourraient être plus courantes dans les estimations pour les petits domaines, comme le type de famille ou la région.

Sources des données

- Enquête canadienne sur le revenu (ECR), Statistique Canada. Pour obtenir plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [5200](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5200) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5200).
- Statistique Canada, 2016, "[Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2016002-fra.htm)," (<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2016002-fra.htm>) *Série de documents de recherche – Revenu*. Statistique Canada N° 75F0002M au catalogue, N° 002, Ottawa. La Division de la statistique du revenu. (site consulté le 3 août 2017).
- Statistique Canada, 2015. "[Le revenu des Canadiens, 2000 à 2013](http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/151217/dq151217c-fra.htm)." (<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/151217/dq151217c-fra.htm>) *Le Quotidien*. Le 17 décembre. (site consulté le 3 août 2017).
- Statistique Canada, Mai 2015. *Guide de l'utilisateur de l'Enquête canadienne sur le revenu 2015*. La Division de la statistique du revenu.
- Statistique Canada, 2015, "[Les lignes de faible revenu, 2013-2014 : mise à jour](http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2015002-fra.htm)," (<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2015002-fra.htm>) *Série de documents de recherche – Revenu*. Statistique Canada N° 75F0002M au catalogue, N° 002, Ottawa. La Division de la statistique du revenu. (site consulté le 3 août 2017).

A4 Antécédents familiaux

L'indicateur **A4** porte sur les modes de vie des membres de la population d'âge scolaire et sur les activités professionnelles des parents. Les répartitions sont établies pour l'ensemble de la population d'âge scolaire ([tableau 37-10-0093-01](#) anciennement CANSIM 477-0089 et [tableau 37-10-0094-01](#) anciennement CANSIM 477-0090) et pour la population d'âge scolaire ayant une identité autochtone ([tableau 37-10-0095-01](#) anciennement CANSIM 477-0091 et [tableau 37-10-0096-01](#) anciennement CANSIM 477-0092).

Concepts et définitions

- Pour cet indicateur, la population **d'âge scolaire** englobe toutes les personnes âgées de 5 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Les **groupes d'âge** suivants, qui correspondent à la norme retenue par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Statistique Canada, sont utilisés : 5 à 14 ans, 15 à 19 ans, 20 à 24 ans et 25 à 29 ans.
- La population âgée de 5 à 24 ans a été regroupée dans les catégories suivantes pour refléter les **modes de vie** : les personnes demeurant avec leur(s) parent(s), y compris les parents mariés, les parents vivant en union libre et les parents seuls; ainsi que les personnes ne demeurant avec aucun parent, y compris les personnes habitant en couple, les parents seuls ou celles qui ont adopté d'autres modes de vie.
- Les **parents** renvoient aux parents biologiques, aux parents de même sexe, aux beaux-parents et aux parents adoptifs. L'expression **parent seul** est utilisée pour désigner un tuteur ou adulte, sans égard à l'état matrimonial, sans conjoint mais qui a la garde d'enfants. Les gens qui ont adopté un autre mode de vie comprennent ceux vivant avec des « personnes hors famille », c'est-à-dire ceux qui vivent avec des personnes apparentées seulement, avec des personnes apparentées et d'autres personnes ou avec des personnes non apparentées (au moins deux de ces personnes non apparentées doivent former une famille de recensement). « Parents » désigne aussi le ou les grands-parents lorsqu'il n'y a pas de parents dans le ménage.
- Les répartitions en pourcentage sont présentées pour le groupe des 5 à 24 ans au complet ainsi que pour les **groupes d'âge** suivants : 5 à 14 ans, 15 à 19 ans et 20 à 24 ans.
- Dans le contexte du **Recensement de la population**, une **famille** est un couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), un couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou un parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple marié ou un **couple vivant en union libre** peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.
- On a apporté plusieurs changements importants au concept de la famille de recensement à compter du Recensement de 2001 : deux personnes constituant un couple en union libre formé de partenaires de même sexe et tous leurs enfants faisant partie de leur ménage sont considérées comme une famille de recensement. Les enfants compris dans une famille de recensement peuvent avoir déjà été mariés (pourvu qu'ils n'habitent actuellement pas avec leur époux[se] ou partenaire en union libre). Auparavant, il fallait qu'ils n'aient jamais été mariés. Un petit-fils ou une petite-fille vivant dans un ménage à trois générations où le parent (deuxième génération) n'a jamais été marié est, contrairement aux recensements précédents, maintenant considéré(e) comme faisant partie de la famille de recensement du parent, à condition de ne pas habiter avec son époux[se], son/sa partenaire en union libre ou son enfant. Auparavant, la famille de recensement était ordinairement constituée des deux générations les plus anciennes. Un petit-fils ou une petite-fille d'un autre membre du ménage où le parent (deuxième génération) n'est pas présent est maintenant considéré(e) comme faisant partie de la famille de recensement du grand-père ou de la grand-mère, à condition que le petit-fils ou la petite-fille n'habite pas avec son époux(se), son/sa partenaire en union libre ou son enfant. Auparavant, un tel petit-fils ou une telle petite-fille n'était pas considéré(e) comme faisant partie de la famille de recensement.
- Dans le [tableau 37-10-0093-01](#), les enfants de parents mariés et de même sexe sont regroupés avec ceux vivant avec des parents en union libre de même sexe par souci d'uniformité avec les définitions utilisées dans le Recensement de 2006. Par conséquent, dans ce tableau, la catégorie des enfants vivant avec des « parents en union libre » comprend ceux en union libre de sexe opposé, ceux en union libre de même sexe et les parents mariés de même sexe. Il est important de noter que les données comprises dans ce tableau ne sont pas comparables aux données du [tableau 37-10-0095-01](#), où les enfants de parents mariés et de même sexe sont regroupés avec ceux vivant avec des parents mariés par souci d'uniformité avec les définitions utilisées dans l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

- **Identité autochtone** désigne les personnes ayant déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou ayant déclaré être un Indien inscrit ou des traités c'est-à-dire les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada et/ou ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou bande indienne. L'article 35 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982 précise que les peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit (sic) et des Métis du Canada.
- **L'ensemble des Autochtones** comprend les groupes autochtones (Membres des Premières nations (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit)), les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.

Méthodologie

- La répartition en pourcentage de la population d'âge scolaire, par groupe d'âge et mode de vie, a été étudiée pour l'ensemble de la population du Canada ([tableau 37-10-0093-01](#) et [tableau 37-10-0094-01](#)) et pour la population d'âge scolaire ayant une identité autochtone ([tableau 37-10-0095-01](#) et [tableau 37-10-0096-01](#)).
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, on applique une méthode aux données du recensement qui consiste à arrondir de façon aléatoire les valeurs des dénombrements individuels. Par conséquent, lorsque des données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, puisque le total et les totaux partiels sont arrondis de façon séparée et aléatoire. Cependant, à l'exception des écarts dus à l'arrondissement simple, les pourcentages ont été calculés afin d'arriver à une somme de 100 %, comme le recommande le groupe de la méthodologie du recensement.

Limites

- Les auteurs des rapports du PIPCE établissent des indicateurs canadiens distincts pour les personnes qui se sont elles-mêmes identifiées comme étant Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuits. Même si cette classification autorise des analyses plus détaillées de la population autochtone du Canada comparativement à un grand groupe pancanadien, elle ne brosse pas un tableau complet de la situation. Par exemple, cette façon de faire ne permet pas de différencier les Autochtones vivant en milieu urbain de ceux vivant en milieu rural ou dans des localités isolées, ou encore entre les Autochtones vivant dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci. Les Autochtones issus de ces divers milieux peuvent avoir des possibilités, des aspirations et des besoins très différents.
- Certaines réserves indiennes et certains établissements indiens n'ont pas participé à l'**Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011**, soit parce que le dénombrement n'était pas autorisé, soit parce qu'il a été interrompu avant d'être mené à terme, soit à cause de désastres naturels (p. ex., les incendies de forêt). On appelle ces réserves « réserves partiellement dénombrées ». Dans l'ENM de 2011, 36 réserves sur 863 réserves habitées ont été partiellement dénombrées. Les données sur ces 36 réserves indiennes et établissements indiens ne sont pas comprises dans les totalisations de l'ENM de 2011. Par conséquent, certaines estimations dans le présent document peuvent être sous-estimées pour les Premières Nations. Veuillez consulter le document de référence intitulé [Guide de référence sur les peuples autochtones](#), Enquête nationale auprès des ménages, (www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-011-x/99-011-x2011006-fra.cfm) n° 99-011-X2011006 au catalogue, pour en savoir davantage sur ces exclusions.
- Lorsqu'on compare les résultats du recensement à d'autres sources de données de Statistique Canada, il semble y avoir une surestimation des personnes âgées de 15, 16 et 17 ans qui sont comptées comme étant mariées, en union libre, séparées, divorcées ou veuves, plutôt que jamais mariées (célibataires). Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le Guide de référence pour les familles, Recensement de 2011.
- À chaque recensement, il existe une certaine variabilité dans le dénombrement des personnes âgées de 20 à 24 ans en raison de la possibilité que les étudiants soient déclarés à leur emplacement d'études plutôt qu'au domicile de leurs parents (ce qui est recommandé). Veuillez consulter « [La situation des jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans dans les ménages](#) » (www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/

ref/guides/98-312-x/98-312-x2011005-fra.cfm), un article de la série Recensement en bref rédigé par Anne Milan.

- Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les estimations du questionnaire complet du Recensement de 2006 avec les estimations de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, car ces deux sources de données représentent des populations différentes. La population cible du questionnaire complet du Recensement de 2006 comprend les résidents habituels dans les logements collectifs et les personnes vivant à l'étranger, alors que la population cible de l'ENM les exclut. De plus, les estimations de l'ENM sont dérivées d'une enquête à participation volontaire, et elles peuvent par conséquent, comporter davantage d'erreurs dues à la non-réponse que les estimations dérivées du questionnaire complet du Recensement de 2006.

Source des données

- Recensement de la population, 2006, 2011 et 2016, Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, Statistique Canada.

Section B : Le financement des systèmes d'éducation

B1 Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement

Ce sous-ensemble de l'indicateur **B1** présente des données sur les dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, selon le niveau scolaire, aux échelons du Canada, des provinces et des territoires. Les montants sont indiqués en millions de dollars courants ([tableau 37-10-0131-01](#) anciennement CANSIM 477-0136). Les dépenses sont aussi présentées en total, tous comme les indices de variation et les répartitions en pourcentage ([tableau 37-10-0022](#) anciennement CANSIM 477-0137), par ordre d'enseignement, à partir de 2007/2008. Les dépenses par habitant au titre de l'éducation et l'indice de variation connexe sont également indiquées pour le Canada et les différentes provinces et territoires qui le composent ([tableau 37-10-0025-01](#) anciennement CANSIM 477-0138) ainsi que les dépenses totales en proportion de produit intérieur brut (PIB) ([tableau 37-10-0040-01](#) anciennement CANSIM 477-0139). Tandis que les montants du [tableau 37-10-0131-01](#) sont indiqués en millions de dollars courants, les données des [tableaux 37-10-0022-01](#), [37-10-0025-01](#) et [37-10-0040-01](#) sont basées sur des montants en dollars constants.

Concepts et définitions

Le terme « **dépenses publiques** » désigne les dépenses directes par des entités publiques au titre d'établissements d'enseignement comme les écoles, les universités et les autres établissements publics et privés fournissant ou appuyant des services d'enseignement. Il comprend également les subventions accordées aux ménages aux fins d'activités liées à l'éducation. Les entités publiques comprennent les ministères fédéraux, les ministères provinciaux, les administrations locales et les autres organismes publics.

Le terme « **dépenses privées** » désigne les dépenses directes financées par les ménages et par d'autres entités privées au titre des établissements d'enseignement. Il comprend également les dépenses privées au titre d'établissements appuyant des services d'enseignement. Il exclut toutefois les subventions publiques et les dépenses privées hors établissements d'enseignement, comme l'achat de manuels scolaires ou les cours particuliers.

Le niveau **préscolaire** comprend exclusivement la maternelle, tandis que le niveau **primaire-secondaire** comprend 12 années d'études, de la 1^{re} à la 12^e année. La seule exception est le Québec, où le système primaire-secondaire est composé de six années d'école primaire et de cinq années d'école secondaire.

Dans ce contexte, le terme « **collège** » désigne les collèges communautaires et les écoles de formation professionnelle, incluant les collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEPs) au Québec et les collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario. Selon la province ou le territoire, on les appelle collèges, collèges régionaux, centres, collèges d'arts appliqués et de technologie, collèges communautaires, instituts, écoles ou, au Québec, CÉGEPs.

Les **universités** offrent habituellement des programmes de premier cycle, d'une durée de quatre ans, menant au grade de baccalauréat. Les grades supérieurs comprennent la maîtrise, qui exige généralement deux années d'études après l'obtention d'un premier grade, et le doctorat, qui exige de trois à cinq années d'études et de recherche avancées ainsi qu'une thèse.

Le terme « **niveaux postsecondaires combinés** » désigne la totalité des dépenses au titre des collèges et des universités. Il fournit un aperçu des dépenses d'éducation dans le secteur de l'enseignement supérieur. Le terme « **tous niveaux combinés** » désigne les dépenses d'éducation à tous les niveaux d'enseignement, notamment préscolaire, primaire-secondaire, collégial et universitaire.

L'indice présente les changements cumulatifs annuels en pourcentage à l'intérieur d'une variable par rapport à une année de référence donnée, exprimés sous forme d'indice, l'année de référence équivalent à 100. Par exemple, un indice d'une valeur de 104 au niveau du Canada (37-10-0025-01), cinq ans après l'année de référence, indiquerait une augmentation de 4 % des dépenses combinées par habitant au titre de l'éducation au cours de la période allant de 2007/2008 à 2012/2013.

Le produit intérieur brut (PIB) représente la valeur marchande totale des biens et services produits par un pays (ou une province ou un territoire) au cours d'une année.

Méthodologie

- Les chiffres des niveaux préscolaire et primaire-secondaire incluent des données relatives aux écoles publiques, aux écoles fédérales, à l'éducation spécialisée (par exemple les écoles ou les programmes pour les personnes ayant des incapacités), aux dépenses des ministères fédéraux et provinciaux pour l'administration des programmes et pour les cotisations aux régimes de pension des enseignants, et aux écoles privées.
- Aux niveaux préscolaire et primaire-secondaire, une petite part du financement des établissements publics provient de sources privées; celle-ci est calculée par extrapolation d'une année à l'autre.
- Les dépenses aux niveaux préscolaire et primaire-secondaire au Québec incluent les dépenses au titre des formations professionnelles et techniques fournies dans le cadre du système primaire-secondaire.
- Les données au niveau collégial incluent également celles relatives aux **Collèges d'enseignement général et professionnel du Québec (CÉGEPs)**.
- Bien qu'il n'y ait pas d'universités dans les territoires, il y a tout de même des dépenses au niveau universitaire, notamment l'aide aux étudiants et des dépenses administratives. Des dépenses similaires sont également incluses dans les données provinciales.
- On calcule les dollars constants en utilisant un déflateur pour convertir des dépenses indiquées dans une série chronologique à un niveau de prix qui existait à un certain moment (l'année de référence). Les dollars constants éliminent les variations du pouvoir d'achat du dollar au fil du temps. Le résultat est une série qui existerait si le dollar avait un pouvoir d'achats égal au pouvoir d'achat qui existait pendant l'année de référence.
- Les dépenses par habitant dans le tableau 37-10-0025-01 correspondent aux dépenses consacrées à l'éducation au Canada, ou dans une province ou un territoire, divisées par la population totale pour montrer combien on consacre à l'éducation par personne.

Limites

- Il convient de se montrer prudent lors de toute analyse historique de données financières. Bien que les établissements reçoivent des lignes directrices pour guider les répondants à l'enquête, les possibilités de comparaison restent limitées par des différences de principes comptables entre les établissements. En outre, certaines caractéristiques propres à chaque établissement comme la taille, le budget et l'environnement physique peuvent également limiter les comparaisons.
- Les comparaisons entre les provinces et les territoires doivent tenir compte de certains facteurs comme la diversité des sources de financement, les dates de clôture de l'exercice financier, qui varient du 31 mars au 30 juin, ainsi que les différences de politiques et de responsabilités provinciales en matière de financement.
- Les données relatives aux écoles privées sont estimées aux niveaux préscolaire et primaire-secondaire.
- Conformément à la définition de l'OCDE, les dépenses liées au service de la dette ne sont pas prises en compte.
- Conformément à la définition de l'OCDE, les dépenses liées au service de la dette ne sont pas prises en compte.
- Même si les montants sont présentés en dollars constants afin de broser un tableau cohérent au fil des ans, l'incidence des dépenses au titre de l'éducation dans toutes les provinces et territoires dépendra de plusieurs facteurs, notamment des fluctuations de coût de la vie dans ces provinces et territoires.

Source des données

- En ce qui concerne les niveaux préscolaire et primaire-secondaire, les données proviennent de trois enquêtes de Statistique Canada : l'[Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5102) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5102), l'[Enquête sur les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3140) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3140) et l'[Enquête sur le système intégré d'information financière sur les commissions scolaires](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3119) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3119). Des données ont également été tirées des comptes publics provinciaux et territoriaux.

- En ce qui concerne les collèges, y compris les collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEPs) au Québec, les données proviennent de l'[Enquête sur l'information financière des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3146) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3146).
- En ce qui concerne le secteur universitaire, les données financières proviennent de l'[Enquête sur l'information financière des universités et collèges](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3121) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3121), réalisée en collaboration avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire, et de l'[Enquête sur les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3140) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3140).

B2 Frais de scolarité universitaire moyens

Ce sous-ensemble de l'indicateur **B2** présente des données sur les des frais de scolarité universitaires moyens des étudiants de premier cycle et de cycles supérieurs, au fil du temps, en dollars courants ([tableau 37-10-0045-01](#) anciennement CANSIM 477-0077), à l'échelon du Canada et des provinces, et selon le domaine d'études ([tableau 37-10-0003-01](#) anciennement CANSIM 477-0021 et [tableau 37-10-0004-01](#) anciennement CANSIM 477-0022). Toutes les données des tableaux du présent sous-ensemble sont extraites de l'enquête **Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à plein temps dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (enquête FSSUC)**. Cette enquête couvre l'année universitaire (huit mois).

Concepts et définitions

- Les **frais de scolarité universitaires moyens** correspondent aux frais payables par les étudiants canadiens à plein temps au cours de l'année universitaire, soit de septembre à avril. Les étudiants étrangers ne sont pas inclus. Les frais de scolarité moyens aux cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) sont également présentés. Sont exclus de tous les tableaux les frais supplémentaires obligatoires exigés pour les activités sportives, les services de santé, les associations d'étudiants, etc.
- La classification des **domaines d'études pour les programmes de premiers cycles et de cycles supérieurs** est adaptée de la **Classification des programmes d'enseignement (CPE)** de Statistique Canada. Les frais de scolarité moyens pour les deux types de programmes sont ordonnés des plus dispendieux aux moins dispendieux selon les données de l'année la plus récente.
- L'information est présentée selon les 17 domaines d'études suivants, et ce, tant pour les programmes de premier cycle que pour les programmes de cycles supérieurs : agriculture, ressources naturelles et conservation; architecture et services connexes; commerce, gestion et administration publique; dentisterie; éducation; génie; sciences humaines; droit, professions connexes et études du droit; mathématiques, informatique et sciences de l'information; médecine; sciences infirmières; santé autre, parc, récréation et conditionnement physique; pharmacie; sciences physiques et de la vie, et technologies; sciences sociales et de comportements; médecine vétérinaire; et arts visuels et d'interprétation et technologies des communications.
- Les programmes de cycles supérieurs incluent également les programmes réguliers de maîtrise en administration des affaires et les programmes de maîtrise en administration des affaires pour cadres.
- Tous les montants des frais de scolarité sont présentés en **dollars courants**. Pour convertir les données en dollars courants en des montants en dollars constants afin de permettre la comparaison dans le temps, il est suggéré d'utiliser l'Indice des prix à la consommation du mois de septembre qui correspond avec le début de l'année universitaire (de septembre à août). Voir le « [Indice des prix à la consommation \(IPC\), panier de 2011, mensuel, septembre, Canada et provinces](#) » pour obtenir plus de détails sur l'Indice et le processus de conversion.

Méthodologie

- L'enquête FSSUC recueille des données sur les étudiants à plein temps dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades et sont subventionnés par des fonds publics. L'enquête a été élaborée pour fournir un aperçu des frais de scolarité, des frais supplémentaires obligatoires et des frais de subsistance que les étudiants peuvent s'attendre à payer pour une année universitaire.

- La population cible se compose de tous les établissements conférant des diplômes (universités et collèges) au Canada. Il s'agit d'un recensement avec plan transversal. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.
- Le questionnaire de l'enquête FSSUC a subi d'importantes modifications en vue du cycle de collecte 2007-2008, de manière à y inclure la structure de codage type des domaines d'études fondée sur la CPE. Le Programme de maîtrise en administration des affaires pour cadres et le Programme régulier de maîtrise en administration des affaires, auparavant inclus dans la catégorie « Commerce, gestion et administration publique » ont été présentés de façon indépendante dans les programmes de deuxième et troisième cycle. Ce changement a eu des effets importants. En 2010-2011, les programmes de maîtrise en administration des affaires ont été exclus du calcul des moyennes provinciales et nationales de façon à éliminer les répercussions des coûts plus élevés de ces programmes sur la pondération globale des frais de scolarité.
- Les moyennes des frais de scolarité ont été pondérées selon le nombre d'étudiants inscrits par établissement et par domaine d'études à l'aide des données les plus actuelles sur les inscriptions dont on disposait.
- À partir de 1998-1999, pour ce qui est du Québec, les calculs des moyennes pondérées tiennent compte de la différence entre les frais de scolarité exigés pour les étudiants canadiens de la province et ceux exigés pour les étudiants canadiens de l'extérieur de la province. À partir de 2007-2008, pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, les calculs des moyennes pondérées tiennent compte de la différence entre les frais de scolarité exigés pour les étudiants canadiens de la province et ceux exigés pour les étudiants canadiens de l'extérieur de la province. Pour ce qui est de l'Ontario, les calculs des moyennes pondérées tiennent compte de la moyenne de la valeur minimale et de la valeur maximale des frais de scolarité des étudiants de premier cycle, y compris les inscriptions par domaine d'étude. Toutes les autres provinces, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et du Québec, utilisent la valeur minimale des frais de scolarité, y compris les inscriptions par domaine d'étude, pour le calcul des moyennes pondérées des frais de scolarité des étudiants de premier cycle. Les calculs des moyennes pondérées pour les étudiants de deuxième et troisième cycle tiennent compte de la moyenne de la valeur minimale et de la valeur maximale des frais de scolarité, y compris les inscriptions.
- Toute enquête peut donner lieu à des erreurs. La présente enquête donne lieu à des erreurs non dues à l'échantillonnage, car aucun processus d'échantillonnage n'a été utilisé pour produire les résultats finaux. Chaque année, la comparabilité des données fait l'objet d'un examen pour chaque université et collège, et tout écart important est analysé avec le répondant. Les données sur les frais de scolarité sont disponibles au niveau provincial et par province et domaine d'étude dans CANSIM. Les données sur les frais de scolarité au niveau de l'établissement, c'est-à-dire les données brutes fournies par les établissements, sont disponibles auprès des Services à la clientèle, sur demande et moyennant certains frais.

Limites

- Comme la répartition des étudiants selon les différents programmes varie d'une période à l'autre, il faut être prudent lorsqu'on fait des comparaisons historiques.

Source des données

- Enquête Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à plein temps dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC), Statistique Canada. Pour obtenir plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3123](https://www150.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3123&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2) (https://www150.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3123&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2).

Revenus des universités

Ce sous-ensemble de l'indicateur **B2** présente les revenus des universités par source de revenus, en pourcentage des revenus totaux, au niveau du Canada et des provinces ([tableau 37-10-0110-01](#) anciennement CANSIM 477-0106). Les montants sont présentés en dollars courants, pour l'année financière.

Concepts et définitions

- Les **revenus gouvernementaux** des universités désignent les subventions et contrats provenant de ministères et d'organismes publics fédéraux, provinciaux, municipaux et internationaux.
- La portion **fédérale** des revenus provient principalement de six grands ministères ou organismes : le **Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)**, **Santé Canada (SC)**, le **Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)**, les **Instituts de recherche en santé du Canada (ISRC)**, la **Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)**, ainsi que les **Chaires de recherche du Canada**. Les subventions et les contrats de tous les autres ministères et organismes fédéraux sont également inclus.
- À l'échelon **provincial**, les subventions et les contrats comprennent : les recettes provenant de ministères et d'organismes provinciaux, notamment les subventions provinciales de contrepartie relativement à la FCI; et les revenus provinciaux de contrepartie relativement à la FCI provenant du ministère responsable de l'établissement. Les « revenus des autres provinces », qui comprennent les subventions des provinces autres que la province de laquelle relève l'établissement et les contrats passés avec ces provinces, sont aussi inclus.
- Les subventions des autorités compétentes en matière de transport urbain, de communication et de stationnement sont les exemples de revenus provenant des administrations **municipales**.
- La dernière catégorie est celle des revenus provenant de **pays étrangers**. Elle comprend les subventions des organismes suivants : **National Endowment for Humanities**, **National Institutes of Health** et **National Science Foundation**.
- Les **revenus de sources privés** des universités sont les revenus provenant d'autres sources que l'administration publique et répartis comme suit :
 - o **Droits de scolarité** : paiements provenant directement des étudiants sous forme de frais de scolarité (pour tous les cours, menant à des crédits ou non) et d'autres frais.
 - o **Subventions et contrats non gouvernementaux, dons et legs** : Soutien financier que les collèges et universités reçoivent de donateurs, par testament ou sous forme de subventions et de contrats provenant d'autres sources que l'administration publique, lesquelles stipulent des conditions précises.
 - o **Ventes** : Revenus provenant de la vente de services et de produits par l'établissement.
 - o **Placements** : Revenus provenant de dividendes, d'obligations, de prêts hypothécaires, de billets à court terme et d'intérêts bancaires. Inclut le « fond de dotation », un fond affecté (provenant principalement de dons) qui ne peut pas être dépensé. Les revenus d'investissement générés par ce fond peuvent être utilisés à différentes fins, souvent imposées par le donateur.
 - o Revenus **divers** : Commissions, redevances et droits d'utilisation de droits ou de biens appartenant à l'établissement, droits de prestation de services, amendes de bibliothèque et autres amendes semblables, frais de location, bénéfice net ou perte nette sur la vente d'immobilisations et autres revenus non précisés ailleurs.

Méthodologie

- Les données sont extraites de l'**Enquête sur l'information financière des universités et collèges (IFUC)**, qui vise à recueillir des renseignements financiers (revenus et dépenses) au sujet des universités et des établissements affiliés au Canada (le terme « établissement » désigne les universités, collèges universitaires, collèges, instituts et hôpitaux). Il s'agit d'un recensement avec plan transversal, et la population cible se compose de tous les établissements conférant des diplômes (universités et collèges) au Canada. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.
- La collecte des données de l'IFUC est effectuée à l'aide de deux questionnaires distincts :
 1. Un questionnaire développé avec l'**Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU)**, conçu et mis en œuvre par le Comité des finances de l'ACPAU, qui regroupe des administrateurs financiers de six universités. Ces administrateurs se rencontrent deux fois l'an, discutent et mettent en œuvre tout changement proposé au questionnaire et à la brochure explicative.
 2. Un questionnaire destiné aux non-membres de l'ACPAU qui est le même que celui destiné aux membres de l'ACPAU. Toute modification apportée au questionnaire des membres de l'ACPAU (et à la brochure explicative) l'est également à celui-ci.
- Les universités de l'Ontario membres de l'ACPAU font leur déclaration à leur propre organe de collecte (le **Council of Finance Officers – Universities of Ontario [COFO]**). Cette information est envoyée à Statistique Canada dans un gros fichier non hiérarchique. Les données obtenues du COFO sont ensuite mises en correspondance et intégrées pour être converties au format de la base de données de l'ACPAU.
- En 1999-2000, il y a eu une interruption dans la série parce que d'importants changements ont été apportés au questionnaire et aux lignes directrices de l'ACPAU, ce qui a influé sur la comparabilité chronologique des données. À partir de 1999-2000, les données sont comparables puisque les mêmes définitions ont été utilisées.
- Les collèges universitaires font partie de l'univers de l'IFUC, réalisée par l'ACPAU. À ce titre, ils sont considérés comme des universités.
- Chaque université (et collège universitaire) retourne son questionnaire accompagné d'états financiers vérifiés, garantissant ainsi l'exactitude des données. Il n'empêche que chaque année, la comparabilité des données fait l'objet d'un examen pour chaque établissement et tout écart important est analysé avec le répondant et entraîne des modifications, s'il y a lieu.

Limites

- Les données provenant des établissements non-membres de l'ACPAU sont amalgamées au niveau provincial aux données provenant des établissements membres de l'ACPAU. Les données des établissements non-membres de l'ACPAU ne sont pas diffusées publiquement au niveau institutionnel. Elles ne peuvent l'être qu'au niveau provincial.
- Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données financières de différentes années, en raison des changements apportés aux principes comptables généralement reconnus, qui pourraient avoir une incidence sur les données sous-jacentes, et des changements apportés aux lignes directrices régissant la déclaration des données.

Source des données

- Enquête sur l'information financière des universités et collèges, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3121](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3121) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3121).

Dépenses des universités

Ce sous-ensemble de l'indicateur **B2** porte sur les dépenses des universités, selon le type de dépenses, pour le Canada et les provinces. Les montants sont présentés en dollars courants et selon les répartitions en pourcentage ([tableau 37-10-0097-01](#) anciennement CANSIM 477-0093). Les montants de dépenses proviennent de plusieurs sources, incluant des enquêtes financières et des rapports financiers. Certaines données sont estimées afin de permettre l'obtention d'un portrait financier plus complet et cohérent.

Concepts et définitions

- La catégorie des **dépenses d'immobilisation** tient compte de toutes les dépenses d'immobilisation des universités et ne se limite plus uniquement à celles provenant des fonds pour immobilisations. Les dépenses d'immobilisations comprennent : l'acquisition d'immeubles, de terrains, de matériel et de meubles ; les rénovations et transformations majeures, la location de locaux ; etc.
- Les **dépenses de fonctionnement** comprennent les fonds suivants : fonctionnement général, objectif spécifique et fiducie, recherche subventionnée et entreprises auxiliaires, et représentent les dépenses engagées par un établissement au cours d'une année et sur une base permanente. Elles comprennent, entre autres choses, les coûts directement liés à l'enseignement, dont les salaires, le matériel didactique, le soutien administratif et le perfectionnement des enseignants ainsi que les coûts liés aux autres éducateurs, notamment les conseillers. Les dépenses de fonctionnement désignent :
 - o La **rémunération**, qui comprend les salaires bruts des éducateurs et autres membres du personnel (avant les déductions fiscales, les contributions aux régimes de soins de santé ou de retraite et autres contributions ou primes d'assurance sociale ou autres), les dépenses pour les retraites (dépenses courantes ou encourues par les employeurs ou des tiers partis pour le financement des retraites du personnel enseignant présent) et les autres indemnités non salariales (avantages sociaux. Les statistiques sur la rémunération du personnel des universités comprennent les catégories suivantes :
 - Les **salaires des enseignants** – les salaires versés aux membres du personnel effectuant à temps plein et à temps partiel des activités d'enseignement et de recherche (comprend les doyens, les professeurs agrégés, les professeurs adjoints et les chargés de cours; sont également inclus les paiements versés aux membres du personnel enseignant pour différents types de congés : congé administratif, congé de perfectionnement ou congé sabbatique).
 - Les **autres salaires et traitements** - les paiements versés à tous les membres du personnel de soutien travaillant à temps plein et à temps partiel, notamment les techniciens de laboratoire, d'enseignement et de recherche, le personnel de bureau et de secrétariat, les spécialistes et les gestionnaires, les employés chargés du nettoyage et de l'entretien et les gens de métier. Cela inclut aussi les montants versés aux membres du personnel qui ont le titre de professeur (ou l'équivalent), mais qui participent à des activités autres que l'enseignement et la recherche.
 - Les **avantages sociaux** - comprennent les contributions de l'établissement (au titre des traitements) au régime de retraite (y compris les paiements concernant les insuffisances actuarielles et les obligations au titre de services passés), au régime d'assurance vie collective, au régime d'assurance de maintien du salaire, au régime de soins dentaires, au régime d'indemnisation des accidents du travail, aux programmes de santé, à un programme de remise des droits de scolarité et au régime d'assurance emploi ainsi que les autres coûts liés aux avantages sociaux des employés. Le coût des avantages sociaux payés pendant les périodes de retraite anticipée ainsi que les prestations versées après la retraite doivent être inclus.

- La catégorie **autres dépenses de fonctionnement** comprend toutes les dépenses non salariales, notamment les dépenses liées aux droits de scolarité et aux manuels, à la recherche et au développement, les cotisations payées par l'établissement à des organisations comme l'AUCC et l'ACPAU, aux services publics, aux services scolaires dispensés en vertu d'un contrat et au personnel chargé du fonctionnement et de l'entretien des édifices. Les autres coûts non salariaux comprennent les coûts liés à l'entretien des bâtiments ainsi que les coûts supplémentaires, notamment ceux qui sont liés à la garde parascolaire et au transport.

Méthodologie

- Les données sont extraites de l'**Enquête sur l'information financière des universités et collèges (IFUC)**, qui vise à recueillir des renseignements financiers (revenus et dépenses) au sujet des universités et des établissements affiliés au Canada (le terme « établissement » désigne les universités, collèges universitaires, collèges, instituts et hôpitaux). Il s'agit d'un recensement avec plan transversal, et la population cible se compose de tous les établissements conférant des diplômes (universités et collèges) au Canada. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.
- La collecte des données de l'IFUC est effectuée à l'aide de deux questionnaires distincts :
 1. Un questionnaire développé avec l'**Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU)**, conçu et mis en œuvre par le Comité des finances de l'ACPAU, qui regroupe des administrateurs financiers de six universités. Ces administrateurs se rencontrent deux fois l'an, discutent et mettent en œuvre tout changement proposé au questionnaire et à la brochure explicative.
 2. Un questionnaire destiné aux non-membres de l'ACPAU qui est le même que celui destiné aux membres de l'ACPAU. Toute modification apportée au questionnaire des membres de l'ACPAU (et à la brochure explicative) l'est également à celui-ci.
- Les universités de l'Ontario membres de l'ACPAU font leur déclaration à leur propre organe de collecte (le Council of Finance Officers – Universities of Ontario [COFO]). Cette information est envoyée à Statistique Canada dans un gros fichier non hiérarchique. Les données obtenues du COFO sont ensuite mises en correspondance et intégrées pour être converties au format de la base de données de l'ACPAU.
- En 1999-2000, il y a eu une interruption dans la série parce que d'importants changements ont été apportés au questionnaire et aux lignes directrices de l'ACPAU, ce qui a influé sur la comparabilité chronologique des données. À partir de 1999-2000, les données sont comparables puisque les mêmes définitions ont été utilisées.
- Les collèges universitaires font partie de l'univers de l'IFUC, réalisée par l'ACPAU. À ce titre, ils sont considérés comme des universités.
- Chaque université (et collège universitaire) retourne son questionnaire accompagné d'états financiers vérifiés, garantissant ainsi l'exactitude des données. Il n'empêche que chaque année, la comparabilité des données fait l'objet d'un examen pour chaque établissement et tout écart important est analysé avec le répondant et entraîne des modifications, s'il y a lieu.
- Les pourcentages présentés dans le [tableau 37-10-0097-01](#) sont calculés en utilisant les valeurs en dollars courants.

Limites

- Bien que des efforts considérables soient déployés pour veiller à ce que les universités et collèges préparent l'information conformément à la brochure explicative fournie, des limites existent quant à la comparabilité des données. Ces limites peuvent trouver leur origine dans les différences entre les méthodes comptables des établissements. Les comparaisons doivent être interprétées et clarifiées à cause des différences au regard de la taille, des programmes d'études, de la structure, du milieu physique, de la philosophie de gestion ainsi que des pratiques budgétaires et comptables des établissements. On doit donc faire preuve de prudence en comparant les données financières sur plusieurs années.

- Les comparaisons entre les régions doivent tenir compte de certains facteurs comme les diverses sources de financement, les dates de clôture de l'exercice financier, qui varient du 31 mars au 30 juin, ainsi que les diverses politiques et responsabilités provinciales en matière de financement.

Source des données

- Enquête sur l'information financière des universités et collèges (IFUC), Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3121](https://www150.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3121&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2) (https://www150.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3121&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2).

B3 Endettement des étudiants

L'indicateur **B3** présente des données sur l'endettement des étudiants découlant des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants, à partir des chiffres de la promotion de 2009-2010. À l'aide des données de l'**Enquête nationale auprès des diplômés (END)**, les tableaux montrent le pourcentage d'étudiants qui ont contracté un prêt et le montant moyen de la dette au moment de l'obtention du diplôme. Ils montrent aussi l'incidence et le remboursement des prêts étudiants consentis par le gouvernement chez les diplômés de 2009-2010 qui n'ont pas poursuivi d'autres études postsecondaires au Canada et dans les provinces.

Concepts et définitions

- Dans le contexte de l'Enquête nationale auprès des **diplômés (END)**, les diplômés comprennent les personnes ayant obtenu un diplôme après s'être inscrites à l'un des programmes suivants : les programmes universitaires menant à un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat, à un certificat ou un diplôme spécialisé; d'autres programmes postsecondaires comme les programmes d'un an ou plus dont une condition d'admission est normalement d'avoir terminé des études secondaires ou l'équivalent dans les collèges d'arts appliqués et de technologie, les CÉGEPs, les collèges communautaires, les écoles techniques et les établissements semblables; et les programmes de métiers spécialisés d'une durée normale de trois mois ou plus. Le présent indicateur ne porte toutefois que sur les titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat décerné par une université ou sur les titulaires d'un diplôme collégial. Dans le cadre de l'END, le diplômé est contacté trois ans (diplômés de 2009-2010) après l'obtention du diplôme.
- Les **programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants** englobent tous les programmes en vertu desquels les administrations publiques fédérales et provinciales consentent des prêts aux Canadiens fréquentant des établissements d'enseignement postsecondaire à temps plein ou à temps partiel, selon des critères d'admissibilité et un examen des besoins.
- **Les données présentées au tableau** Incidence et remboursement des prêts étudiants consentis par le gouvernement chez les diplômés de 2009-2010 qui n'ont pas poursuivi d'autres études postsecondaires, Canada et provinces **ne portent que sur** les diplômés de 2009-2010 qui n'ont pas poursuivi **d'autres programmes d'études postsecondaires**, c'est-à-dire un programme d'une durée de trois mois ou plus à temps plein menant à un diplôme, à un certificat ou à un grade supérieur au diplôme d'études secondaires.

Méthodologie

- Les données d'enquête recueillies auprès des diplômés sur les prêts aux étudiants couvrent l'endettement envers les programmes fédéraux et provinciaux de prêts aux étudiants et envers d'autres sources. Les résultats présentés dans ce rapport couvrent uniquement les emprunts auprès des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants. Les emprunts auprès de sources privées ont été exclus.
- Au tableau intitulé « Pourcentage des diplômés ayant emprunté dans le cadre de programmes gouvernementaux de prêts étudiants et montant moyen de la dette d'étude au moment de l'obtention du diplôme, Canada et provinces », l'endettement moyen des diplômés de 2009-2010 au moment de l'obtention du diplôme est exprimé en dollars courants.

- Pour le **Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE)** de 2015, les données du tableau intitulé « Pourcentage des diplômés ayant emprunté dans le cadre de programmes gouvernementaux de prêts étudiants et montant moyen de la dette d'étude au moment de l'obtention du diplôme, Canada et provinces » portent sur tous les diplômés de 2009-2010 qui ont eu recours à un programme gouvernemental de prêts aux étudiants et qui ont fourni des données trois ans après l'obtention de leur diplôme.
- Au tableau intitulé « Pourcentage des diplômés ayant emprunté dans le cadre de programmes gouvernementaux de prêts étudiants et montant moyen de la dette d'étude au moment de l'obtention du diplôme, Canada et provinces » du PIPCE 2015, le calcul de l'endettement moyen au moment de l'obtention du diplôme dans le cas des étudiants qui ont obtenu des prêts des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants englobe les diplômés de 2009-2010 qui avaient complètement remboursé leur prêt au moment de l'obtention du diplôme.
- Au tableau intitulé « Incidence et remboursement des prêts étudiants consentis par le gouvernement chez les diplômés de 2009-2010 qui n'ont pas poursuivi d'autres études postsecondaires, Canada et provinces », seuls les diplômés qui avaient encore un prêt à rembourser au moment de l'obtention du diplôme, ainsi que trois ans après l'obtention de ce diplôme, sont pris en compte dans l'établissement de la dette moyenne. Ce tableau exclut donc ceux qui ont déjà remboursé leur dette en ne calculant que l'endettement moyen de la population ayant encore une dette à rembourser à chaque période.

Comparaisons entre les provinces et territoires

- Les données provinciales sont celles de la province d'études, qui, trois ans après l'obtention du diplôme, n'est pas nécessairement la province de résidence. Les totaux pour le Canada englobent les données des territoires. Pour les territoires, les estimations ont été supprimées en raison d'erreurs d'échantillonnage élevées.

Limites

- L'Enquête nationale auprès des diplômés (END) de 2013, promotion de 2009-2010, a été menée trois ans après l'obtention des diplômes, tandis que les END précédentes avaient été réalisées deux ans après l'obtention des diplômes. Bien que les renseignements recueillis sur les diplômés au moment de l'obtention des diplômes soient comparables d'un cycle à l'autre, les renseignements sur les activités des diplômés au moment de l'interview ne le sont pas. Par exemple, les résultats sur le marché du travail et le remboursement de la dette ont rapport à la situation trois ans après l'obtention des diplômes pour l'END de 2013, comparativement à deux ans pour les autres cycles de l'END.

Source des données

- Enquête nationale auprès des diplômés, promotions de «2009-2010, Statistique Canada. Pour obtenir plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [5012](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5012) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5012).

Section C : Études primaires et secondaires

C1 La maturité scolaire au cours des premières années

L'indicateur **C1** porte sur les jeunes enfants et sur la maturité scolaire de ceux qui sont âgés de 4 et 5 ans. On examine dans cette partie leur état de santé (y compris les limitations à cet égard, le cas échéant), leur participation à des activités, les contacts qu'ils ont avec des documents à lire et la lecture ainsi que leurs scores linguistiques/habilités en matière de vocabulaire.

Concepts et définitions

- La **santé générale** de l'enfant a été classée dans les catégories suivantes : excellente; très bonne; bonne; ou passable ou médiocre. Les catégories étaient lues aux adultes qui répondaient au nom des enfants dans l'**Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)**.
- Cette indicateur examine également certaines **limitations physiques** affectant l'enfant. Une série de questions porte sur la santé de l'enfant au quotidien et se concentre sur ses capacités par rapport à d'autres enfants du même âge. Les répondants adultes étaient informés que ces questions étaient posées à tout le monde. Cet indicateur porte sur les limitations suivantes : difficulté à voir; difficulté à entendre; difficulté à se faire comprendre; difficulté à marcher; et douleur ou gêne physique. L'élément douleur ou gêne physique tient compte des réponses négatives à la question par laquelle on cherche à savoir si l'enfant éprouve habituellement des douleurs ou des malaises. Ces questions font partie d'un indice qui s'appelle l'Indice de l'état de santé.
- Avant qu'il réponde aux questions sur les conditions chroniques, le répondant adulte était informé qu'on faisait référence à « un problème qui persiste ou qui devrait persister pendant six mois ou plus identifié par un professionnel de la santé ». Il était aussi informé d'indiquer toutes les situations applicables à l'enfant. Cet indicateur présente des renseignements sur les allergies chroniques, la bronchite chronique et l'asthme. Les questions sur l'asthme ont été posées séparément, et les renseignements présentés reflètent le pourcentage d'enfants âgés de 4 ou 5 ans pour lesquels un spécialiste de la santé a posé à un moment donné un diagnostic d'asthme, et non simplement le pourcentage d'enfants qui ont eu une crise d'asthme dans les 12 mois précédant l'enquête.
- Les **activités physiques hebdomadaires en dehors des heures de classe** (entre la plupart des journées et environ une fois par semaine) signifient la participation aux activités suivantes : sports avec un entraîneur ou un instructeur; leçons ou cours d'activités physiques organisés avec un entraîneur ou un instructeur tels que la danse, la gymnastique ou les arts martiaux; leçons ou cours de musique, d'art ou participation à d'autres activités non sportives; et clubs, groupes ou programmes communautaires animés par des adultes. Les adultes qui avaient répondu au nom de ces jeunes enfants ont été invités à fournir des informations sur les activités physiques des enfants pour la période de 12 mois qui a précédé l'entrevue de l'enquête.
- Les données concernant les **activités de lecture quotidienne en dehors des heures de classe** proviennent des réponses à certaines questions sur la littératie, notamment sur la fréquence à laquelle un parent lit un texte à haute voix à l'enfant ou écoute l'enfant lire (ou essayer de lire). On a également demandé au répondant à quelle fréquence l'enfant regarde spontanément des livres, des revues, des bandes dessinées, etc., ou essaie de lire spontanément (chez lui).
- L'**Échelle de vocabulaire en images Peabody-(EVIP)** évalue le vocabulaire réceptif de l'enfant, soit le vocabulaire qu'il comprend quand on s'adresse à lui au moyen de la parole. Comme il s'agit d'un test normatif, le rendement des participants est noté par rapport à celui d'une population globale d'enfants du même âge. On considère qu'une large fourchette de notes correspond à un niveau d'aptitude moyen, compte tenu de l'âge de l'enfant. Les notes se situant sous le seuil inférieur de cette fourchette dénotent un retard dans le développement des capacités de compréhension, tandis que les notes supérieures à ce seuil révèlent des capacités de compréhension avancées.

- L'EVIP-R est graduée en fonction d'une moyenne de 100. La fourchette des capacités de compréhension moyennes du vocabulaire passif mesurées par l'EVIP-R comprend les notes de 85 à 115. On considère qu'une note inférieure à 85 correspond à un retard dans le développement des capacités de compréhension du vocabulaire passif et qu'une note supérieure à 115 correspond à des capacités avancées. La notation est rajustée en fonction des différentes capacités des enfants âgés de 4 et 5 ans. Les normes pour les notes des tests en anglais et en français sont appliquées séparément; les notes ne sont donc pas directement comparables.

Méthodologie

- **L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)** est une étude à long terme sur les enfants canadiens qui permet de suivre leur croissance et leur bien-être de la naissance au début de l'âge adulte. L'enquête a été conçue pour recueillir des renseignements sur les facteurs qui influent sur le développement social et émotionnel ainsi que sur le comportement des enfants et des jeunes. Elle permet en outre de suivre les conséquences de ces facteurs sur leur développement au fil du temps.
- L'indicateur est fondé sur des données nationales représentatives concernant des enfants âgés de 4 et 5 ans et extraites du cycle 8 de l'ELNEJ, mené en 2008-2009.
- L'information présentée provient de la composante de l'enfant de l'ELNEJ, et plus particulièrement, des questions sur l'état de santé, les activités (sports, cours, clubs, etc.) et le degré de littératie de l'enfant. Les réponses ont été fournies par la personne la mieux renseignée au sujet de l'enfant (PMR), habituellement la mère.

Limites

- L'ELNEJ se fie sur les perceptions de l'adulte qui connaît le mieux l'enfant au regard de l'état de santé générale et du développement de celui-ci. Or, ces déclarations peuvent ne pas toujours être complètement objectives ou exactes.
- Voici quelques raisons possibles d'erreurs non dues à l'échantillonnage dans l'ELNEJ : erreurs de réponse attribuables à des questions de nature délicate, à une mauvaise mémoire, aux erreurs de traduction dans les questionnaires, aux réponses vagues et au biais dû au conditionnement; erreurs dues à la non-réponse; et erreurs de couverture.

Source des données

- Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [4450](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=4450) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=4450).

C2 Écoles primaires et secondaires : effectifs et éducateurs

L'indicateur **C2** présente certaines caractéristiques représentatives des éducateurs ([tableau 37-10-0113-01](#) anciennement CANSIM 477-0109, [tableau 37-10-0021-01](#) anciennement CANSIM 477-0107, et [tableau 37-10-0105-01](#) anciennement CANSIM 477-0108)

Concepts et définitions

Écoles publiques sont les écoles élémentaires et secondaires publiques exploitées par des commissions scolaires ou la province ou territoire. Ils incluent toutes les écoles publiques ordinaires, et aussi les établissements d'éducation surveillée ou les établissements de garde, tout comme les autres établissements que finance une province ou un territoire.

Écoles privées/indépendantes incluent les écoles primaires et secondaires qui sont dirigées, gérées et administrées par des particuliers et/ou des groupes privés (p. ex., une église, un syndicat ou une entreprise, ou un organisme étranger ou international) ou un organisme dont le conseil d'administration exerce des pouvoirs similaires à ceux d'un conseil scolaire, et est majoritairement formé de membres non nommés par un organisme public. Les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants à des écoles privées/indépendantes qui offrent généralement un curriculum similaire à celui fourni par les écoles publiques, dans une structure similaire.

Enseignement à domicile par les parents incombe aux parents qui choisissent l'enseignement à domicile de gérer, de dispenser et de superviser les cours et les programmes d'études de leurs enfants. Méthode d'apprentissage parallèle qui est exercée en dehors d'une école publique ou privée.

Les éducateurs portent sur tous les employés des écoles publiques qui appartiennent à l'une ou l'autre des trois catégories suivantes : les enseignants, le personnel de direction et le personnel de soutien pédagogique.

- Les *enseignants* comprennent le personnel directement impliqué dans l'enseignement aux élèves. Sont inclus les enseignants en salle de classe, les enseignants en éducation spécialisée, les enseignants spécialistes (musique, éducation physique, etc.) et les autres enseignants qui travaillent avec les élèves dans une salle de classe, avec des petits groupes dans une salle de ressource, ou de façon individualisée à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de classe régulière, y compris les enseignants suppléants. Les chefs de département qui consacrent la majeure partie de leur temps de travail à l'enseignement doivent également être inclus dans cette catégorie, ainsi que le personnel temporairement absent du travail (p. ex., pour des raisons de santé ou de blessures, en congé de maternité ou en congé parental, ou en vacances). Les aides-enseignants ou les étudiants-maîtres ainsi que les autres personnes **qui ne sont pas payées** pour leur emploi sont exclus. Veuillez vous référer à la catégorie « **personnel de soutien pédagogique** » ci-dessous pour les assistants en éducation et les aides-enseignants.
- Le *personnel de direction* comprend le personnel responsable de l'administration et de la gestion d'une école, c'est-à-dire les directeurs, les directeurs adjoints et les autres employés de la gestion qui assurent des responsabilités semblables, seulement si ceux-ci **ne** consacrent **pas** la majorité de leur temps à l'enseignement. Sont exclus les cadres supérieurs, les réceptionnistes, secrétaires, commis et autres employés qui soutiennent les tâches administratives de l'école et les employés déclarés sous « autres qu'éducateurs ».
- Le *personnel de soutien pédagogique* comprend les employés professionnels non enseignants qui fournissent des services aux élèves afin de les aider dans leur programme d'enseignement. Sont inclus les assistants en éducation, les aides-enseignants rémunérés, les conseillers en orientation scolaire et les bibliothécaires. Sont exclus les spécialistes de la santé et des services sociaux, lesquels doivent être déclarés sous « autres qu'éducateurs ».

Le **nombre d'éducateurs (dénombrement)** est le nombre d'éducateurs travaillant en date du 30 septembre (ou à la date la plus rapprochée après cette date) de l'année scolaire qui ont la responsabilité de fournir des services aux élèves déclarés dans les tableaux d'effectifs.

Méthodologie

- L'**Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS)** est une enquête, à l'échelle nationale, qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les effectifs, les diplômés, les enseignants et les statistiques financières des établissements d'enseignement publics et privés, primaires et secondaires, du Canada. L'enquête fournit aussi de l'information sur l'enseignement à domicile.
- L'EEPS recueille chaque année des données agrégées auprès de chaque ministère provincial-territorial ou du département de l'Éducation. L'information sur les programmes réguliers est recueillie selon le type de programme (régulier, recyclage, et professionnel), l'année d'études, l'âge et le sexe.
- L'enquête recueille également des données sur les diplômés des écoles secondaires selon le type de programme (régulier, de recyclage et professionnel), le secteur (jeunes ou adultes), l'âge et le sexe.
- Des renseignements concernant les éducateurs à temps plein ou à temps partiel, selon le groupe d'âge et le sexe, sont également recueillis. Enfin, l'enquête recueille des données sur les dépenses par ordre de gouvernement (commission scolaire et autres ordres de gouvernement) et par type de dépenses.
- Les calculs ont été complétés en utilisant des données non arrondies. Chaque groupe d'âge est calculé en pourcentage de tous les groupes d'âge connus. Cependant, pour la catégorie d'âge « total », les cas où l'âge est inconnu ont été inclus. De même, la catégorie « Les deux sexes » comprend les cas où le sexe n'est pas déclaré, tandis que les catégories « Homme » et « Femme » ont été calculées en pourcentage du nombre total de cas exclus où le sexe n'a pas été déclaré.

Limites

- En raison de la nature de la collecte de données de l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS), ces données sont mises à jour régulièrement et sont donc susceptibles à d'autres révisions.
- Il faut exercer de la prudence lorsqu'on fait des comparaisons entre les provinces et les territoires. La proportion d'éducateurs (et la composition d'enseignants, de personnel de direction et de support pédagogique) est différents selon les provinces et territoires.
- Les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas inclus puisque les données ne sont pas disponibles.
- Les aides-enseignants ne sont pas inclus.
- Les données pour les éducateurs à temps partiel ne sont pas disponibles pour la Nouvelle-Écosse.
- Il est fortement suggéré de ne pas comparer les données avec les données plus récentes en raison d'un changement de méthodologie pour l'Alberta (avant 2004), le Manitoba (avant 2011-2012) ainsi que l'Ontario (avant 2010-2011).

Source des données

- Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [5102](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5102) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5102).

C4 Rendement des élèves

Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)

L'indicateur **C4** présente le rendement des élèves en ce qui concerne trois compétences fondamentales — lecture, mathématiques et sciences — et analyse l'évolution de ces résultats de rendement au fil du temps. Le rendement a été examiné à l'aide des résultats obtenus du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), une initiative internationale de l'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**.

Ce sous-indicateur donne des renseignements détaillés sur le rendement des élèves canadiens âgés de 15 ans en sciences, en lecture et en mathématiques ([tableau 37-10-0149-01](#) anciennement CANSIM 479-0002).

Concepts et définitions

- Le **Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)** représente un effort collectif des pays membres de l'OCDE en concert avec des pays partenaires pour évaluer régulièrement, au moyen de tests internationaux communs, les résultats des jeunes dans trois grands domaines : la **lecture**, les **mathématiques**, et les **sciences**. Le PISA définit la lecture, les mathématiques et les sciences non seulement en termes de maîtrise de disciplines scolaires, mais aussi en termes des connaissances et des compétences requises pour participer pleinement à la société.
- La **lecture** : Capacité de comprendre et d'utiliser des textes ainsi que d'y réfléchir et y réagir afin de réaliser ses objectifs personnels, de développer ses connaissances et son potentiel et de prendre une part active dans la société.
- Les **mathématiques** : Capacité d'identifier et de comprendre le rôle joué par les mathématiques dans le monde, de porter des jugements fondés à leur propos, et de s'engager dans des activités mathématiques, en fonction des exigences de sa vie en tant que citoyen constructif, impliqué et réfléchi.
- Les **sciences** : Capacité d'utiliser des connaissances scientifiques pour identifier les questions auxquelles la recherche scientifique peut apporter une réponse et pour tirer des conclusions fondées sur des faits, en vue de comprendre le monde naturel et les changements qui y sont apportés par l'activité humaine et de prendre des décisions à ce propos.

Méthodologie

- Au niveau international, près de 510 000 étudiants de 72 pays et économies ont participé au PISA 2015. La population ciblée comprenait les personnes âgées de 15 ans qui fréquentaient l'école dans une des dix provinces du Canada. À ce jour, les territoires ne participent pas au PISA. L'évaluation du PISA a été menée à l'école, pendant les heures normales de cours, au printemps. Les élèves des écoles situées dans des réserves indiennes étaient exclus de même que ceux des écoles pour élèves ayant de graves troubles d'apprentissage et des écoles pour malvoyants et malentendants, ainsi que les élèves qui étudiaient à domicile.
- Bien que les trois domaines du PISA soient évalués à chaque cycle, un seul constitue le principal domaine d'un cycle, et englobe un nombre plus important d'items d'évaluation que les deux autres domaines. Pour chaque cycle, les deux tiers du temps de l'évaluation sont alloués au domaine principal. En 2003 et 2012, le domaine principal était les mathématiques, la lecture en 2000 et 2009, et en 2006 et 2015, les sciences.
- Les résultats obtenus sont présentés pour les domaines principaux sur une échelle globale (représentant le rendement global des élèves à toutes les questions de l'évaluation dans ce domaine) ainsi que pour les sous-domaines formant chaque échelle globale. Comme un moins grand nombre d'éléments sont évalués dans le contexte des domaines mineurs, seuls les résultats globaux sont disponibles.
- Dans le contexte du PISA, on a quantifié le rendement des élèves en attribuant un certain nombre de points sur une échelle établie de telle sorte que la note moyenne des élèves de tous les pays participants pour les domaines principaux était de 500 et l'écart-type, de 100.
- Les résultats du PISA peuvent également être présentés sous forme de répartition du rendement des élèves pour tous les niveaux de rendement. Ces six niveaux vont du moins élevé, le niveau 1, au plus élevé, le niveau 6. Ces niveaux ont tous été décrits sur la base de la charge cognitive des items, tel qu'indiqué dans le cadre d'évaluation, pour montrer les types de savoirs et savoir-faire requis pour y répondre correctement, ce qui permet de caractériser chaque niveau de compétence.
- Selon l'OCDE, le niveau 2 peut être considéré comme un niveau seuil de compétence, auquel les élèves commencent à manifester les compétences qui leur permettront de participer à la vie efficacement et de manière productive. Les élèves dont le rendement se situe à des niveaux inférieurs au niveau 2 peuvent exécuter certaines tâches avec succès, mais ils ne possèdent pas certaines des compétences fondamentales propres à les préparer à entrer sur le marché du travail ou à poursuivre des études postsecondaires.
- Lorsque l'on compare les scores entre les pays, les provinces ou les sous-groupes de population, les tableaux du PISA identifient les différences statistiquement significatives. La significativité statistique est définie par des formules mathématiques et tient compte d'éléments tels que les erreurs d'échantillonnage et de mesure. Les erreurs d'échantillonnage relèvent du fait que le rendement est calculé d'après les scores obtenus par des échantillons aléatoires d'élèves de chaque pays et non d'après ceux obtenus par la population des élèves de chaque pays. Par conséquent, on ne peut affirmer avec certitude qu'une moyenne d'échantillon a la même valeur que la moyenne de la population qu'on aurait obtenue si tous les élèves de 15 ans avaient été évalués. De plus, un degré d'erreur de mesure est associé aux scores décrivant le rendement de l'élève puisque ces scores sont estimés à partir des réponses de l'élève aux questions du test.
- On s'appuie sur l'erreur-type et les intervalles de confiance pour procéder à ces tests statistiques de comparaison. L'erreur-type exprime le degré d'incertitude associé à l'erreur d'échantillonnage et à l'erreur de mesure. L'erreur-type est employée pour construire un intervalle de confiance lequel indique la probabilité qu'un intervalle d'erreur (donné pour l'erreur standard) autour de la statistique de l'échantillon, inclue la valeur de la population. Les résultats du PISA sont statistiquement différents si les intervalles de confiance ne se chevauchent pas. En outre, un autre test a été effectué pour confirmer la différence statistique.

- Il est possible avec le PISA de comparer les changements dans les performances des étudiants au fil du temps dans chacun des domaines car un certain nombre de questions communes sont utilisées dans les tests de chacune des enquêtes. Cependant comme le nombre d'items communs utilisés est limité, les probabilités d'erreurs de mesure sont plus importantes. C'est la raison pour laquelle une erreur supplémentaire, l'erreur de couplage est ajoutée à l'erreur standard. Les erreurs standards qui incluent les erreurs de couplage doivent être utilisées lorsque des comparaisons entre les différentes évaluations sont effectuées (mais elles ne sont pas nécessaires pour effectuer des comparaisons entre les pays/économies ou sous-populations qui ont participé à la même évaluation).

Limites

- L'examen du rendement relatif de divers groupes d'élèves à l'égard d'évaluations identiques ou similaires, pour différentes périodes, permet de déterminer si le niveau de rendement change. De toute évidence, les résultats d'une seule évaluation ne peuvent servir à évaluer un système scolaire, de nombreux facteurs se combinant pour produire les résultats moyens indiqués ici. Il s'agit toutefois d'un des indicateurs du rendement global.
- Comme les données ne sont disponibles que pour deux périodes seulement, il est impossible d'évaluer dans quelle mesure les différences observées sont valables pour de plus longues périodes.
- La signification statistique est déterminée à l'aide de formules mathématiques et dépend de facteurs tels que l'échantillonnage. Que la différence entre les résultats ait une signification en éducation est une question d'interprétation. Il est par exemple possible qu'une différence statistiquement significative soit très petite et n'ait que peu de signification. Il y a également des situations où une différence perçue comme ayant une signification en éducation n'a en fait aucune signification statistique.

Sources des données

- Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), *Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE*.
- Organisation de coopération et de développement économiques, *Résultat du PISA*.

Programme pancanadien d'évaluation (PPCE)

L'indicateur **C4** présente le rendement des élèves dans les trois matières étudiées (appelées aussi « les domaines ») soit les mathématiques, les sciences et la lecture. Il examine également le processus de résolution de problèmes en mathématiques. Ce sous-indicateur examine le rendement des élèves à l'aide des résultats obtenus au **Programme pancanadien d'évaluation (PPCE)**, une initiative des provinces et des territoires réalisée par l'entremise du **Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]**.

Des renseignements détaillés sur le rendement des élèves canadiens de 8e année en sciences, le domaine principal du PPCE de 2016 sont présentés. Les scores moyens et la répartition des élèves par niveaux de rendement pour le domaine global de lecture et les scores moyens pour les sous-domaines de lecture sont aussi mentionnés. Le rendement des élèves en sciences et en mathématiques est également présenté. Les résultats sont présentés selon la langue du système d'éducation.

Concepts et définitions

- Le **Programme pancanadien d'évaluation (PPCE)** est un programme cyclique d'évaluations qui mesure le rendement des élèves de 8e année au Canada. Il est administré par le Conseil des ministres de l'Éducation, (Canada) [CMEC]. Le PPCE présente des résultats plus détaillés de chacun des domaines l'année où celui-ci constitue le domaine principal à l'étude (la lecture en 2007, les mathématiques en 2010, les sciences en 2013 et la lecture en 2016), ainsi que des évaluations secondaires pour les deux autres domaines d'évaluation. La première évaluation du PPCE qui s'est déroulée en 2007 a remplacé le Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) du CMEC. PPCE a été conçu pour déterminer si les élèves atteignent, dans tout le Canada, un niveau de rendement similaire dans ces matières principales à un âge à peu près identique et complète les évaluations effectuées présentement dans chaque instance.

- Le PPCE de 2016 a mis l'accent sur la lecture, définie en fonction de quatre composantes du modèle de compétences en lecture (liseuse, texto, finalité, cadre), de quatre sous-domaines (comprendre les textes, interpréter les textes, réagir de façon personnelle aux textes, réagir de façon critique aux textes).
- La lecture : on considère la lecture comme un processus dynamique et interactif par lequel la lectrice ou le lecteur construit un sens à partir de textes. Une lecture efficace comporte une interaction de la lectrice ou du lecteur, du texte et de l'objectif de la lecture ainsi que du contexte avant, pendant et après la lecture.
- Les mathématiques : les mathématiques sont évaluées comme un outil conceptuel que les élèves peuvent utiliser pour accroître leur capacité à calculer, à décrire et à résoudre des problèmes.
- La culture scientifique reflète l'accent mis sur la « science pour tous » et inclut à la fois ceux qui choisissent de poursuivre des études en sciences et ceux qui choisissent d'autres carrières et centres d'intérêt qui ne sont pas spécifiques à la science
- Bien que les trois domaines du PPCE soient évalués à chaque cycle, un seul constitue le principal domaine d'un cycle, et englobe un nombre plus important d'items d'évaluation que les deux autres domaines. Le PPCE a été et sera administré aux élèves aux dates suivantes :

Trois domaines du Programme pancanadien d'évaluation des élèves (PPCE) évalués

| Domaine Principal | 2013 | 2013 | 2016 | 2019 | 2022 |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Principal | Mathématiques | Sciences | Lecture | Mathématiques | Sciences |
| Secondaire | Sciences | Lecture | Mathématiques | Sciences | Lecture |
| Secondaire | Lecture | Mathématiques | Sciences | Lecture | Mathématiques |

Méthodologie

- Près de 32 000 élèves de 8^e année des dix provinces canadiennes et du Yukon ont pris part au PPCE 2010. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'ont pas encore participé au PPCE.
- Quand le PPCE a débuté en 2007, la population cible était celle des élèves de 13 ans. En 2010, la population cible a été modifiée pour être administré aux élèves de 8^e année, indépendamment de leur âge. La sélection des élèves était plus simple et les écoles et les classes moins dérangées. En 2007, une large proportion de l'échantillon des élèves de 13 ans du PPCE était en 8^e année.
- Pour sélectionner les participantes et les participants du PPCE, la méthode suivante a été utilisée :
 - o sélection au hasard d'écoles de chaque instance, à partir d'une liste complète des écoles financées par les fonds publics fournie par l'instance;
 - o sélection au hasard de classes de 8^e année à partir d'une liste de toutes les classes de 8^e année admissibles dans chacune des écoles;
 - o sélection de tous les élèves inscrits dans les classes de 8^e année retenues;
 - o lorsqu' une classe entière de 8^e année, n'a pu être choisie, une sélection au hasard d'élèves de 8^e année a été faite.
- Le taux de participation au PPCE a été de plus de 85 % des élèves échantillonnés. L'école déterminait si oui ou non un élève pouvait être exempté de participer au PPCE. Il s'agissait d'élèves présentant une incapacité fonctionnelle, une déficience intellectuelle, des troubles socio-affectifs ou d'élèves qui ne maîtrisaient pas la langue de l'évaluation.
- La structure actuelle du PPCE a été conçue pour s'harmoniser avec le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

- Environ 27 000 élèves ont répondu à l'évaluation du PPCE 2016 en anglais et 7 000 en français. Les résultats du système scolaire francophone sont ceux des élèves qui fréquentent le système d'éducation francophone de leur province ou territoire respectif. Les résultats du système scolaire anglophone sont ceux des élèves qui fréquentent le système anglophone de leur province ou territoire respectif. Les résultats globaux sont ceux de l'ensemble des élèves, peu importe le système fréquenté. Les résultats obtenus par les élèves des programmes d'immersion en français qui ont subi le test en français sont inclus dans les résultats du système anglophone puisque ces élèves sont considérés comme faisant partie de la cohorte anglophone. (Il est recommandé d'être prudent au moment de comparer le rendement en fonction d'instruments d'évaluation préparés dans deux langues différentes. En dépit des efforts importants mis en œuvre afin de garantir un test équivalent dans les deux langues, chaque langue a ses caractéristiques uniques qui rendent les comparaisons difficiles.)
- Les résultats obtenus sont présentés pour les domaines principaux sur une échelle globale (représentant le rendement global des élèves à toutes les questions de l'évaluation dans ce domaine) ainsi que pour les sous-domaines formant chaque échelle globale. Comme un moins grand nombre d'éléments sont évalués dans le contexte des domaines mineurs, seuls les résultats globaux sont disponibles.
- Lorsque les scores obtenus par diverses populations sont destinés à des comparaisons entre années et entre versions d'un même test, il devient essentiel d'élaborer une façon commune de présenter les scores obtenus qui permettra de faire directement des comparaisons entre les populations et entre les tests. La méthode commune utilisée consistait à faire une conversion numérique des scores bruts en « scores d'échelle standard ». Dans le cas du PPCE de 2016, les scores bruts ont été convertis à une échelle sur laquelle la moyenne de la population canadienne était établie à 500, avec un écart-type de 100. À partir de cette conversion, les scores de deux tiers de tous les élèves participants se sont trouvés dans l'intervalle de 400 à 600 points, ce qui représente une « distribution statistiquement normale » des scores.
- Les résultats à l'évaluation du PPCE dans un domaine principal d'études peuvent être également présentés selon la proportion des élèves qui obtiennent les différents niveaux de performance. Les niveaux de rendement représentent les résultats des élèves en fonction du niveau cognitif et du degré de difficulté des items. Le niveau cognitif est défini par le niveau de raisonnement auquel l'élève devra avoir recours pour répondre correctement à un item, d'une exigence élevée à une exigence faible. Le degré de difficulté est déterminé de manière statistique, selon le rendement collectif des élèves à l'évaluation. Le volet sur les sciences du PPCE 2016 comporte trois niveaux de rendement :
 - o Niveau 3 (les scores sont supérieures ou égaux à 603)
 - o Niveau 2 (les scores se situent entre 400 et 602)
 - o Niveau 1 (les scores sont inférieurs ou égaux à 399).
- Selon les attentes, les élèves de 8^e année doivent faire preuve d'un rendement de niveau 2. Le niveau 1 représente le rendement des élèves dont le niveau est inférieur aux attentes pour leur année d'études. Le niveau 3 est un niveau de rendement supérieur. Les attentes en matière de rendement ont été établies par un groupe de spécialistes des milieux de l'éducation et de l'évaluation provenant de l'ensemble du Canada. Les réponses réelles des élèves au test ont confirmé qu'elles étaient raisonnables.
- Lorsque l'on compare les scores entre les provinces et territoires ou les sous-groupes de population, il est important de considérer les différences statistiquement significatives. On s'appuie sur l'erreur-type et les intervalles de confiance pour procéder à ces tests statistiques de comparaison. L'erreur-type exprime le degré d'incertitude associé à l'erreur d'échantillonnage et à l'erreur de mesure. On peut se servir de l'erreur-type pour produire un intervalle de confiance. L'intervalle de confiance représente la fourchette dans laquelle la note de la population est susceptible de se retrouver avec une probabilité de 95 %. Il est calculé comme une fourchette de plus ou moins deux erreurs-type autour du score moyen. La différence entre les scores moyens est statistiquement significative quand les intervalles de confiance ne se chevauchent pas.

- Il n'est pas possible d'inclure dans ces comparaisons les résultats des évaluations d'un domaine secondaire avant qu'il n'ait fait l'objet de l'évaluation en tant que domaine principal, la raison étant que le cadre conceptuel du domaine n'est pas pleinement développé tant qu'il ne fait pas l'objet d'une évaluation en tant que domaine principal. C'est pourquoi les résultats de l'évaluation d'un domaine secondaire observés lors des années antérieures ne sont pas comparables.
- En plus de l'évaluation des connaissances et compétences des élèves en mathématiques, lecture et sciences, le PPCE administre également un questionnaire contextuel aux élèves, enseignants et écoles.

Limites

- L'examen du rendement relatif de divers groupes d'élèves à l'égard d'évaluations identiques ou similaires, pour différentes périodes, permet de déterminer si le niveau de rendement change. Cependant, de toute évidence, les résultats d'une seule évaluation ne peuvent servir à évaluer un système scolaire, de nombreux facteurs se combinant pour produire les résultats moyens indiqués ici. Il s'agit toutefois d'un des indicateurs du rendement global.
- La signification statistique est déterminée à l'aide de formules mathématiques et dépend de facteurs tels que l'échantillonnage. Que la différence entre les résultats ait une signification en éducation est une question d'interprétation. Il est par exemple possible qu'une différence statistiquement significative soit très petite et n'ait que peu de signification. Il y a également des situations où une différence perçue comme ayant une signification en éducation n'a en fait aucune signification statistique.

Source des données

- *Programme pancanadien d'évaluation, PPCE de 2016: Rapport de l'évaluation pancanadienne en sciences, en lecture et en mathématiques*, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], 2018.

C5 Les technologies de l'information et des communications (TIC)

Cet indicateur **C5** présente des données sur la disponibilité d'ordinateurs et de logiciels dans les écoles, l'utilisation des ordinateurs par les élèves à l'école, et la confiance qu'ont les élèves lorsqu'ils exécutent des tâches associées aux technologies de l'information. Les données présentées sur le Canada, les provinces, et certains pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont tirées du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2009 de l'OCDE.

Concepts et définitions

- Les renseignements pour cet indicateur sont tirés du **Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2009**, qui vise à déterminer dans quelle mesure les jeunes de 15 ans ont acquis certaines des connaissances et compétences essentielles à une pleine participation à la société moderne et qui fait la lumière sur une gamme de facteurs qui contribuent à la réussite des élèves, des écoles et des systèmes d'enseignement. L'information sur la disponibilité des ordinateurs et des logiciels dans les écoles provient du questionnaire contextuel de l'école dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) dans lequel les directeurs ont fourni de l'information sur la disponibilité d'ordinateurs dans leur école et ont indiqué si une pénurie d'ordinateurs était un obstacle à l'enseignement dans leur école. L'information sur l'utilisation des ordinateurs par les élèves à l'école et l'auto-évaluation de leur confiance dans l'exécution de tâches associées aux technologies de l'information a été obtenue du questionnaire facultatif sur les technologies de l'information faisant partie du questionnaire contextuel de l'élève.
- Le **nombre d'ordinateurs par élève** est souvent utilisé comme une approximation renvoyant à la technologie mise à la disposition des élèves. Il désigne le nombre total d'ordinateurs accessibles à des fins éducatives aux élèves dans les écoles, selon l'année modale du pays pour les élèves de 15 ans (10^e année ou l'équivalent au Canada), divisé par le nombre total d'élèves dans l'année modale.
- Le **La pénurie ou l'inadéquation signalée en matière d'ordinateurs ou de logiciels** a été explorée dans le questionnaire contextuel de l'école du PISA 2009 selon un autre angle pour analyser l'accès des élèves aux ressources de TIC. Sur le questionnaire de l'école du PISA, la directrice ou le directeur a indiqué si une pénurie ou une inadéquation d'ordinateurs ou de logiciels a nui à l'enseignement que l'école est à même

de dispenser en classe. On juge qu'il y a pénurie ou inadéquation d'ordinateurs ou de logiciels lorsque la direction de l'école a répondu que la situation nuit « dans une certaine mesure » ou « beaucoup » à l'enseignement. La perception qu'ont les directrices et directeurs d'école d'une pénurie est subjective et doit être interprétée avec prudence. En effet, les facteurs culturels, les attentes et les pratiques pédagogiques peuvent influencer sur la gravité de cette pénurie aux yeux des directrices et directeurs. Ces derniers peuvent faire état d'un problème de pénurie ou d'inadéquation parce qu'ils ont de plus grandes aspirations dans le domaine de l'utilisation de l'informatique à des fins pédagogiques et non parce qu'ils disposent de moins d'ordinateurs à usage pédagogique.

- **L'Indice de confiance en soi dans l'exécution de tâches de haut niveau associées aux technologies de l'information et des communications** a été créé pour faire le point sur le degré de confiance qu'ont les élèves dans l'exécution de certaines tâches informatiques. Cet indice est un résultat combiné, basé sur les indications des élèves, du degré selon lequel ils sont capables d'exécuter les cinq types de tâches techniques suivants : retoucher des photographies numériques ou d'autres images graphiques; créer une base de données; utiliser un chiffrier pour tracer un graphique; créer une présentation; créer une présentation multimédia. Pour chaque tâche, il y avait quatre réponses possibles : je sais très bien le faire tout seul; je sais le faire avec l'aide de quelqu'un; je sais de quoi il s'agit mais je ne sais pas le faire; je ne sais pas de quoi il s'agit. Cet indice est normalisé de sorte que la valeur de l'élève moyen de l'OCDE est égale à 0 et que la valeur de deux tiers environ de l'effectif d'élèves de l'OCDE est comprise entre -1 et 1. Un résultat négatif à cet indice révèle un niveau de confiance en soi inférieur à la moyenne calculée pour les élèves de tous les pays de l'OCDE. Le jugement subjectif des élèves lié à leur capacité de réaliser les tâches concernées peut varier selon les secteurs de compétence. Chaque indice est indépendant, c'est-à-dire que le résultat d'un secteur de compétence pour un indice donné ne peut pas être directement comparé avec son résultat pour un autre secteur.
- **L'Indice d'utilisation de l'ordinateur à l'école** vise à donner une idée de la fréquence avec laquelle les élèves s'adonnent, à l'école, à divers types d'activités liées aux technologies de l'information et des communications (TIC). Il s'agit d'un score composite déterminé à la lumière des réponses des élèves à une question leur demandant à quelle fréquence ils s'adonnent aux neuf activités suivantes : clavarder en ligne; utiliser le courrier électronique; naviguer sur Internet pour un travail d'école; télécharger, consulter des documents sur le site Web de l'école ou y déposer des fichiers; afficher des travaux sur le site Web de l'école; jouer avec des logiciels de simulation; faire des exercices (par exemple, pour un cours de langue ou de mathématiques); faire des devoirs sur un ordinateur; et utiliser des ordinateurs pour un travail de groupe ou pour communiquer avec d'autres élèves. Pour chacune des activités il y avait quatre réponses possibles: Jamais ou presque jamais; Une ou deux fois par mois; Une ou deux fois par semaine; Tous les jours ou presque. Cet indice est normalisé de sorte que la valeur de l'élève moyen de l'OCDE est égale à 0 et que la valeur de deux tiers environ de l'effectif d'élèves de l'OCDE est comprise entre -1 et 1. Si la valeur d'indice est positive, la fréquence d'utilisation de l'informatique est supérieure à la moyenne. Chaque indice est indépendant; ainsi, le résultat d'une instance à un indice ne peut être directement comparé à celui d'un autre indice.
- **L'année modale du pays pour les élèves de 15 ans** s'agit de l'année fréquentée par la majorité des élèves de 15 ans dans le pays ou l'économie participant. Au Canada, la majorité des élèves de 15 ans est en 10^e année (ou l'équivalent).
- Le **statut socioéconomique des élèves** est mesuré par l'indice de statut économique, social et culturel du PISA (SESC). Il est important d'insister sur le fait que cet indicateur présente l'information reliée au statut socio-économique de l'élève et non celui de l'école qu'il fréquente.
- **L'indice de statut économique, social et culturel (SESC) du PISA** fournit une mesure du statut socioéconomique des élèves. Cet indice a été créé en fonction des renseignements fournis par un échantillon représentatif d'élèves de 15 ans qui ont rempli le questionnaire de base du PISA. Les réponses à ce questionnaire de 30 minutes permettaient d'obtenir de l'information sur l'environnement de ces élèves, notamment sur leurs antécédents scolaires, leur situation familiale et à la maison, leurs activités de lecture et les caractéristiques de leur école. L'indice a été dérivé des variables suivantes : l'indice socioéconomique international de la situation au niveau de la profession du père ou de la mère (celle qui est la plus élevée); le niveau d'études du père ou de la mère (celui qui est le plus élevé) converti en années d'études; et l'indice sur les biens possédés à la maison, qui a été obtenu en demandant aux élèves s'ils avaient un bureau pour

étudier à la maison, leur propre chambre, un endroit calme où étudier, un ordinateur qu'ils peuvent utiliser pour leurs travaux scolaires, des logiciels éducatifs, une connexion Internet, leur propre calculatrice, des livres de littérature classique, des livres de poésie, des œuvres d'art (p. ex., des peintures), des livres pour les aider avec leur travail scolaire, un dictionnaire, un lave-vaisselle, un lecteur de DVD ainsi que trois autres objets spécifiques à chaque pays, et leur demandant combien de téléphones cellulaires, de télévisions, d'ordinateurs, de voitures et des salles de bain à la maison. La raison pour laquelle ces variables ont été retenues était la suivante : les antécédents socioéconomiques sont généralement perçus comme étant déterminés par la situation sur le plan de la profession, l'éducation et la richesse. Comme PISA ne disposait pas de mesures directes du revenu ou de la richesse des parents, ces renseignements sur l'accès à des objets de maison ont été utilisés pour les remplacer dans la mesure où les élèves savaient s'ils avaient ou non ces objets à la maison. Ces questions ont été sélectionnées pour élaborer les indices en se basant sur des considérations théoriques et des recherches antérieures. Une modélisation d'équations structurelles a été utilisée pour valider les indices.

- Les plus grandes valeurs de l'indice SESC représentent des antécédents sociaux plus avantageux, alors que des valeurs plus petites représentent des antécédents sociaux moins avantageux. Une valeur négative indique que le statut socioéconomique est inférieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE. L'indice est divisé en quartiles, en se basant sur les valeurs des élèves relativement à l'indice SESC. En conséquence, les élèves se situant dans le quartile inférieur sont ceux qui se situent dans le quartile le plus bas des élèves selon l'indice SESC, et ceux se situant dans le quartile supérieur sont ceux qui se situent dans le quartile le plus haut des élèves en se basant sur l'indice SESC.

Méthodologie

- La population ciblée du PISA 2009 comprenait les personnes âgées de 15 ans qui fréquentaient l'école dans une des 10 provinces du Canada. Les territoires avaient choisi de ne pas participer. Les élèves des écoles situées dans des réserves indiennes étaient exclus, de même que ceux des écoles pour élèves ayant de graves troubles d'apprentissage et des écoles pour malvoyants et malentendants, ainsi que les élèves qui étudiaient à domicile.
- En 2009, le PISA a été mis en œuvre dans 65 pays et économies, incluant le Canada ainsi que tous les autres pays membres de l'OCDE. Entre 5 000 et 10 000 personnes âgées de 15 ans et provenant d'au moins 150 écoles ont participé au PISA dans la plupart des pays. Au Canada, près de 23 000 élèves fréquentant environ 1 000 écoles des dix provinces y ont pris part. Cet important échantillon canadien était nécessaire afin de produire des estimations fiables pour chaque province.
- L'information pour cet indicateur a été obtenue de certaines réponses à trois questionnaires contextuels administrés dans le cadre de l'évaluation principale de PISA : un questionnaire donnant de l'information sur les élèves et leur maisons ; un questionnaire sur la familiarité des élèves avec les technologies de l'information ; et un questionnaire visant les directeurs d'école. Le cadre conceptuel tenant lieu de base aux questionnaires ainsi que les questionnaires eux-mêmes se retrouvent dans *Le cadre d'évaluation de PISA 2009 : Les compétences clés en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences* (OCDE 2010).
- Tous les pays membres de l'OCDE ont participé à l'évaluation principale du PISA en 2009 (qui comprenait les questionnaires de base sur les élèves et sur l'école, une source de données principale pour cet indicateur), et 29 pays membres ont choisi de faire remplir le questionnaire facultatif sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Cet indicateur présente l'information pour un sous-ensemble de ces pays participants, à savoir, les pays du G8 (le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni, et les États-Unis) et neuf pays de l'OCDE sélectionnés pour leur comparabilité au Canada sur le plan social et économique et qui présentaient donc un intérêt tout particulier pour la comparaison. Ces neuf pays sont : l'Australie, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Corée, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède, et la Suisse.
- Les statistiques prises en compte dans l'indicateur sont des estimations basées sur des échantillons d'élèves et non des valeurs obtenues à partir de l'ensemble des élèves dans chacun des pays. Cette distinction est importante, car on ne peut affirmer avec certitude qu'une estimation à partir d'un échantillon a la même valeur que les paramètres de population qu'on aurait obtenus si tous les élèves de 15 ans avaient été évalués. Par conséquent, il importe de mesurer le degré d'incertitude des estimations. Dans

le cadre du PISA, à chaque estimation est associé un degré d'incertitude, exprimé dans l'erreur type. L'erreur type peut à son tour servir à déterminer un intervalle de confiance autour de l'estimation (calculé comme suit : estimation +/- 1,96 x erreur type), ce qui permet d'apporter des inférences aux paramètres de population, reflétant ainsi l'incertitude associée aux estimations basées sur un échantillon. En utilisant cet intervalle de confiance, on peut inférer que la moyenne ou la proportion de la population sera comprise dans l'intervalle de confiance dans 95 répétitions sur 100 de la mesure, effectuées sur des échantillons aléatoires différents prélevés à partir de la même population.

- Lorsque l'on compare les scores entre les pays, les provinces ou les sous-groupes de population, il faut tenir compte du degré d'erreur de chaque moyenne afin de déterminer si les moyennes de populations réelles diffèrent vraisemblablement les unes des autres. On peut s'appuyer sur les erreurs-types et les intervalles de confiance pour procéder à ces tests statistiques de comparaison. La différence est statistiquement significative si les intervalles de confiance ne se chevauchent pas.
- Dans le tableau intitulé « Pourcentage d'élèves de 15 ans inscrits dans des écoles dont la directrice ou le directeur a signalé une pénurie ou une inadéquation en matière d'ordinateurs ou de logiciels pour le travail en classe, par statut socio-économique des élèves, Canada, provinces, pays du G-8 et certains pays de l'OCDE, 2009 », l'importance statistique des différences dans le pourcentage d'élèves dont les directeurs ont signalé une pénurie ou inadéquation en matière d'ordinateurs ou de logiciels entre le quartile supérieur et le quartile inférieur de l'indice PISA du statut économique, social et culturel a été analysée au Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada. La méthode d'analyse consistait à calculer les intervalles de confiance entourant le pourcentage d'élèves dont les directeurs avaient signalé des inadéquations en matière d'ordinateurs ou de logiciels à la fois au quartile supérieur et au quartile inférieur de l'indice. Si ces intervalles de confiance ne se chevauchaient pas, la différence était alors considérée comme statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 %.

Limites

- Quelques données présentées auparavant à l'indicateur C5 du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE) ne sont pas disponibles dans le cadre du PISA 2009, puisque certaines questions n'étaient pas reprises ou que l'information n'est pas comparable avec celle des itérations passées de l'évaluation du PISA.
- Les questionnaires de base du PISA portant sur les TIC ne visent pas à évaluer la qualité de l'utilisation des TIC à l'école, ni le degré d'intégration des TIC dans les pratiques pédagogiques ou leurs effets sur les aptitudes cognitives des élèves.
- Les territoires avaient choisi de ne pas participer.

Source des données

- Statistique Canada, Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), base de données de 2009; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), base de données du PISA de 2009.

Section D : Études postsecondaires

D1 Effectifs aux études postsecondaires

Apprentis enregistrés

De façon globale, l'indicateur **D1** se rapporte aux effectifs de l'enseignement postsecondaire. Ce sous-indicateur présente des renseignements sur le nombre d'apprentis enregistrés dans les provinces et territoires du Canada, ventilés selon le sexe et les principaux groupes de métiers ([tableau 37-10-0118](#) anciennement CANSIM 477-0117), ainsi que selon le groupe d'âge ([tableau 37-10-0119-01](#) anciennement CANSIM 477-0118).

Concepts et définitions

- Les renseignements sur le nombre d'**apprentis enregistrés** sont fondés sur les données fournies par les directions provinciales et territoriales chargées des programmes d'apprentissage et englobent toutes les personnes inscrites à un programme d'apprentissage, qu'elles aient suivi ou non une formation en classe au cours de l'année. Ces données proviennent du **Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI)**, qui recueille des renseignements sur les personnes qui suivent une formation et celles qui obtiennent un certificat de qualification professionnelle dans le cadre d'une formation en apprentissage; plus précisément, il s'agit du nombre d'apprentis inscrits qui suivent en classe ou en milieu de travail une formation dans les métiers portant ou non le Sceau rouge, que la formation en apprentissage soit obligatoire ou non. L'enquête SIAI recueille également des données sur le nombre de certificats provinciaux et interprovinciaux portant le Sceau rouge décernés aux apprentis et aux ouvriers qualifiés (challengers)⁶.
- Les administrations provinciales et territoriales coordonnent les programmes d'apprentissage offerts sous leur juridiction. La plus grande partie de la formation de l'apprenti est dispensée en milieu de travail par des gens de métier expérimentés et certifiés qui agissent à titre de mentors, habituellement sur une période de trois à quatre ans en moyenne. Une partie du programme d'apprentissage est dispensée sous forme d'enseignement en classe, normalement dans un collège ou dans une école de formation professionnelle avant ou pendant la période d'apprentissage.
- Le nombre d'apprentis enregistrés est présenté pour les 25 **principaux groupes de métiers** suivants, selon le sexe : entretien d'automobiles; charpentiers; éducateurs et aides éducateurs de la petite enfance; travailleurs des services sociaux et communautaires; électriciens; électronique et instrumentation; finition extérieure; services alimentaires; coiffeurs et esthéticiens; mécaniciens d'équipement lourd; conducteurs d'équipement lourd et opérateurs de grues; finition intérieure; techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture; machinistes; métallurgistes (autres); mécaniciens de chantier; foreurs et personnel de mise à l'essai et autres services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz; plombiers, tuyauteurs et monteur de conduites de vapeur; mécaniciens en réfrigération et en climatisation; tôlier; agents de soutien aux utilisateurs; soudeurs; mécaniciens de machines fixes et opérateurs de centrales électriques; travailleurs de la construction (autres); et autres grands groupes d'occupation⁷. Le SIAI utilise la **Classification nationale des professions (CNP)** pour produire un regroupement spécial des 25 principaux groupes de métiers.
- Le nombre ou le pourcentage d'apprentis inscrits est indiqué pour les sept **groupes d'âge** suivants : moins de 20 ans; de 20 à 24 ans; de 25 à 29 ans; de 30 à 34 ans; de 35 à 39 ans; de 40 à 44 ans; 45 ans et plus; et pour les personnes dont l'âge n'est pas connu.

Méthodologie

- Le **Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI)** est une enquête annuel qui recueille des données sur tous les apprentis enregistrés et ouvriers qualifiés (challengers), sans échantillonnage. La participation à l'enquête est obligatoire et les données sont tirées directement des dossiers administratifs fournis par les directions provinciales chargées des programmes d'apprentissage. On demande aux

6. Un ouvrier qualifié (challenger) est une personne qui possède suffisamment d'expérience pratique pour répondre aux critères établis pour passer l'examen (provincial ou interprovincial) du certificat de qualification. Ces critères incluent une expérience pratique pertinente qui équivaut à la durée du programme d'apprentissage plus au moins un an. Cette personne ne s'est pas inscrite à la formation en apprentissage ou ne l'a pas terminée, mais a réussi à obtenir la certification dans le métier en question.

7. « Autres » regroupe divers métiers et professions non classés ailleurs.

répondants de fournir l'information sous forme d'enregistrements individuels, chaque enregistrement représentant un apprenti inscrit ou un ouvrier qualifié (challenger). Cependant, il est possible de retrouver dans les données, des enregistrements multiples, soit plus d'un métier pour un même individu. L'information recueillie porte sur l'état de l'inscription au début et au cours de la période de déclaration, sur l'état au cours et à la fin de la période de déclaration, sur le nombre de crédits cumulés au début et au cours de leur apprentissage, et le type de certificat obtenu. La période de référence correspond à l'année civile; la période de collecte s'étend de février à septembre de l'année de référence.

- Le SIAI a recueilli des données agrégées selon le programme de métier de 1980 à 1990; ces données comprennent le nombre de nouvelles inscriptions, le nombre total d'inscriptions ainsi que le nombre d'abandons, le nombre d'apprentis ayant terminé leur formation et le nombre de certificats décernés. En 1991, en réponse à la demande pour plus d'information sur les apprentis, on a commencé à demander des renseignements supplémentaires sur le sexe et l'âge des apprentis et à recueillir les informations par enregistrement individuel. Il est à noter que les rapports agrégés existaient toujours pour quelques juridictions jusqu'en 2007. Depuis 2008, toutes les provinces fournissent des données au niveau individuel.
- En 2008, le SIAI a subi un remaniement majeur. On a demandé aux juridictions de fournir de l'information sur plusieurs nouveaux éléments. Ces nouveaux éléments portent sur le nombre d'heures techniques complétées et sur le nombre d'heures de formation complétées en milieu de travail par les apprentis durant leur formation.
- Depuis 2008, le SIAI utilise la Classification nationale des professions (CNP) pour produire un regroupement spécial des 25 principaux groupes de métiers (tel que présenté dans ce tableau). Toutes les données historiques du SIAI ont été mises à jour pour refléter ces 25 groupes.

Limites

- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les comptes sont aléatoirement arrondis à un multiple de trois. Étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.
- Les renseignements sur le nombre et la répartition en pourcentage des apprentis enregistrés selon le groupe d'âge incluent une catégorie « âge inconnu » parce que l'âge n'est pas disponible pour certains enregistrements.
- Les provinces et les territoires, qui fournissent les données pour la présente diffusion, peuvent apporter des modifications opérationnelles et administratives à la formation et à la certification des métiers dans leurs secteurs de compétence. Des modifications apportées dans toutes les provinces et les territoires depuis 1991 influencent ainsi sur les comparaisons historiques. Pour la période de référence 2013 tout particulièrement, ces modifications ont eu une incidence sur toutes les données recueillies par l'enquête, y compris le nombre d'inscriptions, la participation aux programmes d'apprentissage désignés ou non Sceau rouge et les certificats décernés. Les données doivent être interprétées dans le contexte de ces modifications administratives et opérationnelles. Pour obtenir plus d'information sur les modifications apportées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, consultez le Guide du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI).

Sources des données

- Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [3154](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=3154) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=3154).

Collèges

De façon globale, l'indicateur **D1** se rapporte aux effectifs de l'enseignement postsecondaire. Ce sous-indicateur fournit des renseignements sur les effectifs des collèges selon le sexe, le type d'inscription et le type de programme ([tableau 37-10-0018-01](#) anciennement CANSIM 477-0019). Les chiffres présentés concernent les étudiants à temps plein et à temps partiel. Ils font aussi état du pourcentage de femmes dans l'ensemble de l'effectif collégial à temps plein par type de programme, tant au Canada que dans les provinces et les territoires.

Concepts et définitions

- L'information fournie se rapporte aux **effectifs collégiaux**. Les effectifs sont fondés sur les étudiants inscrits à l'établissement d'enseignement postsecondaire à la date de référence de l'automne, c'est à-dire une date particulière choisie par l'établissement et incluse dans la période du 30 septembre au 1^{er} décembre. Donc, les étudiants qui ne sont pas inscrits pendant cette période sont exclus et les totaux des effectifs ne représentent pas une pleine année scolaire.
- Les **collèges** sont créés en vertu de la loi sur les collèges d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'enseignement. Ces établissements sont créés avant tout pour offrir des programmes visant l'obtention d'un certificat, d'un diplôme et des programmes de passage à l'université ou de formation continue et de perfectionnement professionnel nécessitant moins de trois ans d'études à temps plein. Leur pouvoir est souvent limité par les administrations publiques auxquelles ils doivent demander l'approbation pour lancer de nouveaux programmes, notamment des programmes menant à un grade. L'obtention d'un diplôme d'études secondaires est généralement une condition d'admission à ces programmes.
- Le terme « **collèges** » désigne les collèges communautaires, les CÉGEPs (collèges d'enseignement général et professionnel au Québec), les instituts de technologie, les écoles de sciences infirmières, de radiographie, de technologies médicales et d'archives médicales régionales et en milieu hospitalier, ainsi que les établissements offrant une formation technologique dans des domaines spécialisés.
- **Le régime d'études** rend compte du nombre d'étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits le jour où a été établi le profil instantané. Comme il n'existe pas de définition commune du régime d'études des étudiants à temps plein et à temps partiel, ce régime est défini par les établissements d'enseignement postsecondaire déclarants.
- L'information présentée concerne les **types de programmes** d'enseignement offerts dans les collèges, énumérés ci-après.
 - o **Le total, tous les programmes**, pour les étudiants à temps plein et à temps partiel comprend également la catégorie « Autre niveau d'études » qui n'est pas inclus dans ce tableau. « Autre niveau d'études » comprend les niveaux de programme sans objet ou élément hors programme (assister à des cours non crédités ou des cours à unités sans chercher à obtenir une attestation).
 - o **Les programmes menant à des certificats ou à des diplômes et à d'autres titres de niveau collégial** englobent les programmes postsecondaires collégiaux, les programmes d'enseignement collégial postérieurs au diplôme, les programmes de grade collaboratifs, les programmes de passage à l'université de niveau collégial ou du niveau du CÉGEPs (incluant les diplômes associés) et les cours préparatoires ou préalables à l'enseignement collégial.
 - o Les programmes de **premier cycle** comprennent les programmes menant à un baccalauréat, à un grade appliqué, les cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, ou encore les programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle.
 - o Les cycles **supérieurs** se rapportent aux programmes menant à une maîtrise ou à d'autres certificats ou diplômes d'enseignement de deuxième ou troisième cycle.

Méthodologie

- Les données sur les **effectifs collégiaux** ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements publics d'enseignement postsecondaire du Canada et sur

les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le SIEP a remplacé trois enquêtes : le **Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)**, le **Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC)** et l'**Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP)**.

- Le SIEP est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l' « unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.
- Les données des collèges présentées ici excluent les étudiants complétant un des programmes suivants : programme préalable à l'emploi, formation d'apprenti, formation fondamentale ou perfectionnement des compétences professionnelles, formation en langue seconde, programmes préparatoires à l'emploi ou d'orientation.

Limites

- D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'établissements qui signalent des données à l'aide du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). On demande aux établissements qui rapportent des données à l'aide du SIEP d'inclure les effectifs du premier cycle et des cycles supérieurs. Cette manière de procéder amène généralement les établissements à signaler un plus grand nombre d'effectifs. Depuis 2000-2001, les effectifs des établissements privés non subventionnés qui participaient à l'enquête ne sont plus inclus.
- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur le nombre d'effectifs collégiaux avec les chiffres publiés avant l'introduction du SIEP en 2000. Toutes les données du SIEP peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Comme les chiffres concernant les effectifs collégiaux des deux sexes incluent des personnes dont le sexe n'a pas été déclaré, il se peut que ces chiffres ne correspondent pas au total obtenu quand on additionne les effectifs de sexe masculin et féminin.
- Le dénominateur utilisé pour calculer le **pourcentage de femmes dans l'effectif collégial à temps plein** exclut les effectifs de la catégorie « sexe non déclaré ».

Sources des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [5017](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=5017) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=5017).

Universités

De façon globale, l'indicateur **D1** examine les tendances de l'effectif aux études postsecondaires. Ce sous-indicateur donne des renseignements sur l'effectif universitaire, selon le sexe, le type d'inscription et le type de programme ([tableau 37-10-0018-01](#) anciennement CANSIM 477-0019). Les comptes sont présentés pour les étudiants à temps plein et à temps partiel. Le pourcentage de femmes dans l'effectif universitaire à temps plein selon le type de programme est également présenté. Les données sont fournies pour le Canada, ainsi que pour les provinces (il n'y a pas d'universités dans les territoires).

Concepts et définitions

- L'information fournie se rapporte aux **effectifs universitaires**. Les effectifs sont fondés sur les étudiants inscrits à l'établissement d'enseignement postsecondaire à la date de référence de l'automne, c'est à-dire une date particulière choisie par l'établissement et incluse dans la période du 30 septembre au 1^{er} décembre. Donc, les étudiants qui ne sont pas inscrits pendant cette période sont exclus et les totaux des effectifs ne représentent pas une pleine année scolaire.
- Les **universités** sont créées en vertu de la loi sur les universités d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'éducation. Ces établissements sont fondés avant tout dans le but d'offrir des programmes menant à un grade et d'effectuer des travaux de recherche. Ils ont généralement le pouvoir absolu d'établir leurs priorités et leurs normes d'enseignement. Au sein de l'établissement, un conseil composé majoritairement de membres du corps professoral détient le pouvoir suprême sur toutes les politiques concernant l'enseignement.
- Le **régime d'études** rend compte du nombre d'étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits le jour où a été établi le profil instantané. Comme il n'existe pas de définition commune du régime d'études des étudiants à temps plein et à temps partiel, ce régime est défini par les établissements d'enseignement postsecondaire déclarants.
- L'information présentée concerne les **types de programmes** suivants offerts dans les universités :
 - o **Total, tous les programmes**, pour les étudiants à temps plein et à temps partiel comprend les catégories de programmes suivants, qui ne sont pas présentés dans ce tableau mais qui sont offerts par les universités : « Certificat ou diplôme de formation technique et professionnelle, et de formation préparatoire », « Certificat ou diplôme collégial et autre niveau collégial », et « Autre niveau d'études ». « Autre niveau d'études » comprend les niveaux de programme sans objet ou élément hors programme (assister à des cours non crédités ou des cours à unités sans chercher à obtenir une attestation).
 - o **Premier cycle** se rapporte aux programmes menant à un baccalauréat, à un premier grade professionnel, à un grade appliqué, aux cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, aux programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle, à la licence de premier cycle et à la licence ou « testamur ».
 - o **Deuxième et troisième cycles** comprend les programmes menant à la maîtrise ou au doctorat, ainsi que les « autres programmes de deuxième et troisième cycles » qui incluent la propédeutique, les certificats ou les diplômes d'enseignement de deuxième et troisième cycles, les cours préparatoires au doctorat, l'internat (études médicales postdoctorales aussi nommées « post M.D. ») et les résidences (médicales, dentaires, vétérinaires).

Méthodologie

- Les données sur les **effectifs universitaires** ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le SIEP a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).
- Le SIEP est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l'« unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.

Limites

- D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'établissements qui signalent des données à l'aide du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). On demande aux établissements qui rapportent des données à l'aide du SIEP d'inclure les effectifs inscrits hors-programme. Cette manière de procéder amène généralement les établissements à signaler un plus grand nombre d'effectifs.
- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur les effectifs universitaires avec les chiffres publiés avant l'introduction du SIEP en 2000. Les effectifs de 2004-2005 à 2007-2008 ont été révisés et toutes les données du SIEP peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Le nombre d'effectifs universitaires pour les deux sexes comprend les effectifs de la catégorie « sexe non déclaré » et peut ne pas correspondre exactement aux totaux obtenus en faisant la somme des effectifs masculins et féminins.
- Le dénominateur utilisé pour calculer le **pourcentage de femmes dans l'effectif universitaire à temps plein** exclut les effectifs de la catégorie « sexe non déclaré ».
- Depuis 2005-2006, les effectifs pour l'Université de Regina ne sont pas disponibles.
- Les institutions suivantes, auparavant des collèges, ont maintenant le statut d'université et sont incluses dans les comptes de 2008-2009 pour la Colombie-Britannique : Capilano University, Vancouver Island University, Emily Carr University of Art and Design, Kwantlen Polytechnic University and University of the Fraser Valley. L'augmentation du nombre d'effectifs dans les universités au Canada pour l'année 2008-2009, dont la majeure partie était dans des programmes de « Certificat ou diplôme collégial et autre niveau collégial » et « Certificat ou diplôme de formation technique et professionnelle, et de formation préparatoire », est entièrement attribuable au fait que ces cinq collèges de la Colombie-Britannique aient obtenu le statut d'université.

Sources des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [5017](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=5017) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=5017).

D2 Obtention d'un diplôme d'études postsecondaires et taux d'obtention du diplôme

Diplômés des programmes destinés aux apprentis enregistrés

De façon globale, l'indicateur **D2** examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires. Ce sous-indicateur présente des renseignements sur le nombre de personnes qui terminent un programme destiné aux apprentis enregistrés dans les provinces et territoires du Canada, ventilés selon le sexe et les grands groupes de métiers ([tableau 37-10-0128](#) anciennement CANSIM 477-0120).

Concepts et définitions

- L'information sur les **diplômés des programmes destinés aux apprentis enregistrés** repose sur les données fournies par les directions provinciales et territoriales chargées des programmes d'apprentissage et englobe les apprentis enregistrés qui ont terminé leur programme. Ces données sont recueillies au moyen du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI), enquête annuelle qui recueille des renseignements sur les personnes qui suivent une formation et celles qui obtiennent un certificat de qualification professionnelle dans le cadre d'une formation en apprentissage; plus précisément, il s'agit du nombre d'apprentis inscrits qui suivent en classe ou en milieu de travail une formation dans les métiers portant ou non le Sceau rouge, que la formation en apprentissage soit obligatoire ou non. Les diplômes

multiples pour un individu peuvent exister. Le SIAI recueille également des données sur le nombre des apprentis inscrits, qui comprend les apprentis toujours inscrits depuis l'année précédente (ceux qui n'ont pas encore terminé leur formation et qui n'ont pas abandonné), les apprentis nouvellement inscrits pour l'année en cours et ceux qui ont auparavant interrompu leur apprentissage mais qui ont été réintégrés dans le même métier au cours de l'année déclarée.

- Le nombre de diplômés des programmes destinés aux apprentis enregistrés, selon le sexe, dans les **25 principaux groupes de métiers** suivants : entretien d'automobiles; charpentiers; éducateurs et aides éducateurs de la petite enfance; travailleurs des services sociaux et communautaires; électriciens électronique et instrumentation; finition extérieure; services alimentaires; coiffeurs et esthéticiens; mécaniciens d'équipement lourd; conducteurs d'équipement lourd et opérateurs de grues; finition intérieure; techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture; machinistes; métallurgistes (autres); mécaniciens de chantier; foreurs et personnel de mise à l'essai et autres services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz; plombiers, tuyauteurs et monteur de conduites de vapeur; mécaniciens en réfrigération et en climatisation; tôlier; agents de soutien aux utilisateurs; soudeurs; mécaniciens de machines fixes et opérateurs de centrales électriques; travailleurs de la construction (autres); et autres grands groupes d'occupation⁸. Le SIAI utilise la Classification nationale des professions (CNP) pour produire un regroupement spécial des 25 principaux groupes de métiers.

Méthodologie

- Le **Système d'information sur les apprentis (SIAI)** est un recensement annuel qui recueille des données sur tous les apprentis enregistrés et ouvriers qualifiés (challengers), sans échantillonnage. La participation à l'enquête est obligatoire et les données sont tirées directement des dossiers administratifs fournis par les directions provinciales chargées des programmes d'apprentissage. On demande aux répondants de fournir l'information sous forme d'enregistrements individuels, chaque enregistrement représentant un apprenti inscrit ou un ouvrier qualifié (challenger). Cependant, il est possible de retrouver dans les données, des enregistrements multiples, soit plus d'un métier pour un même individu. La période de référence correspond à l'année civile; la période de collecte s'étend de février à septembre de l'année de référence.
- Le SIAI a recueilli des données agrégées selon le programme de métier de 1980 à 1990; ces données comprennent le nombre de nouvelles inscriptions, le nombre total d'inscriptions ainsi que le nombre d'abandons, le nombre d'apprentis ayant terminé leur formation et le nombre de certificats décernés. En 1991, en réponse à la demande pour plus d'information sur les apprentis, on a commencé à demander des renseignements supplémentaires sur le sexe et l'âge des apprentis et à recueillir les informations par enregistrement individuel. Il est à noter que les rapports agrégés existaient toujours pour quelques juridictions jusqu'en 2007. Depuis 2008, toutes les provinces fournissent des données au niveau individuel.
- En 2008, le SIAI a subi un remaniement majeur. On a demandé aux juridictions de fournir de l'information sur plusieurs nouveaux éléments. Ces nouveaux éléments portent sur le nombre d'heures techniques complétées et sur le nombre d'heures de formation complétées en milieu de travail par les apprentis durant leur formation.
- Depuis 2008, le SIAI utilise la Classification nationale des professions (CNP) pour produire un regroupement spécial des 25 principaux groupes de métiers (tel que présenté dans ce tableau). Toutes les données historiques du SIAI ont été mises à jour pour refléter ces 25 groupes.

Limites

- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les comptes sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.
- Les provinces et les territoires, qui fournissent les données pour la présente diffusion, peuvent apporter des modifications opérationnelles et administratives à la formation et à la certification des métiers dans

8. « Autres » regroupe divers métiers et professions non classés ailleurs.

leurs secteurs de compétence. Des modifications apportées dans toutes les provinces et les territoires depuis 1991 influent ainsi sur les comparaisons historiques. Pour la période de référence 2013 tout particulièrement, ces modifications ont eu une incidence sur toutes les données recueillies par l'enquête, y compris le nombre d'inscriptions, la participation aux programmes d'apprentissage désignés ou non Sceau rouge et les certificats décernés. Les données doivent être interprétées dans le contexte de ces modifications administratives et opérationnelles. Pour obtenir plus d'information sur les modifications apportées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, consultez le Guide du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI).

Sources des données

- Système d'information sur les apprentis enregistrés (SIAI), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [3154](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=3154) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=3154).

Collèges

De façon globale, l'indicateur **D2** examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires. Ce sous-indicateur donne des renseignements sur le nombre de personnes qui terminent un programme des collèges, selon le sexe, le type de programme et selon le domaine d'études. Les données sont fournies pour le Canada, ainsi que pour les provinces et les territoires pour une année scolaire donnée ([tableau 37-10-0020](#) anciennement CANSIM 477-0020).

Concepts et définitions

- L'information présentée examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires **au niveau collégial**, c'est-à-dire **le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges**. Tous les chiffres se rapportent à l'année scolaire définie par le collège, qui commence généralement le premier jour suivant la fin du semestre d'hiver.
- Les **collèges** sont créés en vertu de la loi sur les collèges d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'enseignement. Ces établissements sont créés avant tout pour offrir des programmes visant l'obtention d'un certificat, d'un diplôme et des programmes de passage à l'université ou de formation continue et de perfectionnement professionnel nécessitant moins de trois ans d'études à temps plein. Leur pouvoir est souvent limité par les administrations publiques auxquelles ils doivent demander l'approbation pour lancer de nouveaux programmes, notamment des programmes menant à un grade. L'achèvement des études secondaires est généralement une condition d'admission à ces programmes.
- Le terme « **collèges** » désigne les collèges communautaires, les **CÉGEPs** (collèges d'enseignement général et professionnel au Québec), les instituts de technologie, les écoles de sciences infirmières, de radiographie, de technologies médicales et d'archives médicales régionales et en milieu hospitalier, ainsi que les établissements offrant une formation technologique dans des domaines spécialisés. Les programmes préalables à l'emploi, les programmes d'apprentissage, de formation de base ou de perfectionnement des compétences professionnelles, de formation en langue seconde, de formation préparatoire à l'emploi ou d'orientation ne sont pas inclus dans les chiffres concernant l'obtention de diplômes d'études postsecondaires.
- L'information présentée concerne les **types de programmes** d'enseignement offerts dans les collèges énumérés ci-après.
 - **Les programmes menant à des certificats ou à des diplômes et à d'autres titres de niveau collégial** englobent les programmes postsecondaires collégiaux, les programmes d'enseignement collégial postérieurs au diplôme, les programmes de grade collaboratifs, les programmes de passage à l'université de niveau collégial ou du niveau du cégep (incluant les diplômes associés) et les cours préparatoires ou préalables à l'enseignement collégial.

- o Les programmes de **premier cycle** comprennent les programmes menant à un baccalauréat, à un grade appliqué, les cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, ou encore les programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle.
- o Les cycles **supérieurs** se rapportent aux programmes menant à une maîtrise ou à d'autres certificats ou diplômes d'enseignement de deuxième ou troisième cycle.
- Les données sur les **domaines d'études** sont présentées selon la **Classification des programmes d'enseignement (CEP)**, classification officielle utilisée à Statistique Canada. Le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges est fourni pour les domaines d'études suivants : agriculture, ressources naturelles et conservation; architecture, génie et technologies connexes; commerce, gestion et administration publique; éducation; santé, parcs, récréation et conditionnement physique; sciences humaines; mathématiques; informatique et sciences de l'information; autre; services personnels, de protection et de transport; perfectionnement et initiation aux loisirs; sciences physiques et de la vie et technologies; sciences sociales et du comportement et droit; arts visuels et d'interprétation et technologies des communications.

Méthodologie

- Les données sur le nombre de certificats, diplômes et grades décernés par les collèges ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements publics d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le SIEP a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).
- Le SIEP est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l'« unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.
- Les données des collèges présentées ici excluent les étudiants complétant un des programmes suivants : programme préalable à l'emploi, formation d'apprenti, formation fondamentale ou perfectionnement des compétences professionnelles, formation en langue seconde, programmes préparatoires à l'emploi ou d'orientation.

Limites

- D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'établissements qui signalent des données à l'aide du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). On demande aux établissements qui rapportent des données à l'aide du SIEP d'inclure les récipiendaires de titres du premier cycle et des cycles supérieurs (diplômés). Cette manière de procéder amène généralement les établissements à signaler un plus grand nombre de diplômés. Depuis 1999-2000, les diplômés des établissements privés non subventionnés qui participaient à l'enquête ne sont plus inclus.
- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur le nombre de diplômes collégiaux avec les chiffres publiés avant l'introduction du SIEP en 2000. Toutes les données du SIEP peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.

- Comme les chiffres concernant l'obtention de diplômes collégiaux par des étudiants des deux sexes incluent des personnes dont le sexe n'a pas été déclaré, il se peut que ces chiffres ne correspondent pas au total obtenu quand on additionne les diplômés de sexe masculin et féminin.

Sources des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [5017](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=5017) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=5017).

Universités

De façon globale, l'indicateur **D2** examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires. Ce sous-indicateur donne des renseignements sur le nombre de diplômés universitaires, selon le sexe des diplômés et la **Classification des programmes d'enseignement (CPE)**. Les données sont fournies pour le Canada, ainsi que pour les provinces (il n'y a pas d'universités dans les territoires) pour une année civile donnée ([tableau 37-10-0020](#) anciennement CANSIM 477-0020).

Concepts et définitions

- L'information présente les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires dans les universités. Tous les chiffres rendent compte du nombre de diplômés au cours de l'année civile.
- Les universités sont créées en vertu de la loi sur les universités d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'éducation. Ces établissements sont fondés avant tout dans le but d'offrir des programmes menant à un grade et d'effectuer des travaux de recherche. Ils ont généralement le pouvoir absolu d'établir leurs priorités et leurs normes d'enseignement. Au sein de l'établissement, un conseil composé majoritairement de membres du corps professoral détient le pouvoir suprême sur toutes les politiques concernant l'enseignement.
- L'information présentée concerne les genres de sanction suivants offerts dans les universités : certificats, diplômes, grades (y compris les grades appliqués), attestations et autres sanctions d'études de programmes courts, grades associés et autres genres de sanctions d'études associées à un programme.
- Les données sur les domaines d'études sont présentées selon la Classification des programmes d'enseignement (CEP), classification officielle utilisée à Statistique Canada. Le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges est fourni pour les domaines d'études suivants : agriculture, ressources naturelles et conservation; architecture, génie et technologies connexes; commerce, gestion et administration publique; éducation; santé et domaines connexes; sciences humaines; mathématiques; informatique et sciences de l'information; autre; services personnels, de protection et de transport; perfectionnement et initiation aux loisirs; sciences physiques et de la vie et technologies; sciences sociales et du comportement et droit; arts visuels et d'interprétation et technologies des communications.

Méthodologie

- **Ces données** ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le SIEP a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).
- Le SIEP est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. La population cible est composée des institutions postsecondaires publiques financées par un ministère de l'éducation

provincial et des institutions postsecondaires privées sans profit, subventionnées par un ministère de l'éducation provincial.

Limites

- Toutes les données du SIEP peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement **arrondis à un multiple de 3**. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Le nombre de diplômes universitaires pour les deux sexes comprend les diplômés de la catégorie « sexe non déclaré » et peut ne pas correspondre exactement aux totaux obtenus en faisant la somme des diplômés masculins et féminins.

Sources des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [5017](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=5017) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=5017)

D3 Personnel enseignant au niveau universitaire

L'indicateur **D3** fournit des renseignements sur le personnel enseignant au niveau universitaire, pour le Canada et les provinces. Il indique le nombre d'enseignants à temps plein des universités, et donne leur répartition par rang et par sexe. Il indique également la répartition par âge du personnel enseignant, selon le sexe, ainsi que la répartition selon l'âge des enseignants par rapport à la population active en général. Des données sur le salaire moyen, selon le rang et le sexe, sont également présentées.

Concepts et définitions

- Le **personnel enseignant à temps plein dans les universités** désigne tout membre du **personnel enseignant** à temps plein dans les universités du Canada.
- Le personnel à **temps plein** comprend :
 - o le personnel à temps plein dont la période de nomination est d'au moins 12 mois (y compris le personnel en congé);
 - o le nouveau personnel embauché à temps plein (p.ex., qui ont un contrat d'une durée de plus de 12 mois) et qui sont dans l'établissement pour moins de 12 mois au cours de la première année; et
 - o le personnel nommé pour une période de 12 mois ou plus et qui, par la suite, conclut une entente officielle avec l'établissement en vue de réduire sa charge de travail. Une telle situation vise généralement le personnel enseignant sur le point de prendre sa retraite.
- Le **personnel enseignant** désigne :
 - o les enseignants de toutes les facultés, qu'ils détiennent un rang académique ou non;
 - o le personnel qui enseigne dans les hôpitaux;
 - o les enseignants invités des facultés; et
 - o le personnel de recherche qui détient un rang académique et dont l'échelle salariale correspond à celle du personnel enseignant.

Dans le tableau intitulé « Nombre et salaire moyen du personnel enseignant à temps plein dans les universités, selon le rang et le sexe, Canada et provinces », la définition du personnel enseignant à l'université à temps plein correspond à la définition utilisée dans les tableaux intitulés « Personnel enseignant à temps plein dans les universités, selon le rang professoral et le sexe, Canada et provinces », « Nombre, répartition par âge et âge médian du personnel enseignant à temps plein dans les universités, selon le sexe, Canada et provinces » et « Répartition selon l'âge du personnel enseignant à temps plein dans les universités et de la population active occupée à temps plein, Canada et provinces », mais elle exclut le personnel en congé sans solde, tout le personnel religieux et corps militaire ou tout personnel similaire rémunéré conformément à des échelles salariales moins élevées que celles qui s'appliquent au personnel régulier/laïc, et le personnel sans salaire ou dont le salaire n'est pas déclaré.

- **Les rangs professoraux** suivants sont utilisés :
 - o Les **professeurs titulaires** forment le rang le plus élevé;
 - o Les **professeurs agrégés** constituent le rang intermédiaire; les qualifications requises varient considérablement d'un établissement ou d'un département à l'autre;
 - o Les **professeurs adjoints**, le niveau le moins élevé des professeurs qui détiennent un rang;
 - o Les **autres rangs**, auxquels on se réfère sous les dénominations de chargé de cours ou d'enseignement.
- **L'écart entre les sexes** est défini comme le salaire moyen des femmes en pourcentage du salaire moyen des hommes.

Méthodologie

- Les données sur le personnel enseignant à plein temps des universités proviennent du **Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SPEUC)**, une enquête annuelle qui permet de recueillir à l'échelle nationale de l'information comparable sur l'effectif et les caractéristiques socioéconomiques des enseignants à temps plein des établissements canadiens conférant des diplômes universitaires (universités et collèges). L'information est recueillie pour chaque personne qui était membre du personnel de l'établissement au 1^{er} octobre de l'année universitaire et donne un aperçu du personnel à cette date.
- La répartition (en pourcentage) par âge et l'âge médian du personnel enseignant des universités sont basés sur les membres du personnel dont l'âge est déclaré.
- Le salaire et les échelles salariales du personnel enseignant à plein temps des universités du Canada comprennent le taux annuel de rémunération plus les allocations. Les données sont en dollars courants. Pour convertir ces données en dollars constants afin de permettre la comparaison dans le temps, il est recommandé d'utiliser l'Indice des prix à la consommation. Pour plus de détails sur l'indice veuillez consulter le tableau F.1.3 dans la section des statistiques de référence.
- Les données de l'Enquête sur la population active utilisées pour comparer la répartition par âge de la population active ayant un emploi à plein temps avec celle du personnel enseignant à l'université à temps plein sont basées sur une moyenne mensuelle établie de septembre à avril.

Limites

- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, on applique aux données un processus d'arrondissement aléatoire. Par conséquent, lorsque des données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.

Sources des données

- Système d'information sur le personnel enseignant des universités et collèges, Statistique Canada. Pour plus d'information consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada enquête numéro [3101](http://www23.statcan.gc.ca:81/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3101&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2) (http://www23.statcan.gc.ca:81/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3101&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2).
- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada enquête numéro [3701](http://www23.statcan.gc.ca:81/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701) (http://www23.statcan.gc.ca:81/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701).

D4 Recherche et développement

L'indicateur **D4** présente des renseignements sur la recherche et le développement (R.-D.) axés sur la R.-D. entreprise dans le secteur de l'enseignement supérieur. Le contexte des activités de R.-D. effectuées dans le secteur de l'enseignement supérieur est défini grâce à l'examen des dépenses intérieures totales au titre de la R.-D. en pourcentage du PIB ([tableau 27-10-0359-01](#)) dans une perspective internationale et nationale. L'indicateur présente les dépenses au titre de la R.-D. par secteur d'activité ([tableaux 27-10-0360-01](#) et [27-10-0273-02](#)), de même que les sources de financement pour les dépenses au titre de la R.-D. dans le secteur de l'enseignement supérieur ([tableau 27-10-0363-01](#)).

Concepts et définitions

- Les données du présent indicateur sont assemblées d'après les lignes directrices du *Manuel Frascati*⁹ de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce manuel définit la **recherche et développement (R.-D.)** comme étant le travail créatif entrepris systématiquement afin d'augmenter les connaissances scientifiques et techniques et de les utiliser de façon inédite. La caractéristique principale de la R.-D. doit comporter un élément important de nouveauté et d'incertitude. Nouveauté recherchée surtout au niveau des connaissances, des produits et des procédés. Le travail est habituellement exécuté ou surveillé par des personnes possédant une formation postuniversitaire. Un projet en R.-D. présente en général cinq points particuliers : un élément important d'incertitude, de nouveauté, de créativité et être systématique, transférable et/ou reproductible.
- Les **dépenses intérieures totales au titre de la R.-D.** représentent la valeur totale des dépenses nationales de tous les organismes consacrées à la R.-D. dans les divers secteurs d'activité (administration publique, entreprises, enseignement supérieur, et organismes privés sans but lucratif). Elles comprennent la R.-D. exécutée sur le territoire national et financée par l'étranger mais ne tiennent pas compte des paiements pour des travaux de R.-D. effectués à l'étranger.
- La définition des dépenses intérieures totales au titre de la R.-D. dans un contexte provincial ou territorial est semblable à la définition ci-dessus. On attribue les dépenses à la province ou au territoire où se trouve l'établissement qui exécute la R.-D. Le personnel habite parfois dans une province ou un territoire voisin (p. ex., la Région de la capitale nationale) et, les fournitures et l'équipement peuvent provenir d'une autre province, d'un autre territoire ou d'un autre pays. Il faut tenir compte de ces détails lorsqu'on se sert de cette statistique comme indicateur provincial/territorial de l'activité de la R.-D.
- **Les secteurs d'activités de R.-D.** sont répartis selon les catégories suivantes :
 - o **Administration fédérale** : comprend les ministères et agences de cette administration, reconnues pour leur participation dans des activités de R.-D.
 - o **Administrations provinciales** : comprennent les ministères et agences provinciaux canadiens (estimé actuellement, sauf pour le gouvernement du Québec) et les organismes de recherches provinciaux (qui sont enquêtés annuellement).

9. Le *Manuel Frascati* est un document qui décrit la méthodologie de collecte et d'utilisation de statistiques sur la recherche-développement dans les pays membres de l'OCDE. Pour en savoir plus, consulter www.oecd.org.

- o **Entreprises** : comprend toutes les entreprises et organismes industriels sans but lucratif qui effectuent et/ou qui financent des activités de R-D ou qui ont déjà engagé des dépenses de R-D et qui continuent de verser ou de recevoir des paiements liés à la technologie.
 - o **Enseignement supérieur** : en référence aux statistiques pancanadiennes de la R.-D., comprend les universités et les établissements affiliés, tels que les hôpitaux de recherche, les instituts de recherche, les stations d'expérimentations et les cliniques qui travaillent sous le contrôle direct des établissements d'enseignement supérieur, ou qui sont administrés par ces derniers. Bien que les lignes directrices de l'OCDE demandent que les activités de R.-D. de l'ensemble du secteur postsecondaire soient présentées, les données pour le Canada sont limitées à la R.-D. dans les universités et les établissements affiliés étant donné que Statistique Canada ne procède actuellement pas à la collecte des données concernant la R.-D. dans les collèges et établissements similaires.
 - o **Organismes privés sans but lucratif** : comprend les organismes privés sans but lucratif qui effectuent ou qui financent des activités de R.-D. telles que les organisations de santé bénévoles, les fondations, associations et sociétés philanthropiques privées et instituts de recherche. Ces organisations sans but lucratif servent l'intérêt public en soutenant des activités liées aux bien-être public (telles que la santé, l'éducation et l'environnement).
- Les **sources de financement de la R.-D. dans le secteur de l'enseignement supérieur** sont réparties comme suit :
 - o **Administration fédérale** : par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation, du Programme des chaires de recherche du Canada et les autres ministères et organismes fédéraux.
 - o **Administrations provinciales** : y compris les administrations municipales.
 - o **Entreprises** : y compris les dons, legs et contrats de particuliers et d'entreprises.
 - o **Organismes privés sans but lucratif** : y compris les dons, legs et contrats de fondations et d'organismes sans but lucratif.
 - o **Sources étrangères** : sources de financement établies à l'étranger.
 - o **Secteur de l'enseignement supérieur** : les établissements d'enseignement supérieur financent elles-mêmes une partie de leur R.-D. grâce à deux sources de revenus :
 - **Fonds généraux** : il s'agit de transferts gouvernementaux (ou subventions globales) aux établissements d'enseignement supérieur, que ces dernières utilisent pour financer la R.-D. Ces fonds représentent essentiellement des dépenses publiques indirectes au titre de la R.-D. mais, pour les besoins des statistiques pancanadiennes, on les assimile au financement des établissements d'enseignement supérieur parce qu'il est difficile de distinguer les fonds provinciaux des fonds fédéraux.
 - **Sources de revenus propres** : il s'agit des sources d'autofinancement des établissements d'enseignement supérieur, dont les frais de scolarité, le revenu de placements, le revenu de la vente de services et de produits par l'établissement et les redevances liées aux licences et aux brevets.

Méthodologie

- Statistique Canada estime le total des dépenses intérieures au titre de la R.-D., par secteur, source de financement et type de science, à l'aide d'enquêtes et de modélisations. Les données sur le secteur d'exécution des administrations publiques provinciales sont modélisées à partir de l'Enquête sur les activités scientifiques des administrations provinciales de 2010. Cependant, la présente diffusion comprend des données sur les activités de R.-D. exécutées par l'administration provinciale du Québec, qui mène leur propre enquête et fourni les renseignements à Statistique Canada.

- Les dépenses du secteur de l'enseignement supérieur au titre de la R.-D. sont dérivées d'une méthode d'estimation qui repose sur les éléments suivants :
 1. les recherches directes subventionnées;
 2. les recherches directes non subventionnées (le temps accordé à la R.-D. lorsque celle-ci est effectuée dans le cadre de la fonction enseignante, en tenant compte de la portion du temps que le corps professoral accorde à ce type d'activité, ainsi que de ses salaires;
 3. les coûts indirects des recherches subventionnées et non subventionnées;
- Les sources de financement des dépenses en recherche et développement dans le secteur de l'enseignement supérieur sont dérivées d'une méthode d'estimations. Les données sur lesquelles s'appuie la méthode proviennent de l'enquête *Information financière des universités et collèges*. Deux aspects de ces données sur les sources de financement de la R.-D. doivent être peaufinés avant de pouvoir être utilisés : il faut réconcilier les définitions des secteurs et les différences entre les données relatives aux dépenses et aux revenus.
- Les données sur la R.-D. dans le secteur de l'enseignement supérieur sont fondées sur la méthode d'estimation qui a été utilisée pour la première fois pour produire les estimations de 2000-2001.
- Au cours de la procédure d'estimation de 2001-2002, il y'avait une subvention unique octroyée aux universités par le gouvernement fédéral en vue de les aider à assumer les coûts indirects. Le système d'estimation a dû être modifié afin de veiller à ce que ces coûts soient attribués à la source fédérale et non pas compter deux fois. En 2003-2004, la subvention des coûts indirects de la R.-D. dans les universités s'est transformée en paiement annuel.
- Les données concernant les dépenses en R.-D. et les sources de financement sont exprimées en dollars courants, et dollars constants de 2007. Pour des comparaisons dans le temps, utilisez des dollars constants.

Limites

- La définition de la R.-D. revêt une importance particulière. En effet, une certaine ambiguïté persiste lorsqu'on veut définir la R.-D. de façon précise : par exemple, dans le cas d'un projet en cours, il est difficile de préciser le point où les travaux dépassent les frontières de la R.-D. et se transforment en commercialisation comme un procédé ou d'un produit pour lequel on peut dire que l'étape R.-D. est terminée. Cette ambiguïté est peut-être moins grave dans le cas des séries chronologiques internes, où l'on peut s'attendre à ce que l'application annuelle de la définition par la même unité recensée soit cohérente.
- Les estimations des dépenses canadiennes au titre de recherche et développement, comme toute autre statistique économique ou sociale, n'ont qu'une exactitude approximative. La précision de ses composantes varie : dans le cas des estimations de secteurs, l'intervalle de confiance se situe probablement entre 5 % et 15 %. Toutefois, les estimations DIRD comprennent un indicateur suffisant pour leur utilisation principale, soit celle d'une statistique globale de la politique scientifique.
- L'OCDE est la source de statistiques comparatives à l'échelle internationale sur la R.-D. Selon les directives de l'OCDE, on doit déclarer les données sur la R.-D. effectuée dans tout le secteur postsecondaire (à savoir l'ensemble des universités, collèges de technologie et autres établissements d'enseignement postsecondaire, indépendamment de leur source de financement ou de leur statut juridique). Toutefois, les données du Canada sont limitées aux activités de R.-D. menées dans les universités et les établissements associés (dont les hôpitaux de recherche) et les collèges universitaires décernant des grades, car on ne dispose pas de données sur la R.-D. effectuée dans les collèges et les établissements analogues.
- En 2016, l'OCDE a diffusé une mise à jour pour ses concepts et définitions de R.-D. dans le manuel *Frascati* de 2015. Ce manuel apporte des détails additionnels sur les mesures de R.-D.

Sources des données

- OECD *StatsExtracts*, base de données des *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*, Organisation de coopération et de développement économiques.

- Tableau : [27-10-0273-01](#) (anciennement : CANSIM 358-0001), Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution.
- Tableau : [27-10-0025-01](#) (anciennement : CANSIM 358-0162), Estimations des dépenses provinciales au titre de la recherche et du développement dans le secteur de l'enseignement supérieur, selon le secteur de financement et par type de science.

D6 Niveau de scolarité

L'indicateur **D6** examine le niveau de scolarité des personnes âgées de 25 à 64 ans¹⁰ au sein de la population canadienne. Cet indicateur utilise les données du Recensement de la Population et de l'**Enquête nationale auprès des ménages (ENM)** pour présenter la répartition de la population canadienne selon le niveau de scolarité et le groupe de population (tableau 37-10-0099-01 anciennement CANSIM 477-0095), et selon le niveau d'étude et le sexe de la personne (tableau 37-10-0100-01 anciennement CANSIM 477-0096), pour le Canada et ses secteurs de compétence (tableau 37-10-0130-01 anciennement CANSIM 477-0135). Des renseignements sont également présentés au sujet du groupe de 25 à 64 ans ayant une identité autochtone, selon le groupe d'âge (tableau 37-10-0099-01) et selon le sexe (tableau 37-10-0100-01). En outre, les résultats tirés de l'**Enquête sur la population active (EPA)** sont utilisés pour présenter des données sur la population autochtone hors réserve, la population non autochtone et la population totale du Canada, les provinces et les territoires (tableau 37-10-0117-01 anciennement CANSIM 477-0116).

Tableaux du Recensement de la Population et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM)

Concepts et définitions

- La variable « **Plus haut certificat diplôme ou grade** » est utilisée pour mesurer le **niveau de scolarité**, et est répartie comme suit :
 - **Aucun certificat, diplôme ou grade.**
 - **Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent** comprend les diplômés des écoles secondaires ou l'équivalent et ne comprend pas les personnes titulaires d'un certificat, diplôme ou d'un grade postsecondaire.
 - **Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers** comprend des certificats ou diplômes de métiers comme des certificats ou diplômes de formation préalable à l'emploi ou de formation professionnelle qui sont décernés à la fin de programmes d'études de courte durée par des collèges communautaires, des instituts de technologie, des centres de formation professionnelle et d'autres établissements similaires. « Certificat d'apprenti inscrit » comprend les certificats de qualification professionnelle et les titres de compagnon.
 - **Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire.**
 - **Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat.** Des comparaisons avec d'autres sources de données suggèrent que la catégorie « Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » a été surestimée dans l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Cette catégorie comprend quelques réponses qui sont effectivement des certificats ou diplômes d'études collégiales, des baccalauréats ou autres types de scolarité (p. ex., programmes de transferts universitaires, programmes de baccalauréat obtenu dans d'autres pays, programmes de baccalauréat non terminés, titres professionnels). Nous recommandons aux utilisateurs d'interpréter les données avec prudence en ce qui a trait à la catégorie « Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat ». Pour tout autre commentaire portant sur la qualité des données de

10. Veuillez consulter la série [Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale](https://www150.statcan.gc.ca/pub/81-604-x/81-604-x2017001-fra.htm) (https://www150.statcan.gc.ca/pub/81-604-x/81-604-x2017001-fra.htm) (Statistique Canada, numéro de catalogue no 81-604-X) pour les renseignements en ce qui concerne le niveau de scolarité dans un contexte international. Dans ces rapports, l'Indicateur A1, « Niveau de scolarité de la population adulte, » présente les chiffres pour le Canada, les provinces et territoires, ainsi que les moyennes internationales qui proviennent de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Toutes ces données sont classifiées selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE).

cette variable, se reporter au [Guide de référence sur la scolarité](http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-012-x/99-012-x2011006-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-012-x/99-012-x2011006-fra.cfm), Enquête nationale auprès des ménages, 2011, au catalogue n° 99-012-X2011006 et le [Guide de référence sur la scolarité](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/guides/013/98-500-x2016013-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/guides/013/98-500-x2016013-fra.cfm), Recensement de la Population 2016, au catalogue n° 98-500-X2016013.

o **Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur.**

- Avant 2006, dans des tableaux semblables des diffusions précédentes du PIPCE, le niveau de scolarité était présenté à l'aide du concept du recensement « plus haut niveau de scolarité atteint », ces données ne devraient donc pas être directement comparées aux données présentées ici pour « plus haut certificat, diplôme ou grade », qui reflète une révision apportée dans le contexte du Recensement de 2006. Pour plus de renseignements sur les variables portant sur la scolarité, veuillez consulter le Guide de référence sur la scolarité, Enquête nationale auprès des ménages, 2011, au catalogue n° 99-012-X2011006 et le Guide de référence sur la scolarité, Recensement de la Population 2016, au catalogue n° 98-500-X2016013.
- « **Identité autochtone** » comprend les personnes ayant déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou les personnes ayant déclaré être des Indiens inscrits ou des traités en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou les personnes ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. L'article 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que les peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit (sic) et des Métis du Canada.
- **L'ensemble des Autochtones** comprend les groupes autochtones (Premières nations (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit), les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.
- Certaines réserves indiennes et certains établissements indiens n'ont pas participé à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 ou le Recensement de la Population 2016, soit parce que le dénombrement n'était pas autorisé, soit parce qu'il a été interrompu avant d'être mené à terme, soit à cause de désastres naturels (p. ex., les incendies de forêt). Veuillez consulter le document de référence intitulé Guide de référence sur les peuples autochtones, Enquête nationale auprès des ménages 2011, au catalogue n° 99-011-X2011006 et le Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la Population 2016, au catalogue n° 98-500-X2016009, pour en savoir plus d'information.

Méthodologie

- Le pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans qui avait obtenu un « plus haut certificat, diplôme ou grade » donné, a été calculé en divisant le nombre de personnes âgées de 25 à 64 ans qui avaient obtenu le « plus haut certificat, diplôme ou grade » donné par le nombre total de personnes âgées de 25 à 64 ans, puis en multipliant le quotient par 100.

Limites

- Afin de protéger la confidentialité des renseignements fournis, les valeurs, y compris les totaux, sont arrondies de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) à un multiple de « 5 » ou de « 10 ». Pour comprendre ces données, l'utilisateur doit prendre note que chaque valeur est arrondie. Par conséquent, lorsque des données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que les totaux et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des pourcentages, qui sont calculés à partir des données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.

Tableau de l'Enquête sur la population active

Concepts et définitions

- **La population autochtone hors réserve** désigne les personnes ayant indiqué appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit). Ceci est basé sur la propre perception de l'identité autochtone de chaque individu¹¹.
- **Le niveau de scolarité** reflète le niveau de scolarité le plus élevé atteint par une personne. Pour cet indicateur, qui est basé sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA), le niveau de scolarité¹⁰ comprend :
 - o **Inférieur aux études secondaires** : comprend les personnes qui n'ont pas de scolarité ou qui ont un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires;
 - o **Études secondaires** : Comprend les diplômés des études secondaires et les personnes ayant suivi des études postsecondaires sans obtenir de certificat ou de diplôme (n'ont pas complété);
 - o **Études postsecondaires non tertiaires** : Comprend certificat ou diplôme d'une école professionnelle ou formation d'apprenti;
 - o **Études tertiaires** : Comprend études tertiaires de cycle court, le baccalauréat; diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat;
 - o **Études tertiaires de cycle court** : Comprend diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, cégep, école de sciences infirmières et des programmes semblables de ce niveau; certificat universitaire inférieur au baccalauréat.

Méthodologie

- **L'Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à plein temps des Forces canadiennes et les pensionnaires d'établissements institutionnels. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.
- Les estimations de l'EPA pour l'ensemble du pays sont établies à partir des données de l'EPA recueillies dans les provinces. Les résultats territoriaux de l'EPA ne sont pas pris en compte dans les estimations nationales mais ils sont publiés séparément. Il peut être difficile de joindre les petites collectivités dans les territoires et certaines régions des territoires sont exclues. Par ailleurs, comme le plan de sondage, la méthode de renouvellement de l'échantillon et les critères de fiabilité diffèrent de ceux des dix provinces, les estimations pour les territoires ne sont pas comprises dans les totaux provinciaux, mais sont plutôt calculées et présentées séparément.
- Les données présentées pour cet indicateur reposent sur une moyenne de 12 mois compris entre janvier et décembre.
- Le pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans qui avait atteint un niveau de scolarité précis a été obtenu en divisant le nombre de personnes âgées de 25 à 64 ans qui avaient les études requises par le nombre total de personnes âgées de 25 à 64 ans, puis en multipliant le quotient par 100.

Limites

- Les chiffres présentés ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
- Alors que la couverture d'enquête dans les provinces est pleinement représentative de la population en âge de travailler, la couverture de l'EPA dans les territoires ne tient pas compte de certaines collectivités. La

11. Voir la « [Section 3: Dictionnaire des concepts et définitions](https://www150.statcan.gc.ca/pub/71-543-g/71-543-g2017001-fra.htm) » (<https://www150.statcan.gc.ca/pub/71-543-g/71-543-g2017001-fra.htm>) dans le *Guide de l'Enquête sur la population active* (Statistique Canada numéro de catalogue 71-543-G).

couverture dans les Territoires du Nord-Ouest est d'environ 96 % et celle du Yukon, d'environ 92 %. Depuis 2008, la couverture au Nunavut a été d'environ 92 %. Les personnes vivant dans les réserves et dans d'autres établissements autochtones ne sont pas incluses dans l'échantillon des provinces. En revanche, l'échantillon des territoires comprend à la fois les communautés autochtones et les communautés non autochtones.

- Les données du tableau ne peuvent pas être comparées directement avec les données fondées sur l'Enquête nationale auprès des ménages en ce qui concerne la population autochtone.
- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province/territoire et les différences de taux entre provinces/territoires et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.

Sources des données

- [Recensement de la Population](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm) (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm>), 2016, Statistique Canada
- Enquête sur la population active (EPA), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [3701](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701) http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701.
- [Enquête nationale auprès des ménages](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/index-fra.cfm) (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/index-fra.cfm>) (ENM), 2011, Statistique Canada

Section E : Transitions et résultats

E1 Transitions aux études postsecondaires

Participation en éducation

L'indicateur **E1** se penche sur la transition de l'école secondaire aux études postsecondaires des jeunes. Les taux de participation aux études, qui proviennent des données de l'Enquête sur la population active (EPA), sont présentés pour chaque âge de la population âgée entre 15 et 29 ans ([tableau 37-10-0101-01](#) anciennement CANSIM 477-0097), et selon le groupe d'âge pour les populations âgées de 15 à 29 ans ([tableau 37-10-0102-01](#) anciennement CANSIM 477-0098) et 18 à 34 ans ([tableau 37-10-0103-01](#) anciennement CANSIM 477-0099), au Canada ainsi que dans les provinces et les territoires.

Concepts et définitions

- L'Enquête sur la population active (EPA) pose une question aux répondants au sujet de la **fréquentation scolaire** « d'une école, d'un collège ou université » pendant la semaine précédant l'enquête. Les répondants sont considérés comme des **étudiants** si ils :
 - o suivent un « cours donnant droit à des crédits » c'est-à-dire un cours ou un programme d'études pouvant mener à l'obtention d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme;
 - o suivent un enseignement en classe ou poursuivent des recherches en vue d'obtenir un grade, un certificat ou un diplôme;
 - o suivent des cours par correspondance qui sont offerts par une école et qui donnent droit à des crédits ;
 - o fréquentent une école de soins infirmiers (même durant les stages pratiques en milieu hospitalier) ;
 - o suivent un « cours donnant droit à des crédits », qui est payé par l'employeur et qui est donné dans un établissement d'enseignement public tel une université ou un collège communautaire ;
 - o sont qualifiés comme une personne ayant une incapacité physique ou mentale, inscrit à un programme d'étude spécial.
- Dans le cas des étudiants, on demande de quel genre d'école il s'agit et si l'inscription est à temps plein ou à temps partiel, suivant la définition de l'établissement d'enseignement.
- Le **taux de participation aux études** reflète l'effectif total inscrit au niveau primaire-secondaire, collégial ou universitaire exprimé en pourcentage de la population totale de chaque âge ou chaque groupe d'âge.
- L'**âge** est recueilli pour chaque membre des ménages participant à l'Enquête sur la population active, et les données sur l'activité sur le marché du travail sont obtenues pour toutes les personnes âgées de 15 ans et plus. Pour cet indicateur, le taux de participation aux études est présenté pour chaque âge entre 15 et 29 ([tableau 37-10-0101-01](#)) et selon les groupes d'âges suivantes : 15 à 19; 20 à 24; et 25 à 29 ([tableau 37-10-0102-01](#)) et 18 à 24, 25 à 29, et 30 à 34 ([tableau 37-10-0103-01](#)).
- Le **type d'institution fréquentée** comprend les établissements d'enseignement privés ou publics dans les catégories **primaire/secondaire, collège, ou université** : école primaire, intermédiaire, secondaire ou équivalent; collège communautaire ou Cégep; et université. L'information sur la fréquentation scolaire pour les autres types d'écoles, comme les écoles de secrétariat et les écoles de formation professionnelle, est aussi recueillie; cependant, ces écoles sont exclues des numérateurs pour les totaux présentés dans les tableaux de l'Indicateur E1.

Méthodologie

- **L'Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à plein temps des Forces canadiennes et les pensionnaires d'établissements institutionnels. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.
- Les estimations de l'EPA au niveau du Canada sont dérivées en utilisant les résultats de l'EPA au niveau des provinces. Les résultats territoriaux de l'EPA ne sont pas pris en compte dans les estimations nationales. Il peut être difficile de joindre les petites collectivités dans les territoires et certaines régions des territoires sont exclues. Par ailleurs, comme le plan de sondage, la méthode de renouvellement de l'échantillon et les critères de fiabilité diffèrent de ceux des dix provinces, les estimations pour les territoires ne sont pas comprises dans les totaux provinciaux, mais sont plutôt calculées et présentées séparément.
- Le nombre d'étudiants, qui est utilisé pour calculer le taux de participation aux études, est basé sur une moyenne mensuelle de septembre à avril, et comprend les étudiants à temps plein et à temps partiel.
- Les données de l'EPA sont également ajustées tous les cinq ans à la suite de la diffusion des nouvelles estimations démographiques basées sur le dernier recensement. À ce moment-là, toutes les données de l'EPA remontant au recensement précédent sont repondérées en fonction des nouvelles estimations de la population (compte tenu que ces nouvelles estimations démographiques couvrent la période intercensitaire séparant les deux derniers recensements), et toutes les estimations chronologiques correspondantes de l'EPA sont révisées. Donc, au début de l'année 2015, toutes les estimations ont été ajustées pour refléter les chiffres de population du Recensement de 2011 et la révision rétroactive des estimations de l'EPA remonte jusqu'en janvier 2001.

Limites

- Le « type d'institution fréquentée » concerne la variable « genre d'école », où la réponse « autre – précisez » est une option qui inclut : les cours d'anglais langue seconde ou de français qui ne sont pas acceptés comme études de niveau secondaire, collégial ou universitaire; les études dans les écoles de police; les programmes d'informatique ou d'acquisition de compétences en affaires autres que ceux qui sont offerts dans les collèges ou les universités; les études dans les écoles culinaires, les écoles de coiffure ou les écoles de barman; et les cours spéciaux axés sur la vie communautaire et la dynamique de la vie pour les étudiants ayant des besoins spéciaux.
- Nous ne savons pas avec certitude si les programmes de certificat des écoles de métiers se trouvent dans la variable « genre d'école ». Les écoles de métiers pourraient être codées comme faisant partie du type d'établissement « collège communautaire ou cégep » ou pourraient aussi être englobées dans la réponse « autre – précisez », selon la façon dont l'enquêté répond à la question et selon l'interprétation que fait l'intervieweur de la réponse.
- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province/territoire et les différences de taux entre provinces/territoires et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.

Source des données

- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3701](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701)
http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701.

E2 Transitions au marché du travail

Étudiants et travail

L'indicateur **E2** porte sur la transition des études au marché du travail. Les données de l'Enquête sur la population active (EPA) sont utilisées pour examiner la mesure dans laquelle les étudiants âgés de 15 à 29 ans combinent les études et le travail ([tableau 37-10-0104-01](#) anciennement CANSIM 477-0100 et [tableau 37-10-0106-01](#) anciennement CANSIM 477-0102). La répartition de ce groupe de population, pour les étudiants et non-étudiants, selon le type d'institution fréquentée, l'âge et la situation d'activité, est aussi présentée ([tableau 37-10-0107-01](#) anciennement CANSIM 477-0103).

Concepts et définitions

- L'Enquête sur la population active (EPA) pose une question aux répondants au sujet de la **fréquentation scolaire** « d'une école, d'un collège ou université » pendant la semaine précédant l'enquête. Les répondants sont considérés comme des **étudiants** si ils :
 - o suivent un « cours donnant droit à des crédits » c'est-à-dire un cours ou un programme d'études pouvant mener à l'obtention d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme;
 - o suivent un enseignement en classe ou poursuivent des recherches en vue d'obtenir un grade, un certificat ou un diplôme;
 - o suivent des cours par correspondance qui sont offerts par une école et qui donnent droit à des crédits ;
 - o fréquentent une école de soins infirmiers (même durant les stages pratiques en milieu hospitalier);
 - o suivent un « cours donnant droit à des crédits », qui est payé par l'employeur et qui est donné dans un établissement d'enseignement public tel une université ou un collège communautaire;
 - o sont une personne ayant une incapacité physique ou mentale, inscrite à un programme d'études spécial.
- Dans le cas des étudiants, on demande quel genre d'école ils fréquentent et si l'inscription est à temps plein ou à temps partiel, suivant la définition de l'établissement d'enseignement.
- L'EPA divise la population âgée de 15 ans et plus en trois groupes distincts : **les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les personnes inactives**.
- Les **personnes ayant un emploi** (occupées) sont celles qui, au cours de la semaine de référence :
 1. ont fait un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte; cela comprend aussi le travail familial non rémunéré, c'est-à-dire un travail (non rémunéré) qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnels appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui; ou;
 2. avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances, par suite d'un conflit de travail ou du fait de tout autre facteur (cela n'inclut pas les personnes mises à pied, celles qui étaient inactives entre deux emplois occasionnels et celles qui avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure)
- Les **chômeurs** sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence :
 1. avaient été mises à pied temporairement, mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler; ou
 2. étaient sans emploi, avaient activement cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines et étaient disponibles pour travailler; ou
 3. devaient commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence et étaient disponibles pour travailler.

- Le reste de la population, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas fourni ou offert leurs services, forme la catégorie des inactifs.
- **L'âge** est recueilli pour chaque membre des ménages participant à l'Enquête sur la population active, et les données sur l'activité sur le marché du travail sont obtenues pour toutes les personnes âgées de 15 ans et plus. Pour cet indicateur, la proportion des étudiants qui allient travail et études est présentée pour chaque âge entre 15 et 29 ans ([tableau 37-10-0104-01](#)) et selon trois groupes d'âges : 15 à 19; 20 à 24; et 25 à 29 ([tableau 37-10-0106-01](#)). La répartition de la population âgée de 15 à 29 ans, pour les étudiants et non-étudiants, est présentée pour chaque âge entre 15 et 29 ans, et aussi comme total pour le groupe 15 à 29 ans ([tableau 37-10-0107-01](#)).
- Le **type d'institution fréquentée** comprend les établissements d'enseignement privés ou publics dans les catégories primaire/secondaire, collège, ou université : école primaire, intermédiaire, secondaire ou équivalent; collège communautaire ou Cégep; université ; et autre genres d'école, comme les écoles de secrétariat et les écoles de formation professionnelle.
- Le **statut des étudiants** et le **statut sur le marché du travail** ([tableau 37-10-0107-01](#)) sont présentés comme suit :
 - o **Non-étudiants** : non-étudiants ayant un emploi ; non-étudiants inactifs ; non-étudiants en chômage.
 - o **Etudiants** : étudiants universitaires ayant un emploi ; étudiants universitaires inactifs ; étudiants de niveau collégial ayant un emploi ; étudiants de niveau collégial inactifs ; élèves de niveau primaire-secondaire ayant un emploi ; élèves de niveau primaire-secondaire inactifs ; et étudiants en chômage/autre, qui comprend tous les étudiants en chômage qui fréquentent un établissement scolaire, ainsi que les étudiants pour qui le type d'établissement d'enseignement n'a pas été spécifié, indépendamment de leur situation d'activité (des personnes occupées, des chômeurs, ou des inactifs).

Méthodologie

- L'**Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à plein temps des Forces canadiennes et les pensionnaires d'établissements institutionnels. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.
- Les estimations de l'EPA au niveau du Canada sont dérivées en utilisant les résultats de l'EPA au niveau des provinces. Les résultats territoriaux de l'EPA ne sont pas pris en compte dans les estimations nationales. Il peut être difficile de joindre les petites collectivités dans les territoires et certaines régions des territoires sont exclues. Par ailleurs, comme le plan de sondage, la méthode de renouvellement de l'échantillon et les critères de fiabilité diffèrent de ceux des dix provinces, les estimations pour les territoires ne sont pas comprises dans les totaux provinciaux, mais sont plutôt calculées et présentées séparément.
- Le nombre d'étudiants, qui est utilisé pour calculer le taux de participation aux études, est basé sur une moyenne mensuelle de septembre à avril, et comprend les étudiants à temps plein et à temps partiel.
- Les données de l'EPA sont également ajustées tous les cinq ans à la suite de la diffusion des nouvelles estimations démographiques basées sur le dernier recensement. À ce moment-là, toutes les données de l'EPA remontant au recensement précédent sont repondérées en fonction des nouvelles estimations de la population (compte tenu que ces nouvelles estimations démographiques couvrent la période intercensitaire séparant les deux derniers recensements), et toutes les estimations chronologiques correspondantes de l'EPA sont révisées. Donc, au début de l'année 2015, toutes les estimations ont été ajustées pour refléter les chiffres de population du Recensement de 2011 et la révision rétroactive des estimations de l'EPA remonte jusqu'en janvier 2001.

Limites

- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province/territoire et les différences de taux entre provinces/territoires et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.

Source des données

- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3701](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701) http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701.

E3 Résultats sur le marché du travail

Taux de chômage

L'indicateur **E3** présente les données récentes et antérieures de l'Enquête sur la population active (EPA) sur les taux de chômage selon le niveau de scolarité et les tendances à l'échelle du Canada pour la population âgée de 15 ans et plus ([tableau 14-10-0361-01](#) anciennement CANSIM 477-0104). Les données chronologiques sur le taux de chômage des personnes âgées de 25 à 29 ans, selon le niveau de scolarité au Canada et dans les provinces ([tableau 14-10-0362-01](#) anciennement CANSIM 477-0105), sont également présentées. Les données sur le taux de chômage des Autochtones vivant hors réserve, âgés de 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité, sont également présentés pour le Canada ([tableau 14-10-0361-01](#)).

Concepts et définitions

- Selon L'EPA, le **taux de chômage** indique le nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Le taux de chômage pour un groupe donné (niveau de scolarité, par exemple) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage des actifs dans ce groupe également.
- Les **chômeurs** sont les personnes qui, durant la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler et avaient été mises à pied temporairement, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ou devaient commencer un emploi au cours des quatre prochaines semaines.
- Les taux de chômage sont présentés pour les **niveaux de scolarité** suivants : tous les niveaux; inférieur aux études secondaires; études secondaires; collège ou formation professionnelle; et universitaire.
 - o **Inférieur aux études secondaires** : comprend les personnes qui n'ont pas de scolarité ou qui ont un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires;
 - o **Études secondaires** : comprend les diplômés des études secondaires et les personnes ayant suivi des études postsecondaires sans obtenir de certificat ou de diplôme (n'ont pas complété);
 - o **Étude collégiales ou formation professionnelle** : comprend diplôme ou certificat de métier d'une école de métiers ou à la suite d'une formation en apprentissage; diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, cégep, école de sciences infirmières et des programmes semblables de ce niveau; certificat universitaire inférieur au baccalauréat;
 - o **Études universitaires** : comprend le baccalauréat; et diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat.
- La **population autochtone hors réserve** désigne les personnes qui ont déclaré être des autochtones, c'est-à-dire appartenant aux Premières Nations (Indiens d'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit). Dans le cadre de l'EPA, une personne peut déclarer faire partie de plus d'un de ces groupes. Par exemple, un répondant peut déclarer être à la fois membre des Premières Nations et Métis¹².

12. Voir la « Section 3: Dictionnaire des concepts et définitions » dans le [Guide de l'Enquête sur la population active](#) (Statistique Canada numéro de catalogue 71-543-G).

Méthodologie

- **L'Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à plein temps des Forces canadiennes et les pensionnaires d'établissements institutionnels. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.
- Les estimations de l'EPA pour l'ensemble du pays sont établies à partir des données de l'EPA recueillies dans les provinces. Les résultats territoriaux de l'EPA ne sont pas pris en compte dans les estimations nationales. Il peut être difficile de joindre les petites collectivités dans les territoires et certaines régions des territoires sont exclues. Par ailleurs, comme le plan de sondage, la méthode de renouvellement de l'échantillon et les critères de fiabilité diffèrent de ceux des dix provinces, les estimations pour les territoires ne sont pas comprises dans les totaux provinciaux, mais sont plutôt calculées et présentées séparément.
- Le taux de chômage de l'EPA est basé sur une moyenne mensuelle de janvier à décembre.
- À la fin de 2003, en Alberta, puis en avril 2004 pour le reste de l'Ouest canadien, on a ajouté à l'EPA des questions sur l'identité autochtone des répondants vivant en dehors des réserves dans le but de produire des statistiques provinciales sur le marché du travail de la population autochtone. Les questions sur l'identité autochtone ont aussi été ajoutées dans les territoires en 2004. Depuis janvier 2007, la question sur l'identité autochtone est étendue à toutes les provinces. Les données sur le marché du travail de la population autochtone pour toutes les provinces sont disponibles depuis l'hiver 2008.
- À partir de janvier 2015, les estimations de l'Enquête sur la population active (EPA) tiennent compte des chiffres de la population basés sur le Recensement de 2011. Les estimations de l'EPA ont été révisées de 2001 à 2014 pour tenir compte de ces modifications. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter Améliorations apportées à l'Enquête sur la population active (EPA) : révisions apportées à l'Enquête sur la population active (EPA) en 2015, n° 71F0031X au catalogue de Statistique Canada.

Limites

- Dans le passé, les réserves indiennes étaient exclues de l'EPA dû à la tâche énorme nécessaire pour joindre et interviewer les répondants. En effet, plusieurs d'entre eux vivent dans des régions éloignées qui sont difficiles d'accès aux intervieweurs de l'EPA. Ceci engendrait de grands efforts et des coûts de déplacements très élevés considérant la courte période de collecte de données, à tous les mois.
- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province et les différences de taux entre provinces et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.

Source des données

- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3701](#).

Revenu de travail

Ce deuxième sous-ensemble de l'indicateur E3 porte sur l'incidence du plus haut certificat, diplôme ou grade sur les revenus d'emploi. Pour l'année de référence 2016, les données du recensement de la population sont utilisées pour examiner la répartition des personnes ayant un revenu et le revenu d'emploi moyen ([tableaux 37-10-0151-01](#) et [37-10-0152-01](#)).

Concepts et définitions

- Les **revenus ou gains d'emploi** désignent le revenu total que touchent les personnes âgées de 15 ans et plus au cours de l'année civile 2015, sous forme de salaires et traitements, de revenu net de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession, ou de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.
- La répartition des revenus d'emploi selon le plus haut certificat, diplôme ou grade est présentée selon les **fourchettes de gains** suivantes : moins de 5 000 \$; 5 000 \$ à < 9 999 \$; 10 000 \$ à < 14 999 \$; 15 000 \$ à < 19 999 \$; 20 000 \$ à < 24 999 \$; 25 000 \$ à < 29 999 \$; 30 000 \$ à < 34 999 \$; 35 000 \$ à < 39 999 \$; 40 000 \$ à < 44 999 \$; 45 000 \$ à < 49 999 \$; 50 000 \$ à < 59 999 \$; 60 000 \$ à < 69 999 \$; 70 000 \$ à < 79 999 \$; 80 000 \$ à < 89 999 \$; 90 000 \$ à < 99 999 \$; 100 000 \$ et plus.
- **Le plus haut certificat, diplôme ou grade** désigne le niveau de scolarité le plus élevé atteint par une personne, parfois utilisé comme donnée substitutive du capital humain. Aux fins de comparaisons à l'aide des données du recensement de la population, les niveaux de scolarité sont classés de la façon suivante :

Aucun certificat, diplôme ou grade — comprend les personnes n'ayant obtenu aucun certificat, diplôme ou grade, ni l'équivalent.

Diplôme d'études secondaires ou attestation équivalente — comprend les diplômés des écoles secondaires ou l'équivalent. Exclut les personnes titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade postsecondaire.

Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers — comprend des certificats d'apprenti inscrit (y compris des certificats de qualification professionnelle, des titres de compagnon) et autres certificats ou diplômes de métiers comme des certificats ou diplômes de formation préalable à l'emploi ou de formation professionnelle qui sont décernés à la fin de programmes d'études de courte durée par des collèges communautaires, des instituts de technologie, des centres de formation professionnelle et d'autres établissements similaires.

Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire — comprend les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires décerné par un collège communautaire, un cégep (formation générale, c.-à-d. pré universitaire, ou technique), un institut de technologie, une école de sciences infirmières, une école de commerce privée, une école de métiers privée ou publique ou une école de formation professionnelle.

Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat — comprend les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme universitaire inférieur au baccalauréat qui n'ont obtenu aucun grade, certificat ou diplôme supérieur.

Certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur — comprend les titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade universitaire décerné par un établissement conférant des grades universitaires. Elle comprend les titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise, d'un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie ou un doctorat acquis. Si le baccalauréat est une condition d'admission à un cours menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire, le brevet d'enseignement, par exemple, les titulaires de ce certificat ou de ce diplôme sont compris dans cette catégorie.

- Le revenu d'emploi moyen par niveau de scolarité est présenté pour les dix **groupes d'âge** de cinq ans suivants : 15 à 19 ans; 20 à 24 ans; 25 à 29 ans; 30 à 34 ans; 35 à 39 ans; 40 à 44 ans; 45 à 49 ans; 50 à 54 ans; 55 à 59 ans; et 60 à 64 ans. Un chiffre global est également présenté.

Méthodologie

- Le revenu de travail a été calculé d'après les relevés administratifs d'impôt et de prestations reçus de l'Agence du revenu du Canada pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés (à l'exception des résidents des établissements institutionnels). Le revenu se réfère au revenu touché pendant l'année civile 2015 et provenant d'un travail rémunéré (salaires et traitements) et d'un travail autonome (revenu agricole net et revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société ou dans l'exercice d'une profession).

- La définition du revenu d'emploi moyen utilisée dans le 2016 recensement de la population correspond au revenu d'emploi total pondéré moyen des personnes âgées de 15 ans et plus qui ont déclaré un revenu pour 2015. Pour calculer le revenu moyen à partir de données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe donné de personnes (les hommes âgés de 45 à 54 ans, par exemple) par le nombre de personnes ayant un revenu dans ce groupe.

Limites

Les tableaux [37-10-0151-01](#) et [37-10-0152-01](#) s'appuient sur les données du recensement de la population.

Le recensement de la population couvre l'ensemble de la population qui vit habituellement au Canada, tant dans les provinces que les territoires. Sont incluses les personnes qui vivent dans les réserves indiennes et autres établissements indiens, les résidents permanents, les résidents non permanents tels que les revendicateurs du statut de réfugié, les détenteurs d'un permis de travail ou d'un permis d'études ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux.

Les résidents étrangers tels que les représentants du gouvernement d'un autre pays affectés à une ambassade, un haut-commissariat ou un autre corps diplomatique au Canada, les membres des forces armées d'un autre pays basés au Canada ou les résidents d'un autre pays visitant temporairement le Canada ne sont pas dénombrés dans le recensement de la population.

L'enquête exclut également les personnes vivant dans les logements collectifs institutionnels tels que les hôpitaux, les établissements de soins infirmiers ou les établissements pénitentiaires; les citoyens canadiens vivant à l'étranger et les membres à temps plein des Forces armées canadiennes qui sont en poste à l'extérieur du Canada. Enfin, l'enquête exclut les personnes vivant dans les logements collectifs non institutionnels tels que les camps de travail, les hôtels et motels, et les résidences pour étudiants.

Pour plus de renseignements sur la qualité des données pour les variables du plus haut certificat, diplôme ou grade, consultez le Guide de référence sur la scolarité, le recensement de la population, n° [98-500-X2016013](#) au catalogue.

Pour plus de renseignements sur la qualité des données pour les variables des revenus ou gains d'emploi, consultez le Guide de référence sur le revenu, le recensement de la population, n° [98-500-X2016004](#) au catalogue.

Source des données

- Le [recensement de la population de 2016](#), Statistique Canada.

Annexe 1 : Structure de l'éducation et de la formation au Canada

Au Canada, la responsabilité de l'éducation incombe aux dix provinces et aux trois territoires. Par conséquent, quoique les structures de l'éducation et les établissements d'enseignement se ressemblent beaucoup au pays, chaque province et territoire les a développés en tenant compte de la situation particulière de la population desservie, de sa situation géographique, ainsi que de son patrimoine culturel et historique. La présente annexe décrit l'organisation et les différentes structures de l'éducation et de la formation au Canada aujourd'hui.

Programmes préscolaires

Dans l'ensemble des provinces et des territoires, il existe des programmes d'enseignement préscolaires dispensés par des écoles publiques, privées et fédérales, ainsi que par des écoles pour les malvoyants et les malentendants, qui sont offerts aux enfants âgés ordinairement de 4 ou 5 ans.

La majorité des provinces et des territoires offrent des programmes préscolaires publics d'une année; le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta offrent généralement une année supplémentaire (figure 1). Dans la plupart des provinces et des territoires, les programmes préscolaires précédant la 1^{ère} année sont offerts aux enfants qui, au cours de l'année scolaire, atteignent l'âge de 5 ans avant une date précisée dans la loi provinciale ou territoriale. Dans la plupart des provinces et territoires, la participation à ces programmes est facultative, sauf en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, où elle est obligatoire. L'intensité de ces programmes varie selon la province ou le territoire : certains offrent des programmes d'une journée complète, d'autres, d'une demi-journée; d'autres encore offrent les deux.

Au Québec, une année supplémentaire d'enseignement préscolaire public est offerte à certains enfants de 4 ans ayant un handicap ou issus de familles à faible revenu. En Ontario, l'offre d'une année supplémentaire d'enseignement préscolaire aux enfants de 4 ans est à la discrétion des conseils scolaires locaux, le financement étant assuré par le ministère de l'Éducation. Dans cette province, tous les conseils scolaires offrent ce programme à leurs élèves. Au Manitoba, où une année supplémentaire d'enseignement préscolaire est offerte à la discrétion de chaque division scolaire, deux divisions scolaires offrent ce programme, qui n'est pas financé par le ministère de l'Éducation. Deux années supplémentaires d'enseignement préscolaire sont financées dans les écoles de la Saskatchewan dans les communautés où une proportion importante des enfants d'âge préscolaire ne sont pas prêts à participer pleinement aux activités d'apprentissage offertes dans les maternelles et en 1^{ère} année. Ces années supplémentaires ne sont pas obligatoires et ne sont pas financées dans toutes les écoles. L'Alberta offre également deux années supplémentaires d'enseignement préscolaire entièrement financées, destinées aux élèves ayant une incapacité ou à ceux qui sont considérés comme très doués.

Parallèlement aux programmes publics, certaines écoles privées de l'ensemble des provinces et des territoires offrent une année ou plus d'enseignement préscolaire. Il importe cependant de signaler que les programmes privés de garderie ou d'éducation de la petite enfance ne sont pas offerts dans le cadre du système d'enseignement régulier et qu'ils sont exclus des données sur les programmes préscolaires.

Enseignement primaire et secondaire

L'éducation publique est gratuite pour toutes les personnes ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, jusqu'à la fin des études secondaires (normalement à l'âge de 18 ans). La durée de la scolarité obligatoire varie selon les provinces ou les territoires. En général, la scolarité est obligatoire à partir de 6 ou 7 ans en fonction d'une date précisée dans la loi provinciale ou territoriale (5 ans au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique), jusqu'à l'âge de 16 ans. Au Nouveau-Brunswick ainsi qu'en Ontario, au Manitoba, et au Nunavut, la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Dans la plupart des provinces et des territoires, l'éducation primaire-secondaire comporte 12 années d'études, de la 1^{ère} à la 12^e année (figure 1). La seule exception est le Québec dont le système élémentaire-secondaire comporte 6 années de niveau primaire et 5 années de niveau secondaire. À la suite d'un important changement de politique, la 13^e année n'était plus offerte en Ontario après 2002-2003. Ce changement a eu comme conséquence immédiate l'entrée d'une « double cohorte » d'étudiants dans le système postsecondaire en 2003-2004 (elle se composait de la dernière promotion de l'ancien système comprenant la 13^e année et de la première promotion du nouveau système).

Le continuum primaire-secondaire varie, en durée, selon la province ou le territoire, de sorte que le point de transition entre le primaire et le secondaire n'est pas nécessairement le même dans toutes les provinces et tous les territoires.

L'organisation des années d'études varie selon les provinces et les territoires et elle peut aussi varier à l'échelle locale. L'enseignement primaire couvre les quatre à huit premières années de scolarité obligatoire. Les élèves entrent ensuite à l'école intermédiaire ou au premier cycle de l'école secondaire, qui couvre habituellement de la 6^e ou 7^e année à la 8^e ou 9^e année, ou ils peuvent passer directement au niveau secondaire. Dans de nombreuses localités nordiques et rurales, un seul édifice scolaire peut abriter toutes les années d'études (de la maternelle à la 11^e ou 12^e année).

Selon la province ou le territoire, des programmes divers, — enseignement général et enseignement professionnel — sont offerts au niveau secondaire. Certaines provinces et certains territoires offrent des cours qui donnent simultanément aux élèves des crédits de niveau secondaire et postsecondaire.

Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent avec succès les cours obligatoires et facultatifs de leur programme scolaire.

Aux niveaux préscolaire et primaire-secondaire, le financement public provient directement de l'administration provinciale ou territoriale ou d'une combinaison de transferts provinciaux et d'impôts locaux perçus par l'administration locale ou par des conseils scolaires ayant le pouvoir d'imposition. Le financement des écoles privées provient principalement des droits perçus et de fonds de dotation, sauf au Québec, province qui finance également des écoles privées (lesquelles fixent les critères d'admission). Le Manitoba et l'Alberta fournissent également du financement public à des écoles privées qui répondent à certaines exigences provinciales. Le gouvernement fédéral assume les frais de scolarité des enfants autochtones et des enfants d'employés qui vivent sur les terres de la Couronne fédérale (Défense nationale, Agriculture et Agro-alimentaire Canada et Transport Canada).

Enseignement postsecondaire

Une fois ses études secondaires terminées avec succès, l'élève peut poser sa candidature dans une université ou un collège. Jusqu'à récemment, l'inscription à des programmes d'enseignement professionnel au niveau des métiers, comme les programmes d'apprentis, qui préparent à une profession ou à un métier, n'exigeait pas de diplôme d'études secondaires. Cependant, un nombre croissant de programmes exigent maintenant un diplôme d'études secondaires, surtout dans le cas de métiers axés sur une technologie de pointe ou ayant une incidence sur la sécurité publique.

L'apprentissage passe par un contrat entre un employeur et l'apprenti, enregistré auprès de la province ou du territoire, en vertu duquel l'employeur fournit à l'apprenti la formation et l'expérience nécessaires à l'exercice d'un métier. La durée des programmes varie de deux ans à cinq ans, selon le métier. Un apprentissage enregistré combine une expérience en milieu de travail à des périodes de quatre à huit semaines de formation en classe par année du programme. Dans la plupart des provinces et des territoires, la formation en classe est habituellement suivie dans un établissement postsecondaire durant l'apprentissage. Au Québec, cependant, elle est suivie avant le début du programme d'apprentissage.

À l'heure actuelle, au Canada, on compte plus de 200 métiers agréés, dont chacun comporte des normes précises et des exigences en matière de formation fixées par chaque province ou territoire. Pour exercer certains de ces métiers agréés, il est obligatoire de détenir une formation ainsi qu'un certificat d'apprentissage, alors que pour d'autres le certificat d'apprentissage est facultatif bien qu'il indique le niveau de compétence du titulaire. Les métiers à certificat obligatoire et ceux à certificat facultatif varient selon les provinces et les territoires, tout en présentant certaines similitudes puisque les métiers à certificat obligatoire sont habituellement ceux qui sont liés à une technologie de pointe ou à la sécurité publique. Depuis 2009, pour 50 de ces métiers agréés, les provinces et les territoires ont adopté des normes interprovinciales. Pour ces 50 métiers, les candidats qui satisfont à la norme pertinente sont admissibles à la mention du Sceau rouge interprovincial et sont autorisés à travailler partout au Canada sans autre formation ni examen.

Les données relatives aux programmes québécois de formation professionnelle au niveau des métiers qui sont administrés au niveau secondaire sont déclarées à ce niveau.

L'enseignement postsecondaire est offert par les établissements publics et privés, dont certains décernent des grades. Dans l'ensemble des provinces et des territoires, il existe une distinction importante entre les établissements « conférant des grades universitaires » et ceux « ne conférant pas de grades universitaires ». Les établissements — publics et privés — conférant des grades universitaires sont habilités en vertu de la loi provinciale ou territoriale à décerner des grades; ils comprennent les universités, les collèges universitaires et certains collèges communautaires.

Les universités offrent habituellement des programmes de premier cycle, d'une durée de quatre ans, menant au grade de baccalauréat. Les grades supérieurs comprennent la maîtrise, qui exige généralement deux années d'études après l'obtention d'un premier grade, et le doctorat, qui exige de trois à cinq années d'études et de recherche avancées ainsi qu'une thèse. Les universités n'offrent pas toutes des grades de deuxième et troisième cycles, notamment au niveau du doctorat. Outre les universités, il existe les collèges universitaires qui sont des établissements reconnus conférant des grades universitaires et offrant des programmes de baccalauréat d'une durée de trois à quatre ans. Si les universités et les collèges universitaires offrent également des programmes menant à des diplômes et à des certificats, ils mettent surtout l'accent sur les programmes menant à un grade. De plus, un certain nombre de provinces et de territoires ont commencé à donner aux collèges communautaires un pouvoir limité de décerner des grades. Ces établissements continuent toutefois d'offrir des programmes menant à des diplômes et à des certificats. Au nombre de leurs programmes menant à un grade, certains sont d'une durée de deux ans menant à un grade d'associé et d'autres d'une durée de trois à quatre ans menant à un grade appliqué dans un domaine de spécialité de l'établissement.

Une université (ou un autre établissement) peut aussi être fédérée avec une autre université ou lui être affiliée. Un établissement fédéré est un établissement conférant des grades universitaires qui s'autoadministre mais, en vertu de l'accord de fédération, l'octroi des grades relève de l'établissement principal. Un établissement affilié possède un pouvoir limité ou nul de décerner des grades universitaires, l'octroi des grades relevant de l'établissement principal. Un certain nombre de collèges sont habilités à offrir des grades en théologie, mais ne sont pas, à proprement parler, des établissements reconnus conférant des grades universitaires.

Si la majorité des établissements conférant des grades universitaires sont publics, il existe aussi des établissements privés de ce type dans un certain nombre de provinces. Depuis de nombreuses années, certains établissements privés offrent des programmes en théologie. En outre, un nombre croissant d'établissements privés offrent des programmes menant à un grade en arts libéraux, en affaires ou dans un métier.

La plupart des établissements publics canadiens ne conférant pas de grades universitaires ont été créés au cours des années 1960 par les administrations provinciales et territoriales pour offrir des programmes de préparation au marché du travail comme solutions de rechange aux programmes universitaires, qui sont plus théoriques. Selon la province ou le territoire, on les appelle collèges, collèges régionaux, centres, collèges d'arts appliqués et de technologie, collèges communautaires, instituts, écoles ou, au Québec, collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEPs).

Les établissements publics ne conférant pas de grades universitaires offrent des programmes de formation professionnelle dans une grande variété de domaines semi-professionnels et techniques, qui mènent à des diplômes et à des certificats et, dans le cas du Québec, à des diplômes et à des attestations. Les diplômes sont généralement décernés au terme d'un programme d'une durée de deux ou trois ans (trois ans au Québec), alors que la durée d'un programme menant à un certificat est habituellement d'une année. Au Québec, les attestations sont décernées au terme d'un programme technique, d'une durée plus brève, et sont généralement considérées comme l'équivalent des certificats décernés dans les autres provinces et territoires.

Au Québec, les étudiants qui désirent fréquenter l'université sont généralement tenus de suivre avec succès un programme préuniversitaire d'une durée de deux ans offert par les CÉGEPs. Dans certains cas, les étudiants possédant un diplôme d'études collégiales dans un domaine technique peuvent poursuivre des études universitaires.

Plusieurs établissements d'enseignement collégial offrent des programmes de passage à l'université; il s'agit le plus souvent des deux premières années d'un programme universitaire de premier cycle, habituellement offert en collaboration avec une université, où l'étudiant est appelé à suivre le reste du programme.

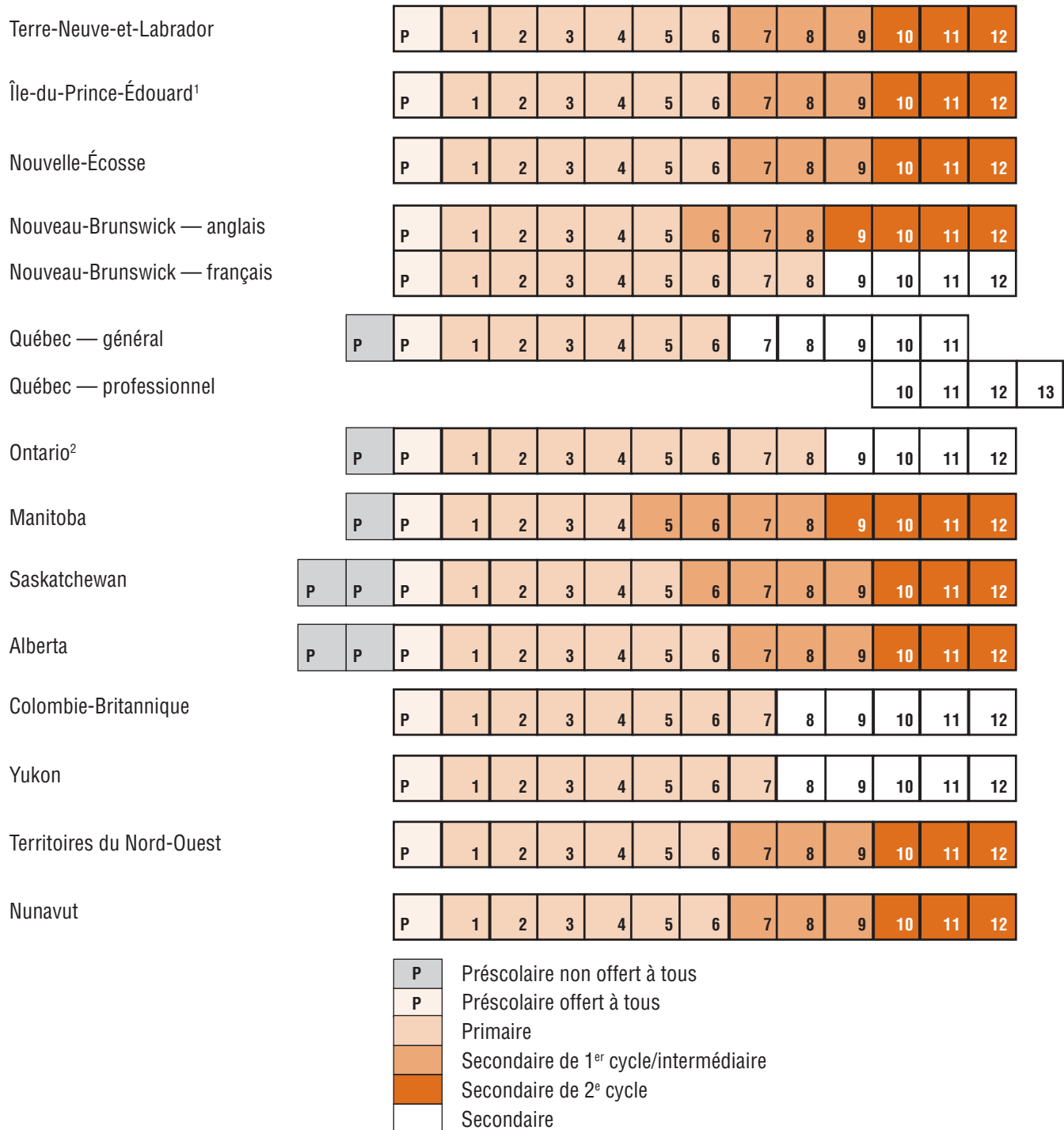
Les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires peuvent être classés en fonction de la réglementation gouvernementale, plus ou moins étendue, dont ils font l'objet. Les établissements reconnus ont reçu de l'administration provinciale ou territoriale le pouvoir de décerner des titres scolaires en vertu de chartes ou de lois qui prévoient des mécanismes visant à assurer la qualité des établissements et des programmes. Les établissements non reconnus, mais autorisés, sont réglementés surtout en vue d'assurer la protection des consommateurs plutôt que la qualité des établissements ou des programmes. Enfin, les établissements non reconnus et non autorisés sont des établissements privés qui ne sont pas réglementés par l'État.

Selon la province ou le territoire, les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires sont appelés collèges, instituts, écoles ou académies. Les titres décernés comprennent des diplômes et des certificats, et les programmes sont habituellement plus intensifs et d'une durée beaucoup plus brève que ceux des établissements publics. Au Québec, les établissements privés subventionnés peuvent également offrir des programmes préuniversitaires d'une durée de deux ans et des programmes techniques d'une durée de trois ans.

Au niveau postsecondaire, la source de financement dépend de la nature de l'établissement. Dans le cas des universités et des établissements publics ne conférant pas de grades universitaires, le financement public provient directement des administrations provinciales ou territoriales (surtout sous forme de subventions de fonctionnement et de subventions en capital) ou fédérale (surtout pour la recherche subventionnée). Le financement privé de ces établissements se compose des droits de scolarité et d'autres droits, de dons (y compris les legs), de placements, ainsi que de subventions et de contrats non gouvernementaux. Les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires ne reçoivent pratiquement pas de fonds publics, sauf indirectement, par le biais du soutien aux étudiants; le financement de ces établissements privés provient surtout des droits de scolarité.

On trouvera un aperçu plus détaillé des systèmes d'enseignement postsecondaire au Canada sur le site du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.

Figure 1
Niveaux au sein des écoles préscolaires, primaires et secondaires, selon la province ou le territoire



1. L'Île-du-Prince-Édouard a introduit son programme préscolaire en 2000-2001.

2. 2002-2003 était la dernière année du Cours préuniversitaire de l'Ontario (13^e année).

Notes : Le continuum primaire-secondaire varie, en durée, selon la province ou le territoire, de sorte que le point de transition entre le primaire et le secondaire n'est pas nécessairement le même dans toutes les provinces et tous les territoires. L'organisation des années d'études varie selon les provinces et les territoires et elle peut aussi varier à l'échelle locale.

Après l'école primaire, les élèves entrent à l'école intermédiaire ou au premier cycle de l'école secondaire, ou ils peuvent passer directement au niveau secondaire.

Mis à jour le 13 décembre 2010.